



Deux crayons valent mieux qu'un. Sam Ervin, président de la commission d'enquête sénatoriale sur l'affaire Watergate. (Téléphoto AP).

Pour éviter un conflit, Nixon accepte qu'Ervin le rencontre en "privé"

WASHINGTON (d'après l'AFP et AP) — Le président Nixon a accepté hier de rencontrer au cours d'un entretien "privé" le sénateur Sam Ervin, président de la commission d'enquête du Sénat sur l'affaire Watergate. Cette initiative a de toute évidence pour but d'éviter un affrontement juridique majeur entre le Congrès et la Maison-Blanche à propos des documents que M. Nixon refuse de fournir à la commission afin de préserver les "privilèges de l'exécutif".

Les deux hommes, dont ce sera la première rencontre connue depuis le début de l'affaire, sont convenus à la suite d'un entretien téléphonique de 15 minutes de se voir à une date qui reste à déterminer "pour discuter de questions de procédure", a précisé le porte-parole adjoint de la Maison-Blanche, M. Gerald Warren.

Plus tôt dans la journée le sénateur Ervin avait fait parvenir une lettre au président, qui contient la menace d'une "très grave confrontation constitutionnelle fondamentale" à propos des documents que la Maison-Blanche refuse de fournir aux sénateurs pour la poursuite de leur enquête.

Dans sa lettre, le sénateur Ervin proposait au président de prévenir l'affrontement juridique en tentant de résoudre la question lors d'une rencontre à laquelle auraient participé quelques membres de la commission.

Ce n'est qu'un peu plus tard, aux alentours de midi, que le sénateur contactait au téléphone la présidence et M. Nixon lui a répondu "par courtoisie", devait préciser plus tard M. Gerald Warren. Il est à noter que la rencontre

acceptée par le président ne vaut que pour le sénateur Ervin et non pas pour d'autres membres de la commission.

La menace de "confrontation" dont parle la lettre du sénateur laisse deviner que les membres de la commission ont décidé, à l'issue de nombreuses réunions à huis clos tenues au cours des derniers jours, d'obliger le président à obtempérer à leur requête concernant les documents de la Maison-Blanche, même s'ils devaient pour y arriver s'en remettre à l'émission d'un sub poena.

Il est évident que la Maison-Blanche contesterait alors cette procédure et la pertinence de la requête elle-même devant les tribunaux. L'affaire pourrait facilement aller jusqu'à la Cour suprême car ni l'une ni l'autre des deux parties ne voudra perdre la face en abandonnant ses recours juridiques.

Comme le but de la commission est de faire toute la lumière sur le scandale, l'opposition du président, bien qu'étayée de positions de principes défendables, nuirait énormément à son prestige dans la mesure où il donnerait l'impression de se dérober.

C'est sans doute l'ampleur des conséquences qui pourraient résulter de cette bataille qui a amené la Maison-Blanche à accepter le principe d'une rencontre bien qu'elle ait pris la peine de préciser, par son porte-parole, qu'il n'en résulterait "aucun changement dans la position présidentielle".

Samedi dernier, M. Nixon avait fait connaître à la commission sa décision de ne point comparaître devant elle et son refus de lui fournir les documents

Voir page 6: Ervin

Argentine: démission de Campora qui cède la place à Juan Peron

BUENOS AIRES (AFP) — Le président Hector Campora et le vice-président Vicente Solano Lima démissionneront ce matin afin de permettre au

L'Opposition chercherait à faire avorter le projet Lang

OTTAWA (d'après la CP) — Le ministre de la Justice, M. Otto Lang, qui de son propre aveu hier était susceptible et "très inquiet", a accusé les députés de l'Opposition siégeant à la commission parlementaire de la justice de vouloir faire avorter le projet de loi du gouvernement sur l'écoute électronique.

Sa réaction était motivée par une longue liste d'amendements conservateurs et néo-démocrates que ces derniers veulent ajouter au projet de loi lors de sa discussion article par article la semaine prochaine.

Les néo-démocrates veulent présenter un amendement qui empêcherait l'utilisation devant les tribunaux d'une preuve obtenue par écoute électronique illégale et qui obligerait les autorités à informer les personnes espionnées électroniquement et qui n'auraient rien fait de répréhensible du fait qu'elles avaient été espionnées.

Voir page 6: Opposition

général Peron d'assumer la présidence de la nation, a affirmé cette nuit le vice-président Lima.

Le docteur Lima a fait cette déclaration aux journalistes qui se trouvaient dans le Palais du Congrès.

Il a ajouté que M. Campora et lui-même se réuniront à 8h, afin de rédiger les démissions qui seront soumises une heure plus tard à l'Assemblée générale.

Celle-ci se réunira à 13h, au Palais du Congrès. Une décision sera prise par les députés et sénateurs, a ajouté le vice-président.

BUENOS AIRES (d'après l'AFP) — Après avoir réintégré Juan Peron dans son grade de général, Hector Campora, le président d'Argentine et son vice-président, Vicente Solano Lima, ont démissionné hier soir pour permettre au père du justicialisme d'accéder au pouvoir par "la voie constitutionnelle".

De très bonne source, on apprenait qu'une importante réunion s'est ouverte hier soir à la résidence du général Juan Peron, avec la participation du président Campora, du président de la Chambre des députés, M. Raul Lastiri, de leaders syndicaux ainsi que de la plupart des ministres, eux-mêmes démissionnaires.

De leur côté, les chefs des trois armées tenaient une réunion avec le ministre de la Défense, Angel Robledo, et tard hier soir des mesures de sécurité exceptionnelles étaient prises au palais du gouvernement.

"La voie constitutionnelle" mise au point entre Peron et les personnalités en cause supposerait dans un premier temps que le président de la Chambre, M. Lastiri, exerce la magistrature suprême à titre provisoire. Aussitôt des

Voir page 6: Peron

■ la météo

Généralement nuageux.
Risques d'averses. Frais.
Max.: 75

LE DEVOIR

Fais ce que dois

Saint Henri

VOL. LXIV - NO 161

Montréal, vendredi 13 juillet 1973

15 CENTS

Après les rubans, des photos secrètes...

Un reporter de Radio-Canada à Montréal, M. Frank Roach, affirme avoir vu des photographies secrètes d'un "proche associé" de M. Laporte en compagnie de membres de la pègre, prises durant la campagne pour le leadership libéral, et qu'il s'en ouvrit avec Me Jérôme Choquette à l'été de 1970.

C'est dans une salle de toilette du palais de justice de Montréal qu'eut lieu l'échange entre M. Roach et le ministre de la Justice, relate dans un article le Toronto Star de mercredi, sous la signature de Robert McKenzie.

"Je lui fis part de ce que je savais, et je lui demandai ce qu'il comptait bien faire", rappelle M. Roach.

"Le ministre sourit et m'adresse ces mots incroyables, si l'on songe qu'ils s'adressaient à un reporter: 'Vous savez, mon problème, c'est que j'ai deux allégeances, une au parti, l'autre au peuple'."

A l'époque où cette rencontre eut lieu, Laporte était vice-premier ministre, ministre du travail, de la main-d'oeuvre et de l'immigration, et leader du gouvernement à l'Assemblée nationale.

M. Roach révèle aujourd'hui des faits qu'il avait tenus secrets jusqu'à ce jour par "intégrité professionnelle", mais il n'hésite plus à les faire connaître puisque l'affaire Laporte est maintenant connue de tous.

"Les révélations de M. Roach suivent de près les accusations portées par le Parti Québécois, qui reproche à M. Bourassa d'avoir nommé M. Laporte ministre bien qu'il n'ignorait pas l'existence de liens pour le moins inquiétants entre son ancien rival et la pègre", affirme le Toronto Star.

On connaît la position de Bourassa: il avait eu vent des "rumours" avant de le nommer au conseil exécutif le 12 mai 1970, mais aucune "preuve incriminante". Ce n'est qu'au lendemain de la mort de M. Laporte, durant la crise d'octobre, la même année, qu'il fut saisi d'un rapport faisant état d'une rencontre le 16 avril précédent: la rencontre avec MM. Di Iorio et D'Asi, qu'avait épia la police.

Le reporter Roach qui couvre les activités criminelles pour

Voir page 6: Photos

Bourassa met en garde ceux qui brandissent des dossiers de police contre son gouvernement

par Gérald LeBlanc

QUEBEC — Les menaces de M. Bourassa se font de plus en plus nettes à l'endroit de ceux qui utilisent les dossiers de police contre son gouvernement.

Après avoir affirmé en Chambre que "ce petit jeu pouvait se jouer à deux", le premier ministre a averti ses adversaires, hier sur les ondes radiophoniques, que "la réponse du gouvernement pourrait être foudroyante au niveau des dossiers de police".

Participant à l'émission de ligne ouverte à la station radiophonique de CKCV à Québec, M. Bourassa a dirigé ses menaces particulièrement vers le député Robert Burns, principal artisan du débat parlementaire sur l'affaire Saulnier et l'affaire Laporte.

"M. Burns serait le premier à le regretter, si nous sortions tous les dossiers de police", a lancé M. Bourassa.

Comme il l'a fait en Chambre, M. Bourassa a interpellé les auditeurs à

quelques reprises pour leur demander des preuves concluantes et pour leur signaler qu'ils n'avaient pu en fournir.

Interrogé sur la déclaration de M. Jean-Jacques Côté, qui a pris l'entière responsabilité de la rencontre de MM. Laporte et Gagnon avec MM. Diorio et Dasti, M. Bourassa a contre-attaqué en mettant en doute la réaction de M. Burns.

"Burns préfère accorder sa confiance à Diorio et Dasti", s'est-il contenté de répondre.

Enchaînant dans son attaque contre le député de Maisonneuve M. Bourassa a relié M. Burns au FLQ et à la pègre dans le syndicalisme.

"Que répond M. Burns, a-t-il demandé, quand les gens l'interrogent sur les liens du Parti québécois avec le FLQ dont certains membres ont leur carte du PQ ou sur les liens entre la pègre et les syndicats où il a tra-

Voir page 6: Bourassa

Atteint de pneumonie, Nixon est hospitalisé

WASHINGTON (AFP) — Flageolant sur ses jambes et légèrement pâle, le président Nixon a gravi hier soir les marches de l'hôpital de Bethesda, près de Washington, où ses médecins ont décidé de le garder en observation pendant au moins une huitaine après avoir diagnostiqué une pneumonie à virus.

Le président était sorti de la limousine qui l'avait transporté de la Maison-Blanche en compagnie de M. Ronald Ziegler, son porte-parole. Ce dernier a déclaré par la suite que le président avait insisté pour conduire ses affaires courantes de la journée comme à l'accoutumée en dépit d'une fièvre assez forte et de violentes maux de tête. C'est ainsi que M. Nixon avait reçu dans la matinée M. Walter Scheel, ministre des affaires étrangères de la République fédérale allemande, pendant une heure, qu'il s'était entretenu au téléphone avec le sénateur Ervin, président de la Commission sénatoriale d'enquête sur l'affaire du Watergate, avait présidé une réunion de son cabinet et avait eu, quelques instants avant de partir pour l'hôpital, un entretien avec son conseiller spécial, M. Henry Kissinger.

La veille, il avait reçu à la Maison-Blanche une délégation de 10 sénateurs fidèles venus lui réaffirmer leur con-

fiance malgré le scandale de Watergate. Le sénateur Carl Curtis, qui dirigeait la délégation, a déclaré par la suite: "Le président avait l'air en forme. Il était de bonne humeur."

M. Ronald Ziegler a précisé que le président avait appelé le Dr Walter Tkach, médecin officiel de la Maison-Blanche jeudi matin à 5h30, et s'était plaint d'un point au thorax, du côté droit. Les médecins traitants s'étaient rendus à la Maison-Blanche pour consultation aussitôt après.

Dans la soirée de jeudi, vers 18h30, les médecins avaient insisté pour que le président se rende à l'hôpital pour un examen plus complet, après quoi, ils décideraient de le garder pour une période d'au moins une semaine.

M. Ziegler a ajouté que M. Nixon, qui a 60 ans et s'est toujours vanté d'une santé de fer, n'avait pas été admis dans un hôpital depuis 1960. Il s'était blessé au genou en fermant la portière d'une auto un peu brusquement pendant sa première campagne présidentielle contre John Kennedy.

Jeudi soir, le président, vêtu de son sempiternel costume bleu sombre, a été accueilli au haut des marches de l'hôpital de Bethesda par le capitaine

Voir page 6: Nixon



Vue aérienne de la mine d'amiante Jeffrey à ciel ouvert: le trou dévore la ville.

\$75 millions pour moderniser la mine d'Asbestos

par Michel Lefèvre

ASBESTOS — La société Canadian Johns-Manville a inauguré officiellement hier l'un des complexes miniers les plus modernes, en ce qui a trait à l'extraction et au traitement de l'amiante. La modernisation de l'exploitation de la mine Jeffrey de CJM a nécessité, sur une période de cinq ans, un déboursé total de \$75 millions.

C'est M. Gilles Massé, ministre des Richesses naturelles du Québec, en compagnie de MM. J.R.M. Hutcheson, président du conseil d'administration de Canadian Johns-Manville et W.R. Goodwin, président et chef de la direction de la société, qui a mis en marche le nouveau concasseur géant qui peut broyer quelque 3,000 tonnes d'amianté à l'heure.

La mine Jeffrey de la Canadian Johns-

Manville est l'une des plus importantes mines d'amianté à ciel ouvert en exploitation au monde. Située à Asbestos, dans les Cantons de l'Est, elle fournit environ 37% de la production courante du Canada et environ 13% de la production mondiale d'amianté.

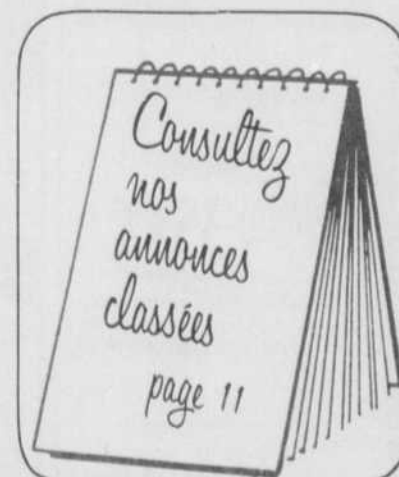
Le plan de développement minier, dont on célébrait hier l'aboutissement, a été conçu en 1969 dans le but de garantir une plus grande flexibilité dans le choix du minerai tout en maintenant un taux de découverture optimal ainsi qu'un taux de production constant de fibre industrielle.

Ainsi, en l'espace de cinq ans, la Canadian Johns-Manville a procédé à la reconstruction de toutes les installations de production (à l'exception cependant du moulin), à l'achat d'une plus grande

quantité de machinerie de forte puissance, à l'acquisition de maisons et de propriétés situées à la périphérie de la mine, à la reconstruction d'une usine de transformation, à la relocalisation d'une partie de route provinciale dans deux secteurs différents et, enfin, au remplacement d'équipements divers.

Ce plan de modernisation, basé d'après une étude faite au moyen d'ordinateurs électroniques, demande un taux de découverture annuel de 31 millions de tonnes combinées de mort terrain et de roche stérile pendant au moins 17 ans à venir, le nombre exact d'années étant à réviser tel que nécessaire, dépendamment de la limite de découverture économique (laquelle est fonction de la valeur du minerai, du coût d'opération, etc.).

Voir page 6: Asbestos



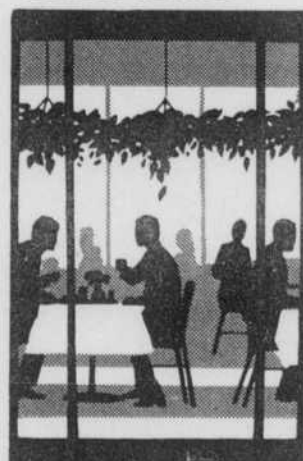
Le déjeuner à l'Altitude 737



C'est un panorama magnifique, un verre ou deux, des soupieres fumantes



sur un long buffet, des plateaux de saumon de dinde et de jambon, de la ratatouille et du rosbif chaud



c'est aussi les fromages, les pâtisseries et les tartes, les brocs de café et les corbeilles de menthes.



Altitude 737, au 45^e étage de l'édifice de la Banque Royale, Place Ville-Marie. Réservations: 861-3511

Administré par le Reine Elizabeth
Le stationnement n'est que de \$1.00 au "Canada-wide Parking" de la P.V.M. des 18h30, si vous faites valider votre billet à l'Altitude 737.

les échecs

par Léo Williams

Le contrôle d'une ligne ouverte

A. Karpov (URSS) —
S. Gligorich (Yougoslavie)
Partie espagnole

Cette semaine, il sera question de la réalisation d'un avantage très spécial, celui de la domination d'une colonne ouverte par les pièces majeures, les tours et la dame. Ce genre de supériorité, d'ailleurs, est généralement de nature décisive dans n'importe laquelle des phases de la partie, et, alors, le joueur défenseur devrait faire très attention avant de céder un tel contrôle à son adversaire. En somme, la saisie d'une ligne ouverte est presque toujours liée à un avantage d'espace qui permet à un joueur de manœuvrer à son aise et lui accorde le temps requis pour doubler ou tripler ses pièces majeures sur le chemin préféré. Dans certains cas, le joueur possédant plus de territoire peut souvent accomplir ceci pendant que la position est encore fermée, choisissant le moment propice pour avancer les pions et démasquer les tours.

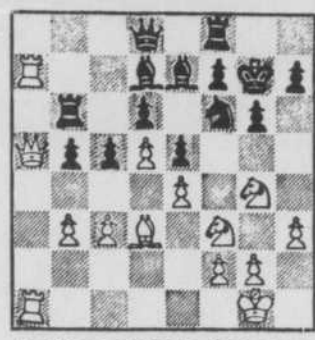
Pour le défenseur, il n'y a que deux façons de disputer une colonne ouverte, soit en réussissant à opposer ses propres pièces majeures sur la ligne en question pour effectuer des échanges, soit à défaut de cette contre-attaque, en s'assurant que les points d'entrée sont bien surveillés, de façon à ce que l'adversaire ne puisse jamais étendre son avantage positionnel. En effet, prenant la colonne-a comme exemple, la partie attaque située à la frontière de l'échiquier se trouve très limitée dans ses ambitions, ne pouvant suivre qu'une seule direction.

Cependant, dans la partie suivante de l'Interzone, Anatoly Karpov réussit justement contre Svetozar Gligorich à transformer la supériorité sur la colonne-a en un contrôle accablant de la septième rangée. Karpov, âgé de 22 ans, étudiant en économie, fut l'un des gagnants à Leningrad et participera l'année prochaine aux matches Candidats. Le jeune Russe vient de prédire que Fischer perdrait son titre en 1978, contre un membre de la nouvelle génération russe, dont il fait naturellement partie...

Dans la partie espagnole, les noirs emploient la variante Breyer 9.Cb8, que l'on a vue récemment dans la partie Karpov-Spassky, Moscou 1973, gagnée par le premier joueur. Cette défense, malgré le mauvais usage qu'en a fait l'ex-champion Fischer, est devenue de plus en plus populaire; c'était la seule formation adoptée contre la partie espagnole à Leningrad. L'idée du "Breyer" est de placer les pièces d'une manière harmonieuse, et sa réputation solide fut soutenue en dépit de nombreuses débauches. Un vrai mystère! Même Karpov l'a essayé avec les noirs dans l'Interzone contre Tahl, évitant étroitement la perte, un des rares demi-points réussis dans cette compétition avec cette défense.

Après 12.Fc2, la position est bien connue, et les noirs introduisent leur nouveau avec 12.c5. Dans toutes les autres parties jouées jusqu'à présent, la suite fut 12.Te8 13.b4! rendant difficile la poussée c7-c5. Le mauvais côté du plan de Gligorich est l'avance d4-d5 qui ne peut plus être assailli par c7-c6. Mais contre 13.d5, les noirs pouvaient réagir plus activement: 13.c4 suivi de 14.Cc5 mais choisissent plutôt le passif 13.Ce8, g6 et Cg7. Dans une partie disputée plus tard dans le tournoi, Tahl a joué 13.Ch! Te8 14. Cg3 Ff8 15.d5! g6 (empêchant Cf5) 16.b3!

Dans la suite de la partie,



Position après le 28^e coup des blancs, 28. Cg4!

Karpov stabilise la situation sur l'aile roi avec le coup 16.Ce3, empêchant f7-f5, visant aussi Cg4. Après, les blancs se dirigent vers l'aile dame, 18.b3! menaçant d'augmenter la pression contre b5 avec 19.De2 et Fd3. Les noirs se trouvent devant un choix difficile: bxa4 rendrait a6 faible, et b5-b4 donnerait la case c4 au cavalier blanc. Les noirs préparent alors la défense Tb8 et Fd7, cédant la colonne-a aux blancs. Les noirs obligent les blancs à échanger leur fou avec la manœuvre Rh8, Cg8, mais ceci ne diminue guère l'initiative de Karpov qui découvre 25.Da2! pour pénétrer dans la position adverse. Finalement, 28.Cg4! force les noirs, à toute fin pratique, à un échange avantageux des dames, car 28.Fxg4 29.hxg4 Cxg4? perdrait contre 30.Txe7, et 28.Cxg4 29.Txd7 Dxd7 30.Dxb6 et le pion b5 tombe. Après 30.Dc7, la suite 30.Dxc7 est obligatoire, et les blancs dominent complètement après 32.Ta7. Les noirs se défendent bien jusqu'au 35^e coup, quand ils semblent paniquer à cause du manque de temps avec 35.Txb7, assurant aux blancs le gain d'un pion. Ils avaient sans doute peur de la position passive qui les attendait après 44-g5. Les blancs aussi jouent douteusement 38.Fe2, mais voient le prochain coup où ils peuvent prendre le pion en toute sûreté, p. ex. 39.Fx4 Te8? 40. Fe2 (40.Tb4 Fd8!) 40. Txc3 41.Tb8 Rf8 42.g5! hxg5 43. hxg5, quand 42.Fe7 ou Fg7 perdrait une pièce contre 44.Fb5! et 43.Fh8 n'a pas l'air attrayant à cause de 44.Fb5 Txf3 45.Txf8 Rg7 (bloquant le Fh8) 46. Td8.

Dans la fin de partie, les blancs n'ont pas beaucoup de problèmes avec un pion de plus. 44.Tb6 gagne le pion d6, car 44.Fe7 permettrait 45. Te6!. Dans les derniers coups, les blancs manœuvrent pour avancer leur pion-d, et les noirs cherchent à donner autant d'échecs inutiles que possible. Les blancs refusent les noirs sur la dernière rangée, et dans la position finale 63.Cd5! forcent le gain du pion f6. 63.Txd7 64. Cxf6 etc.

1. e4 e5
2. Cf3 Cc6
3. Fb5 a6
4. Fa4 Cf6
5. 0-0 Fe7
6. Te1 b5
7. Fb3 d6
8. c3 0-0
9. h3 Cb8
10. d4 Cb7
11. Cbd2 Fb7
12. Fe2 c5
13. d5 Ce8?
14. Cf1 g6
15. Fh6 Cg7
16. Ce3 Cf6
17. a4! Rh8
18. b3! Fc8
19. 0-0 axb5
20. axb5 axb5
21. Ta7 Cg8
22. Fxg7 Fxg7
23. Te1 Cf6
24. Fd3 Fd7
25. 0-0 Ce8
26. Da6 Tb6
27. Da5 Cf6
28. Cg4! Tb8
29. Cxf6 Fxf6
30. Dc7! Dc7
31. Txe7 Tfd8
32. Ta7 Fe8
33. Tab7 Rg8
34. g4 h6
35. h4 Txb7?
36. Txb7 c4
37. bxc4 bxc4
38. Fe2 Ta8
39. Fxc4! Fa4
40. Fb3 Fxb3
41. Txb3 Te8
42. Rg2 h5
43. gxf5 gxf5
44. Tb6 Txb6
45. Txd6 Rg7
46. Te6 Td3
47. Te7 Rg6
48. Te8 Fg7
49. Tc6 Rf7
50. Tc6 Rf8
51. Te7 Ff6
52. Te7 Ff6
53. Ce6 Fh6
54. Td7 Td2
55. Rf1 Td1ech
56. Re2 Td2ech
57. Re1 Te2
58. d6 Te2ech
59. Re2 Te2ech
60. Rf1 Te6
61. Rg2 Tb6
62. Ce7 Tb7
63. Cd5! Tb7

Les noirs abandonnent.

Les facteurs, les shorts et les boîtes à lettres

par François Barbeau

Dans une récente directive, le ministère des Postes autorisait le port du short pour les facteurs qui en exprimaient le désir. Déjà, à Montréal, plusieurs facteurs n'hésitent plus à faire leur ronde dans cette tenue vestimentaire plus confortable.

Ce qu'on ignore, c'est que les facteurs, dans cette directive du ministère, ont appris qu'ils devaient eux-mêmes confectionner leur short estival en

couplant tout simplement les jambes du pantalon en tissu tropical qui leur servait jusqu'à maintenant d'uniforme d'été.

Cette situation pour le moins cocasse résulte du fait que le nouvel uniforme d'été des facteurs a été accepté au cours de négociations menées durant l'hiver et qu'il aurait fallu trop de temps pour demander des soumissions et obtenir à temps pour les chaleurs les vêtements commandés.

Les facteurs ne sont pas obligés de montrer leurs genoux au public s'ils en éprouvent une certaine gêne. Quant au ministère, il juge que les mollets de ses facteurs ne doivent pas être exposés au soleil ardent, et sa directive précise que les facteurs en short doivent porter des bas noirs jusqu'aux genoux, de même que des sous-vêtements. Pour des raisons d'esthétique, le port des boîtes et des bottines est interdit aux facteurs qui ont choisi le short.

Finalement, un facteur qui porte le short doit obligatoirement porter la chemise d'été à manches courtes qui fait partie de son uniforme estival traditionnel.

Dernier détail: le short doit tomber à trois pouces seulement en haut du genou, pas plus, pas moins.

Et si vous voyez un employé des postes court vêtu faire la levée des boîtes aux lettres jumelles dans une desquelles vous avez patiemment déposé votre courrier à destination de Montréal et, dans l'autre, vos lettres à destination de Toronto met-

tre le tout dans un seul et même sac, consolez-vous, il s'agit d'un indiscret qui n'a pas compris le système encore.

Il est arrivé quelques fois, avoue un porte-parole du bureau de Montréal, que les lettres triées par le client et déposées dans leurs boîtes respectives, selon leur destination, soient recueillies dans un seul sac.

Mais il s'agit de cas isolés et les préposés aux levées des boîtes aux lettres ont été priés de porter plus de soin à leur travail à l'avenir.

Mme Sauvé annonce une politique sur l'océan

OTTAWA (d'après la CP) —

Le ministre d'Etat chargé de la science et de la technologie, Mme Jeanne Sauvé, a annoncé hier une nouvelle politique du gouvernement sur l'océan, sans expliquer toutefois comment cette politique serait mise en œuvre.

"Le Canada doit développer et contrôler à l'intérieur de ses propres frontières les éléments essentiels à l'exploitation des ressources marines", a déclaré Mme Sauvé, en ajoutant qu'il ne restait plus maintenant aux divers ministères qu'à déterminer de quelle façon ce développement et ce contrôle peuvent être réalisés.

Mme Sauvé a dit aussi ignorer combien cette nouvelle politique pourrait coûter au gouvernement et ne rien savoir de l'échéancier prévu pour sa mise en application. Il s'agit d'un énoncé de principes plutôt que d'un plan détaillé, a-t-elle précisé.

En gros la politique énoncée hier souligne que le Canada doit développer les connaissances et la capacité de contrôler l'industrie des pêcheries, des ressources de pétrole et de gaz, des métaux et des transports qui sont reliés aux océans.

En plus, l'influence de la pollution et l'influence des océans sur l'atmosphère et la température devront être mieux compris, de signaler Mme Sauvé.

Le Comité canadien de l'océanographie, un organisme conjoint composé de différents ministères et agences du gouvernement aura la responsabilité de coordonner les activités à venir, en collaboration avec les milieux industriels et universitaires.

Marchand défend dans Carleton la politique de bilinguisme

OTTAWA (PC) — C'est en

plein territoire "ennemi" que le ministre des Transports Jean Marchand a tenté de faire comprendre la politique fédérale sur le bilinguisme.

Il s'adressait aux libéraux de Grenville-Carleton, une circonscription fédérale remportée aux dernières élections par le conservateur Walter Baker, qui s'était opposé vigoureusement au référendum d'une fonction publique bilingue.

Située dans la banlieue sud d'Ottawa, la circonscription de Grenville-Carleton renfer-

me les petites villes-dortoirs où demeurent un grand nombre de fonctionnaires de langue anglaise.

M. Marchand, entre autres choses, a qualifié de fanatique l'attitude qui consisterait à faire perdre l'emploi à un fonctionnaire trop vieux pour apprendre une langue seconde.

"Je me porterai à la défense de n'importe quel fonctionnaire de 50 ans à qui l'on ordonnera d'apprendre le français pour conserver son emploi", a-t-il dit.

Les proprios de Firenza vont manifester à Toronto, le 19

TORONTO (PC) — Un groupe

de propriétaires de voitures Firenza, construites en Grande-Bretagne et vendues au Canada par General Motors, ont décidé hier de défiler dans les rues de Toronto, le 19 juillet, pour manifester leur mécontentement. L'Association des propriétaires

insatisfaits de Firenza, qui compte environ 200 membres à Toronto, s'est plaint de connaître des ennuis avec les freins et le système de démarrage de la voiture. De plus, le moteur a tendance à caler. Sandra Shaft, de l'Automobile Protective Association, a déclaré que son groupe exige de General Motors qu'il rappelle toutes les voitures Firenza et qu'il donne aux propriétaires une voiture neuve de la même catégorie pour un prix n'excédant pas \$350.

La compagnie a offert de distribuer des certificats d'une valeur de \$250 sur l'achat d'un nouveau produit GM. L'association, qui appuie les revendications des propriétaires de Firenza, a donné instruction de refuser cette offre.

À qui sont ces 100 livres de petits cailloux?

TORONTO (PC) — Les

Postes canadiennes ont actuellement en leur possession 100 livres de cailloux dont elles ne savent que faire et qu'elles voudraient bien retourner à quelqu'un.

Ces cailloux faisaient partie d'un envoi postal qui se trouvait à bord du DC-8 qui a brûlé à l'aéroport de Toronto le 21 juin dernier au cours des opérations de remplissage.

Un géologue a examiné les cailloux et a déclaré qu'ils n'avaient aucune valeur.

Un porte-parole des Postes canadiennes a affirmé que le bureau de poste de Toronto était prêt à rembourser avec les colis les \$50 qu'a dû déboursier l'individu qui a envoyé ces cailloux par courrier de troisième classe en direction de la Suisse et l'Au-

Plan d'amaigrissement

Recette à domicile

Il est facile de perdre rapidement, chez soi des livres de graisse disgracieuse! Utilisez ce menu diététique maison. C'est très facile — et c'est peu coûteux. Allez simplement chez votre pharmacien et demandez Plan d'amaigrissement Naraz. Versez ceci dans une bouteille d'une chopine et ajoutez assez de jus de pamplemousse pour la remplir. Prenez-en deux cuillerées à soupe par jour, selon le besoin, et suivez le Plan d'amaigrissement Naraz. Si votre premier achat ne vous montre pas un moyen simple et facile de perdre la graisse super-

Le Vietcong n'a pas encore dit à la CICS où sont les détenus

SAIGON (PC) — Le Vietcong n'avait pas encore fait savoir à la Commission internationale de contrôle et de surveillance, jeudi, où se trouvaient les deux militaires canadiens.

Du côté canadien, cependant, on ne trouvait rien d'anormal dans ce long délai qui suit l'admission faite par le Gouvernement vietnamien provisoire que les deux hommes sont détenus.

On signale que les communications avec le Vietcong ne sont pas faciles et qu'il peut s'écouler un certain temps avant qu'on sache à Saigon où devra se poser l'hélicoptère de sauvetage.

Les deux Canadiens, les capitaines Ian Patten, de Toronto, et Fletcher Thomson, d'Ottawa, sont détenus par le Vietcong depuis le 28 juin dans une région située à environ 35 milles à l'est de Saigon.

Le Vietcong a déjà dit qu'il allait envoyer des éclaireurs dans cette région afin de savoir où se trouvent exactement les Canadiens lorsque toute activité militaire aura cessé. Aux dernières nouvelles, le Vietcong attendait toujours le rapport de ses troupes dans cette région.

La fille d'un ministre et Perspective Jeunesse

Le gouvernement nie qu'il y ait conflit

OTTAWA (d'après CP) —

Le secrétaire d'Etat M. Hugh Faulkner et le premier ministre, M. Trudeau, ont tous deux nié hier qu'il y ait eu conflit d'intérêt dans une subvention de Perspectives-Jeunesse à un projet dont faisait partie une fille du ministre d'Etat pour le multiculturalisme, M. Stanley Haidasz.

M. Faulkner a déclaré que Marie Haidasz, âgée de 18 ans, ne "faisait pas partie du projet" quand la subvention a été approuvée par le gouvernement. Un porte-parole du ministère de M. Faulkner a dit que le nom de Marie Haidasz figurait sur la liste originelle de ceux qui sollicitaient un octroi de \$20,000 pour une étude sur la communauté polonaise dans Toronto-Parkdale, circonscription représentée par le Dr Haidasz, qui est lui-même d'ascendance polonaise. Cette demande fut refusée, étant jugée trop élevée.

Le même porte-parole révèle qu'une demande ultérieure, au montant de \$15,400, a reçu l'approbation mais que Marie Haidasz n'était pas sur la liste des jeunes qui s'adressaient à Perspectives-Jeunesse.

Le chef néo-démocrate David Lewis juge que personne ne devrait exclure les filles des députés de projets Perspectives-Jeunesse; l'on ne devrait pas selon lui parler de conflit d'intérêt si un tel cas se présentait. Dans le cas présent selon M. Lewis, il s'agissait d'un projet qui avait les apparences d'une propagande faite au nom de M. Haidasz. M. Faulkner a paru visiblement irrité de cette insinuation de M. Lewis, qu'il invita à prendre cinq minutes de son temps pour examiner en détails le projet.

Pour la deuxième journée consécutive, Terry Griener (NP)-Toronto Lakeshore a soulevé cette question en Chambre. M. Griener demandait hier au premier ministre s'il discuterait avec M. Haidasz de ce dossier. M. Haidasz était absent de la Chambre mercredi et hier et M. Trudeau répondit qu'il n'avait pu voir M. Haidasz depuis que la question avait été posée, et qu'il n'avait par

consequent pas pu en discuter. M. Trudeau ne voit pas en quoi l'on peut parler de conflit d'intérêt dans cette affaire; avant d'ajourner pour l'été, les Communautés connaîtront les "guidelines" s'appliquant aux ministres pour ce qui est des conflits d'intérêt.

Le quotidien torontois Globe and Mail rappelle que le projet de \$15,400 de Perspectives-Jeunesse s'intitulait: Etudier et servir la communauté polonaise de Parkdale. Au moment de l'approbation du projet, un feuillet du gouvernement expliquait ainsi la portée du projet: recueillir des informations sur les agences et la politique gouvernementales au sujet de multiculturalisme et de l'immigration et des données historiques et statistiques en vue de les publier dans les journaux polonais de la région torontoise. Selon le Globe and Mail, Mlle Haidasz travaille maintenant avec Bomac Batten, firme qui recut sans appel d'offre une partie du contrat de publicité sur le multiculturalisme.

Hausse des exportations canadiennes

OTTAWA (CP) — Les exportations canadiennes en mai se sont élevées à \$2,259 millions, alors qu'elles étaient de \$1,933 millions en mai 1972. La hausse provient de ventes accrues aux Etats-Unis et au Japon.

Les exportations vers les Etats-Unis ont dépassé de \$1,267 millions en mai 1972 à \$1,553 millions en mai de cette année, portant le total pour les cinq premiers mois de l'année à \$6,848.5 millions.

Les ventes au Japon ont dépassé de \$112.6 millions en mai 1972 à \$153 millions en mai de cette année.

Depuis l'entrée de la Grande-Bretagne dans la Communauté économique européenne, les exportations vers le Royaume-Uni ont dépassé de \$171.2 millions en mai 1972 à \$116.3 millions en mai 1973.

Les ventes vers la Belgique, le Luxembourg, l'Italie, la France et le Venezuela sont aussi à la baisse en regard de l'année dernière.

Les ventes de pétrole brut ont augmenté considérablement, malgré certains contrôles à l'exportation imposés par le gouvernement en février. En regard des ventes de \$78.6 millions enregistrées en mai 1972, les ventes pour la période correspondante de cette année se sont chiffrées par \$128.3 millions. Pour les cinq premiers mois de l'année, les exportations de pétrole brut se sont chiffrées par \$583.6 millions en comparaison de \$404.9 millions pour les cinq premiers mois de 1972.

Les enveloppes petit format sont rejetées

OTTAWA (PC) — Le bureau des postes avise les usagers du service qu'à compter du 1^{er} octobre 1973, le plus petit format acceptable pour les enveloppes destinées à l'étranger sera de cinq pouces sur trois pouces et demi (5x3 1/2). Ces changements sont nécessaires puisque les bureaux de postes de plusieurs pays procèdent à l'automatisation de leurs systèmes postaux.



COLLÈGE AHUNTSIC

TECHNIQUES AUXILIAIRES DE LA JUSTICE

Programme :
310.01 Techniques policières

L'inscription des policiers pour le programme 310.01 aura lieu aux dates suivantes :

du 23 au 27 juillet 1973;
de 09h00 à 19h00,

au Collège de la Police,
4375 est, rue Ontario,
Montréal.

du 30 juillet au 3 août 1973;
de 09h00 à 19h00,

au Collège Ahuntsic,
9155, rue St-Hubert,
Montréal

La liste des cours offerts et les programmes seront fournis aux candidats, à l'inscription.

Le coût de la police

La CUM refuse encore une requête d'Outremont

par Gilles Léveillé

La Communauté urbaine de Montréal, par l'intermédiaire du comité exécutif, a refusé, hier, pour la deuxième semaine consécutive, de rembourser à la ville d'Outremont des "frais d'administration incidents" qu'elle réclamait en rapport avec le service de police. Le refus d'hier porte sur un compte de \$10,875 et celui de la semaine dernière sur \$28,900. Ces frais avaient pourtant

Le village olympique

La Société d'architecture non plus n'est pas d'accord

Une autre association de professionnels, la Société d'architecture de Montréal, vient de signifier son opposition au projet du maire de la métropole, M. Jean Drapeau, de construire un village olympique permanent dans le parc Viau.

La Société a fait parvenir une lettre au début de la semaine à chacun des deux grands protagonistes du débat actuel autour du projet de village: le ministre des Affaires municipales et chargé de l'environnement, M. Victor Goldbloom, et le maire, M. Drapeau.

Au premier, la Société déclare son appui, au second, elle propose une nouvelle étude du dossier.

Des architectes montréalais, par l'intermédiaire de leur président, M. Claude Beaubien, écrivent à M. Goldbloom qu'ils appuient son projet d'un village temporaire plutôt que permanent. Ils ajoutent que ce village temporaire pourrait être constitué d'unités préfabriquées qu'il serait possible de relocaliser après la tenue des Jeux. Ils souli-

Voir page 6: La Société

été approuvés par le Conseil de sécurité publique.

Les "frais d'administration incidents" qu'Outremont réclame de la CUM s'appliquent à 17 employés de cette municipalité travaillant dans des services autres que celui de la police. Outremont estime que ces employés consacrent une partie de leur temps au service de la police de la CUM et qu'elle a droit, en conséquence, à un remboursement proportionnel à cette partie. La municipalité de banlieue se base sur le fait que les dépenses de la police relèvent de la Communauté urbaine, et non des villes membres; c'est cependant le Conseil de sécurité, et non le comité exécutif de la CUM, qui est responsable du budget.

Au nombre de ces 17 employés, signalons le gérant de la ville, des commis de la paye, le trésorier, un téléphoniste. Ainsi, Outremont réclame de la CUM 25% du salaire du gérant municipal, ce chiffre représentant approximativement la partie du temps que cet employé occupe à des affaires de police.

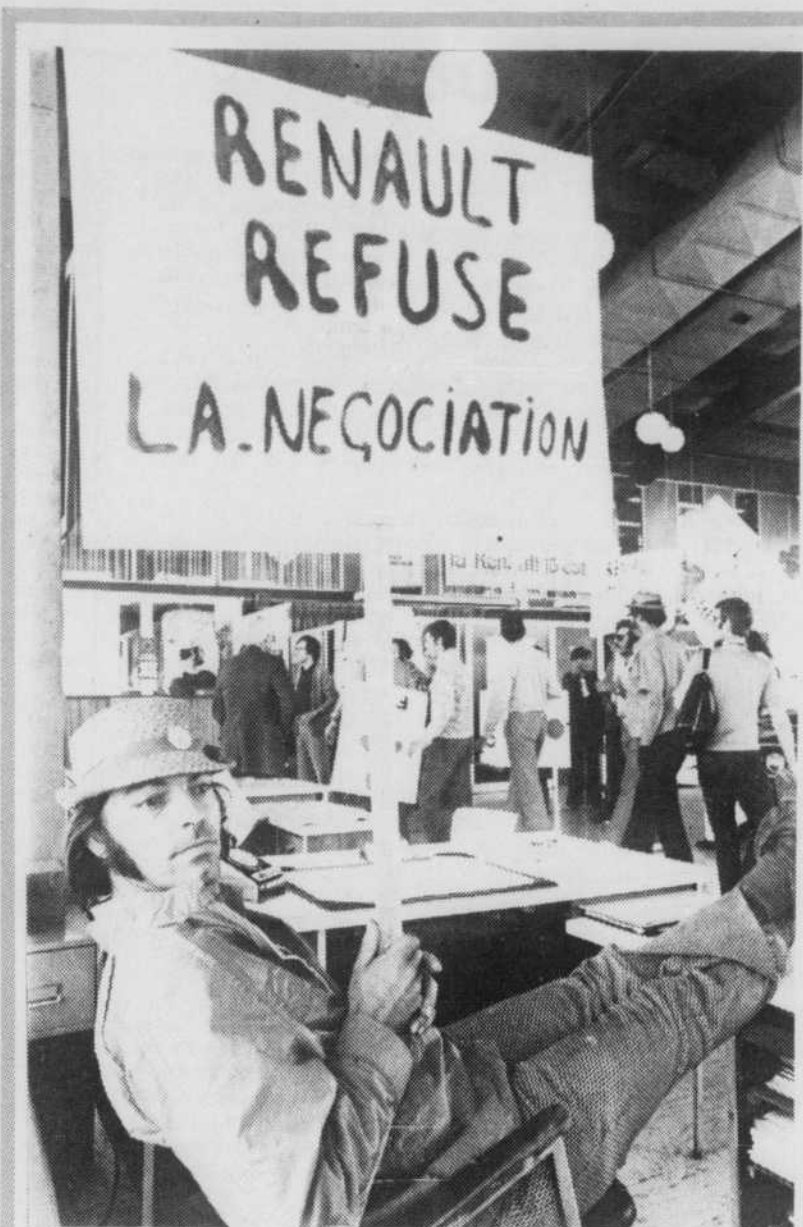
L'acceptation par la CUM de rembourser ces "frais d'administration incidents" constituerait un précédent; c'est, en tout cas, la première réclamation à ce titre soumise par une municipalité de banlieue. Selon le régime actuel, la CUM rembourse aux villes membres les avances qu'elles font dans le domaine des salaires et des loyers pour fins de police, sans parler de certaines dépenses administratives, comme par exemple des frais bancaires ou relatifs au service des achats.

En refusant d'émettre les chèques, le comité exécutif de la CUM a retourné le dossier au Conseil de sécurité, le priant d'expliquer pourquoi le principe des "frais d'administration incidents" était accepté et lui demandant d'évaluer l'impact d'une telle acceptation sur l'ensemble du budget de la CUM.

Selon un calcul sommaire, si toutes les villes de la CUM suivaient l'exemple d'Outremont, le budget du service de police augmenterait d'environ 3%. Il est de \$97 millions pour l'exercice 1973.

Le Conseil de sécurité n'a pas siégé

Voir page 6: La CUM



Occupation de tout repos

Des grévistes du magasin de pièces Renault, à Saint-Bruno, ont occupé quelque temps hier les salles de montre et le garage du Grand Salon de Renault, au 5300 Sherbrooke est, exigeant du directeur de cet établissement qu'il cesse de s'approvisionner en pièces à Saint-Bruno, où la grève dure depuis un mois. Les grévistes, qui étaient accompagnés de sympathisants, sont affiliés au Syndicat des travailleurs unis de l'automobile. Des grévistes des établissements Firestone sont allés également donner leur appui aux grévistes de Renault en défilant devant le garage de la rue Sherbrooke. On notait dans le groupe 47-A de syndicalistes quelques représentants des usines Renault-France, affiliés à la CFDT (Confédération française et démocratique du travail). (Photo LE DEVOIR par Alain Renaud)

200 emplois

Deux usines italiennes s'implantent à St-Bruno

Le ministre de l'Industrie et du Commerce, M. Guy Saint-Pierre, a annoncé hier la mise en chantier prochaine de deux nouvelles industries dans le parc industriel de Saint-Bruno.

Député de Verchères, M. Saint-Pierre s'est rendu dans son comté pour annoncer cette implantation de deux entreprises italiennes, Mazzini et Standard Boiler, dans la région de Saint-Bruno.

"La ville de Saint-Bruno, a-t-il dit, et la région particulièrement éprouvées par les déboires de la SOMA pourront tirer de sérieux avantages de ce nouveau développement industriel."

Ces industries seront en effet construites à proximité de l'actuelle usine SOMA sur le boulevard Mare-Victorin à Saint-Bruno. Les travaux débuteront incessamment et se termineront d'ici six mois.

La firme Mazzini fabriquera des moteurs électroniques pour machines à coudre industrielles. La Standard Boiler produira des chaudières de grande dimension, principalement destinées à

l'exportation.

Lorsqu'elles auront atteint le maximum de leur capacité, après 1975, ces deux usines emploieront environ 200 ouvriers: 125 à la Mazzini et 75 à la Standard Boiler.

Ces deux développements entraîneront des déboursés de l'ordre de \$750,000 chacun. Dans les deux cas, la Société de Développement industriel a consenti des prêts de \$275,000. M. Saint-Pierre estime que le caractère de pointe de ces industries justifie les prêts du Québec pour couvrir le tiers des investissements requis.

Par ailleurs, le ministre a attribué la venue de ces industriels italiens au travail des bureaux du Québec à l'étranger. On se souvient qu'à son retour d'une tournée des délégations européennes du Québec, M. Saint-Pierre avait promis l'implantation prochaine au Québec de six ou sept entreprises italiennes. Il a laissé entendre hier que de nouvelles annonces étaient prévues pour les prochaines semaines.

L'Alcan rouvre une usine fermée plus tôt par suite de plaintes de pollution

ARVIDA (CP) — Un porte-parole de l'Alcan Aluminum Ltd. a annoncé hier que la compagnie va rouvrir aujourd'hui même une usine d'acide sulfurique qui avait été fermée au début de la semaine parce que des résidents s'étaient plaints de la pollution de l'air.

Les ingénieurs de la compagnie ont soutenu à la conclusion que le problème était dû à l'humidité excessive, a déclaré le porte-parole.

Des composés du soufre pouvant irriter les voies respiratoires s'échappaient de l'usine avant sa fermeture mardi après-midi. Plusieurs autres petites usines du genre comptent parmi les fournisseurs de la grande fonderie d'aluminium d'Arvida.

Le porte-parole de l'Alcan, M. Louis Dumont-Frenette, a déclaré d'autre part que la compagnie subit présentement des ralentissements de travail qui influent considérablement sur la production.

Le fait est que la compagnie est en conciliation avec ses 8,500 ouvriers répartis dans divers endroits de la province. Ces travailleurs sont membres de la Fédération des syndicats du secteur aluminium. Leur contrat a expiré le 31 mars dernier et le droit de grève et de lock-out sera acquis le 3 août prochain.

M. Dumont-Frenette soutient que si le rendement des travailleurs syndiqués ne s'améliore pas d'ici peu, l'Alcan devra se résigner à fermer des salles de cuves. D'autant plus, dit-il, que les employés syndiqués refusent depuis quelque temps d'effectuer tout travail en temps supplémentaire.

400 mineurs de Chibougamau poursuivent leur grève illégale

CHIBOUGAMAU (D'après la PC) — Près de 400 employés syndiqués de la compagnie minière Patino, à Chibougamau, poursuivent depuis lundi soir une grève illégale qu'ils ont déclenchée, sans demander l'avis de leur syndicat, dans le but de rouvrir les négociations sur les clauses salariales.

Les employés en grève, dont le contrat de travail ne doit expirer qu'en novembre 1974, revendiquent les augmentations de salaire consenties dans le récent décret de la construction. Nombre d'entre eux effectuent un travail similaire aux tâches décrites dans le décret de la construction mais leurs salaires seraient inférieurs d'environ \$2.36 aux stipulations provinciales de la construction. Ils exigent en conséquence un réajustement de leurs salaires qui serait plus conforme à la réalité économique.

Selon la partie patronale, cette revendication, si elle était acceptée, se traduirait par une augmentation de 47%. Les syndicats de toutes les mines de la région partageraient les mêmes revendications, mais seuls ceux de la compagnie Patino font la grève jusqu'à maintenant. A la mine Campbell, les employés ont accepté, semble-t-il, de discuter de cette question avec le syndicat.

M. Wayne Alders, directeur du personnel de la compagnie Patino, a déclaré hier que même s'il s'agit d'une grève illégale, la compagnie a présenté aux syndicats une offre de compromis. Elle a invité ces derniers à reprendre le travail immédiatement, en retour de quoi les dirigeants torontois tiendraient une assemblée extraordinaire d'ici à trois semaines afin de prendre en considération leurs revendications.

Cet arrêt de travail paralyse les trois mines de cuivre de la compagnie Patino ainsi que son usine de traitement du minéral.

Pour leur part, les dirigeants syndicaux admettent volontiers que les salaires ne fournissent que 15 à 20 pour cent de leur rendement habituel. Cette action concertée des syndicats est une forme de pression pour obliger l'employeur à majorer ses offres.

Les "trois" passent la nuit à Orsainville

QUEBEC (PC) — Les trois chefs syndicaux, MM. Marcel Pepin, Louis Laberge et Yvon Charbonneau, étaient attendus dans le courant de la soirée hier à la prison d'Orsainville, où il devait passer la nuit.

Le directeur du service de probation, le Dr. Maurice Gauthier, a confirmé, hier après-midi, que les présidents des trois centrales syndicales, CSN, FTQ et CEQ, réintègreraient leur cellule en soirée et y séjourneraient une partie de la journée.

M. Gauthier, comme il l'avait d'ailleurs expliqué au début de la semaine, a rappelé que les conditions de détention des trois présidents avaient été modifiées en raison du rythme de "vie précipitée" qu'ils mènent depuis leur sortie de prison en mai dernier, après quatre mois d'incarcération pour outrage au tribunal. Leur peine est d'un an, mais depuis mai, ils jouissent d'une libération conditionnelle.

Le directeur a ajouté que la loi était assez large pour permettre certaines modifications aux conditions imposées "nous devons adapter leurs sorties à leurs problèmes particuliers; il nous faut bien comprendre qu'ils ont un travail qui n'est pas celui de tout le monde."

C'est pour cette raison que les conditions originales seront remodifiées afin de simplifier les procédures à chaque sortie, a-t-il précisé.

On se souvient qu'au début de la semaine, le quotidien montréalais "La Presse" a souligné que dernièrement MM. Pepin, Laberge et Charbonneau n'avaient pas été soumis à leur 30 heures d'incarcération par semaine, comme le stipulaient leurs conditions de libération.

Les Espaces verts survivent

L'Association des Espaces Verts continuera d'exister. L'organisme qui se consacre à la promotion et à la protection des espaces verts dans la région de Montréal vient de recevoir du gouvernement fédéral une extension de trois mois au support dont il bénéficie dans le cadre des Programmes d'Initiatives locales.



COURS DE VOILE
Nouvelle série de 15 heures
(5 leçons de 3 heures chacune, le soir)
Débutant le 16 juillet
5 bateaux, 2 instructeurs, pour un groupe de 10 stagiaires.
\$40.00 par personne
Réservations :
455-5370

Le président de la régionale de l'Est se défend de mauvaise gestion à St-Léonard

par Gilles Provost

Le président de la nouvelle commission scolaire de l'Est (Le Royer), M. Rafaele Iadaluca, a qualifié d'insinuations sans fondements les "affirmations gratuites" contenues dans un rapport sur la "mauvaise administration de l'ancienne commission scolaire de Saint-Léonard" et citées dans LE DEVOIR de mercredi.

M. Iadaluca a fait cette déclaration mercredi soir, lors de la dernière assemblée de la commission scolaire, après que le commissaire Guy Durocher eut affirmé que l'article du DEVOIR impliquait directement M. Iadaluca et

laissait planer des doutes sur la nouvelle commission scolaire de l'Est elle-même.

"Comme personne n'a encore réfuté ou commenté ces accusations maintenant vieilles de plus d'un an, il y aurait lieu que les personnes impliquées se défendent, au moins pour sauver la face", a déclaré M. Durocher.

M. Iadaluca s'est dit décidé à répondre point par point aux accusations précisant d'abord que, contrairement à ce qu'affirmait l'article, le ministère de l'Éducation a fait enquête sur les dénonciations des commissaires Jean Avon

et Conrad Voisard même si l'assemblée des commissaires n'a jamais reçu aucun rapport écrit.

Deux fonctionnaires du ministère sont venus interroger le nouveau président, Jean-Louis Fortin, et ils ont été tout à fait satisfaits de ses explications, a expliqué M. Iadaluca. Les deux fonctionnaires n'auraient fait connaître leurs réticences que sur un point, c'est-à-dire sur la liberté accordée aux directeurs d'écoles d'acheter eux-mêmes le matériel nécessaire.

M. Iadaluca a précisé que cette "saine décentralisation" disséminait le pouvoir

de décision et rendait difficiles les irrégularités ou les fraudes puisque personne ne pouvait orienter l'ensemble de ces décisions à son profit. "Il n'y a jamais eu de pressions sur les directeurs d'école pour qu'ils achètent à un endroit plutôt qu'à un autre", a-t-il affirmé.

M. Iadaluca a aussi déclaré que les enquêteurs avaient été satisfaits des mesures de contrôles en vertu desquelles les directeurs d'écoles devaient rendre des comptes sur le premier \$1,000 dépensé avant de recevoir d'autres fonds. A cela, M. Durocher a répliqué qu'il ne s'agit là que de oui-dire et qu'il serait essentiel d'obtenir un rapport écrit s'il est exact qu'une enquête sérieuse a été faite.

M. Iadaluca a aussi affirmé qu'il y avait peut-être eu incompétence de la part de certains fonctionnaires mais que rien ne permettait d'en blâmer les commissaires. Un des auteurs de la demande d'enquête officielle, M. Voisard (qui est aussi commissaire dans l'est maintenant), a répliqué que les trois commissaires qui avaient le contrôle de la commission scolaire (dont M. Iadaluca) n'avaient jamais voulu rien faire pour corriger les abus qu'on soumettait à leur attention et qu'ils s'étaient opposés à la demande d'enquête.

M. Iadaluca a rétorqué qu'il est prêt à prendre ses responsabilités et à défendre en détail les décisions de son administration si on apporte des accusations plus précises. M. Voisard a

cessaires avaient été acquises et l'entrepreneur était choisi quand, en mai 1972, le nouveau ministre de l'Éducation, M. François Cloutier, a imposé son veto en expliquant que le gouvernement n'a pas les fonds requis.

Comment se fait-il que l'on n'ait pas l'argent nécessaire pour construire une telle école dans Pointe-aux-Trembles alors qu'on acceptait quinze jours plus tôt d'en construire une à Chambly?" demande M. Longpré. Comment se fait-il que l'on trouve brusquement tout l'argent nécessaire pour aménager un cen-

Voir page 6: Des parents

Voir page 6: St-Léonard

Les députés ne paieront pas l'amende pour leurs absences

par Gérald LeBlanc

QUEBEC — Les députés ne seront pas pénalisés pour leur absence prolongée de l'Assemblée nationale.

Le Parlement québécois a en effet profité de la fin de session pour adopter une motion suspendant les amendes prévues dans la Loi de la Législature.

D'après cette loi, tout député qui s'absente plus de dix jours pendant une session doit payer une amende de \$80 par jour d'absence.

La loi contient cependant une porte de sortie: "un député peut être empêché d'être présent pour cause de maladie ou d'activité officielle."

Malgré l'électricité de ces raisons d'absence, plusieurs députés n'arrivaient pas à demeurer en deçà des dix jours permis par la loi.

Traditionnellement, la Chambre venait à leur rescousse en adoptant, en toute fin de session, une motion pour passer l'éponge sur ces absences injustifiées.

A la fin de la troisième session de 29ème Parlement, en mars dernier, les parlementaires, mus par un grand désir de réforme refusèrent d'adopter cette motion d'ab-

solution générale.

La réaction ne se fit pas sentir au sein des caucus et les adeptes de l'école buissonnière virent d'obtenir encore une fois gain de cause. Contrairement au régime des cégeps, où des absences répétées entraînent la perte de crédits, les députés recevront donc plein salaire même si certains d'entre eux n'ont fait que de très rares incursions à l'Assemblée générale.

Le président de l'Assemblée nationale, M. Jean-Noël Lavoie, avait pourtant promis d'utiliser tout le poids de son poste pour mettre un terme à l'augmentation sans cesse croissante du taux d'absentéisme à la Chambre.

En plus des députés qu'on ne voit pratiquement plus à l'Assemblée nationale, comme MM. Vézina, du Parti libéral et Cardinal, de l'Union nationale, on peut évaluer à plus de 25% le taux quotidien d'absentéisme à la Chambre.

Les débats en soirée et ceux du vendredi sont habituellement suivis par moins de la moitié des députés et par une proportion similaire des ministres.

éditorial

La prochaine tâche de M. Castonguay

Au cas où M. Claude Castonguay penserait qu'il a pratiquement accompli la tâche qu'il s'était fixée quand il accepta en 1970 la direction du ministère des Affaires sociales, il ne sera pas inutile de rappeler que, si maintes lois sociales ont connu sous sa direction une refonte salutaire, il n'en a pas été de même des politiques du gouvernement québécois dans le plus vital peut-être de tous les secteurs, soit la famille.

Jean Poulain soulignait l'autre jour dans La Presse les graves conséquences du phénomène des mouvements migratoires intérieurs, qui a commencé depuis quelques années de jouer contre le Québec. Ces conséquences demeurent toutefois insignifiantes si on les compare aux pertes que le Québec essuie chaque année au chapitre de la dénatalité. De 1951 à 1955, le Québec enregistrait annuellement environ 130.000 naissances vivantes; en 1971, ce chiffre était tombé à 91.788, soit une chute de près de 30% en moins de vingt ans. L'ensemble du Canada connaissait, pendant la même période, une baisse d'environ 12% dans le chiffre annuel des naissances.

Si l'on considère qu'au surplus, le Québec fut dévalorisé pendant cette même période au chapitre de l'immigration, puis des migrations intérieures, on ne saurait s'étonner que, de 1966 à 1971 seulement, l'Ontario ait vu sa population augmenter de près d'un million (soit un taux d'accroissement de 12%) tandis que le Québec augmentait à peine de quelque 250.000 (soit un taux d'accroissement inférieur à 0.5%).

Dans un domaine rattaché d'ailleurs près à ce qu'il y a de plus intime pour chaque citoyen, on ne saurait évidemment attribuer à l'Etat la paternité de tous les maux, ni attendre de lui tous les remèdes. Le problème de la natalité contient une dimension morale indéniable. Selon l'échelle des valeurs dont s'inspire la population, le sort fait à l'enfant et aux charges familiales peut connaître des variations considérables. Le Québec paie aujourd'hui le prix très élevé d'un changement de valeurs qui s'est opéré avec une brutalité extraordinaire. Ce n'est pas sans un vigoureux redressement moral qu'il réussira à retrouver une place honorable dans le paysage démographique nord-américain. Ce redressement devra cependant être l'oeuvre des églises, des familles, des organismes bénévoles et des autres forces morales qui agissent au sein de la nation. A vouloir trop l'attendre de l'Etat, on s'exposerait à d'amères déconvenues.

De l'Etat, on ne saurait accepter, par con-

tre, qu'il demeure indifférent en face d'un problème qui menace, à la longue, sa propre vitalité. La question se pose dès lors: que faut-il attendre de l'Etat dans le domaine de la démographie?

Une première tâche saute aux yeux. Afin de pouvoir planifier son avenir, l'Etat doit disposer d'instruments d'information et de prévision fiables. Il doit se doter, en somme, de services d'études démographiques de première qualité.

Si l'on en juge par des études publiées ces temps derniers par la Division de la démographie du Bureau de la statistique du Québec, le gouvernement semble avoir amélioré les services plutôt embryonnaires dont il disposait jusqu'à une date plutôt récente. Il nous a été donné d'examiner une volumineuse série de statistiques sur la courbe des naissances entre 1965 et 1968, que publiait il y a quelque temps la Division de la démographie. Les données précises qu'on y trouve pour chaque comté québécois sont très éclairantes.

On est encore loin, toutefois, avec ces recueils statistiques, des études rigoureuses auxquelles devrait donner lieu une véritable politique démographique. Par-delà les chiffres bruts, il importe bien davantage de connaître les facteurs qui les expliquent, les causes qui ont pu jouer, les variations suivant le degré d'instruction, de culture, d'urbanisation, etc. A moins que nous soyons distraits, on ne nous a point servi de telles études en abondance ces dernières années.

Il avait été question, sous le dernier gouvernement de l'Union nationale, de créer au Québec un Office de la démographie qui aurait été spécialement chargé d'étudier ces phénomènes. Ce projet dort-il toujours dans les tiroirs?

Par-delà les savants calculs des démographes (dont on sait qu'appliqués à l'avenir, ils sont souvent erratiques), la place faite aux valeurs familiales dans une société a un effet certain sur le sort qu'on y réserve à l'enfant.

Or, on ne saurait trop répéter que l'armature légale et administrative de notre société est bien davantage conçue en fonction de l'individu que de la famille. M. Castonguay a justement souligné, depuis trois ans, la nécessité de réviser le régime des allocations familiales. On a trouvé le moyen, pendant ce temps, de procéder à une réforme fiscale qui n'a pratiquement pas allégé le fardeau des familles. Mais on discute encore des allocations familiales; elles sont toujours versées suivant des barèmes surannés qui ne tiennent aucun compte de la hausse du coût de la vie.

Ainsi que le montre M. Philippe Garigue dans le mémoire sur "les fondements d'une politique familiale" qu'il remettait à la Commission Neveu à la fin de 1970, les allocations familiales ne sont d'ailleurs qu'un volet d'une politique qui devrait connaître des applications dans de nombreux autres secteurs de la vie quotidienne.

Qu'il s'agisse d'aide économique à ceux qui ont charge d'enfants, de fiscalité, de logement, d'emploi, de loisirs et de vacances, de culture et d'éducation, de services sociaux, etc, très nombreuses sont les mesures susceptibles d'être mises en oeuvre par un Etat soucieux de promouvoir les valeurs familiales. Même si elles ne sont pas essentiellement familiales, des mesures comme la gratuité scolaire et l'assurance-maladie ont certes été des pas précieux dans la voie d'une politique favorable aux familles. On sait toutefois, à l'aide d'études faites en Angleterre, que ces mesures ont davantage profité à la classe moyenne, vu que celle-ci était mieux équipée à tous points de vue pour s'en servir à plein. Elles ne sauraient tenir lieu des mesures proprement familiales dont M. Garigue, dans son étude de 1970, fournit de nombreux exemples.

Si M. Castonguay veut laisser une oeuvre durable en politique, il devrait s'employer à faire en sorte que le Québec se dote au plus tôt d'une vigoureuse politique familiale. Le ministre des affaires sociales a surtout travaillé jusqu'à maintenant à mettre de l'ordre ou de la clarté dans des secteurs qui existaient déjà, par exemple dans les hôpitaux et les professions. Même en matière d'assurance-maladie, il n'a pas vraiment innové. Il a surtout appliqué au Québec un régime visant à mieux distribuer des services et des frais qui, à toutes fins utiles, existaient déjà.

Certains technocrates mettent volontiers en doute les effets positifs des politiques soi-disant natalistes, estimant dans leur sagesse que les mouvements de la démographie obéissent à des causes infiniment plus complexes que ne se l'imaginent les défenseurs des valeurs familiales. Ces technocrates devraient ausculter plus souvent les besoins et les aspirations concrètes des pères et des mères de famille. Ils se rendraient vite compte que, sans pouvoir servir de substitut aux motivations morales qui seront toujours la norme ultime des décisions humaines, de saines politiques axées sur la famille contribueraient très utilement au redressement dont celle-ci a particulièrement besoin à ce stade difficile de l'évolution du Québec.

Claude RYAN

TRIBUNE LIBRE

Le véritable esprit du bill C-197

par ROBERT ANDRAS

ministre de la main-d'oeuvre et de l'immigration

M. le directeur,

Je veux tout d'abord vous dire mon étonnement devant l'insistance inexplicable que mettent certains de vos correspondants depuis quelque temps, à prêter des desseins machiavéliques au gouvernement canadien à propos de son projet de loi C-197 destiné à amender la loi sur la commission d'appel de l'immigration.

Encore hier, des porte-parole du "Conseil uni des droits de l'homme" vous ont remis un texte dont on m'a également fait parvenir une copie et dans lequel il est question d'une "gigantesque trappe administrative où les immigrants qui se prévaudront de cette clause risquent de se jeter tête baissée dans l'espoir de régulariser leur situation, cependant qu'on en profitera pour les décourager aisément et les expulser du pays".

Je ne comprends pas comment on puisse nous prêter encore d'aussi sinistres desseins quand j'ai déclaré, à plusieurs reprises, que nous avions l'intention d'offrir à la très grande majorité des visiteurs se trouvant illégalement au pays avant le 30 novembre dernier une chance de régulariser leur situation sans le moindre ennui, c'est-à-dire sans qu'il soit tenu compte de la façon dont ils sont entrés au Canada ou y sont demeurés trop longtemps.

Ceci ne saurait évidemment s'appliquer aux criminels.

Le 28 juin dernier, quand le Bill C-197 a été étudié en comité au parlement, j'ai déclaré que l'on accepterait "quiconque a la moindre chance de s'établir avec succès dans notre pays". ("If they have any prospects at all of becoming successfully established in our country".) Peut-on se montrer plus généreux? D'autant plus que j'ai fait reporter du 3 au 30 novembre la date-limite de l'admissibilité, justement afin d'éviter que des personnes en route vers le Canada et insuffisamment informées sur les nouveaux règlements d'immigration puissent subir le moindre préjudice.

Incidentement, ce son de cloche discordant relatif au Bill C-197 est le seul du genre entendu jusqu'à présent à travers tout le pays où le projet de loi a reçu un accueil enthousiaste en raison de son évidente nécessité et de son esprit humanitaire.

Une ultime chance

Sûrement animés d'excellentes intentions, vos correspondants n'en risquent pas moins, par leurs déclarations alarmistes, d'induire en erreur et ceci de façon irréparable, un grand nombre de personnes dont elles veulent aider la cause mais qui, si elles allaient les écouter, laisseraient passer cette ultime chance qui leur est offerte de régulariser leur situation. Je les incite donc à bien peser leurs responsabilités envers ces personnes dont elles veulent défendre le sort mais auxquelles elles pourraient attirer, plus tard, de graves ennuis.

Puis-je donner comme preuve initiale de notre intention de faire montre de la plus grande générosité et de la plus grande compréhension envers les "visiteurs" dont le statut n'est pas adéquat le fait que déjà, le 11 juillet, 2.987 d'entre eux avaient tenu à s'enregistrer sans ennui dans nos bureaux, de façon préliminaire, avant la "période de 60 jours", 1.605 d'entre eux le faisant à Toronto et 634 à Montréal, ce qui indique bien, quand on connaît la répartition habituelle des immigrants à travers le pays, que la nouvelle mesure inspire une confiance uniforme. Le Conseil uni des droits de l'homme soutient aussi à plusieurs reprises que la loi de l'immigration aux Etats-Unis est plus généreuse.

On me permettra d'en douter et justement, encore récemment, on a vu comment il a été plus facile à un groupe de "visiteurs" gitans d'entrer au Canada que de le faire ensuite aux Etats-Unis. Il n'y a pas de droit d'appel pour les "visiteurs" aux Etats-Unis (ou ailleurs).

Ce que vos correspondants oublient de mentionner c'est que le bill C-197 n'est pas destiné à chambarder la loi de l'immigration mais qu'il a pour but principal d'éliminer un article de la loi sur la commission d'appel de l'immigration, relatif aux visiteurs pouvant solliciter ici le droit de rester au pays à titre d'immigrants, article qui a permis des abus dont il n'est point besoin de parler ici, puisque tout le monde au pays l'a reconnu.

Le Conseil uni des droits de l'homme propose encore des modifications extrêmement complexes à la loi de l'immigration elle-même, des expériences mêmes, en som-

me des formules qui pourraient nous apporter les mêmes problèmes que nous essayons de régler ou des pires encore.

Dans ma déclaration du 28 juin devant le comité parlementaire, j'ai justement indiqué mon intention de "présenter, aussitôt que possible, un document public qui traitera d'un certain nombre de questions essentielles à résoudre afin d'établir une politique d'immigration à long terme" et qui, après avoir été discuté "avec tous les secteurs de la collectivité" (y compris les provinces), nous permettra de "proposer au parlement une législation sur laquelle se fondera une politique d'immigration permettant de faire face aux besoins futurs du Canada".

Je rappelle donc que le bill C-197 vise essentiellement à mettre fin au problème des appels des "visiteurs". Je note aussi avec satisfaction que le Conseil uni des droits de l'homme en "appelle aux membres de la Chambre des communes". Ces derniers représentent en effet tous les citoyens du pays, de naissance ou naturalisés et qui ont sans doute leur mot à dire en l'occurrence. Or, il semble justement que mes collègues de tous les partis au parlement reconnaissent la justesse de la législation que je leur ai proposée et qu'ils se proposent de continuer de l'endosser à l'unanimité.

Vos correspondants ont aussi déploré le fait qu'un seul juge au lieu de trois pourra siéger à la commission d'appel de l'immigration. J'ai pourtant clairement indiqué que ceci n'avait que pour but d'accélérer l'élimination de l'arrière des causes et l'audition de celles qui ne présentent pas de difficultés. Les causes le moins mentement compliquées seront constamment entendues par un tribunal revenant à l'ancien quorum.

Le cas des réfugiés

On a aussi parlé de réfugiés. Tout d'abord, notons à ce sujet que le Canada a une législation qui reflète les engagements pris par notre pays en 1969 lorsqu'il a signé la convention des Nations-Unies relative au statut des réfugiés. D'autre part, le monde entier a été témoin, ces dernières décennies, de la générosité du Canada envers les réfugiés de la seconde guerre mondiale, et plus tard les Polonais, les Hongrois, les Tchèques, les Tibétains, etc. Au cours des derniers mois, le Canada a accueilli 6.400 expulsés d'Ouganda et tout récemment, plus de 300 d'entre eux sont arrivés directement de camps situés en Europe. Puis-je ajouter que la demande de certaines d'autres Ougandais est actuellement à l'étude et que plusieurs d'entre eux seront certainement autorisés à venir ici. Enfin, rappelons que les Ougandais avaient droit à une attention spéciale, puisqu'ils "devaient" quitter leur pays, ce qui n'est pas d'ordinaire le cas d'autres arrivants au Canada.

Je voudrais également rappeler que les pouvoirs accordés aux agents d'immigration canadiens aux ports d'entrée sont les mêmes que l'on trouve aux autres frontières à travers le monde où, à la vérité, ils sont souvent plus sévères dans un sens ou dans l'autre, et que les authentiques visiteurs pourront venir chez nous aussi facilement qu'auparavant. Par contre, l'abus de l'appel d'un "visiteur" pour s'incruster au pays pendant des années sera éliminé, ce qui devrait prendre fin à une date ou une autre. Et là encore, comme je l'ai dit plus haut, les délais ont été reculés de près d'un mois (3 au 30 novembre).

Campagne d'information

Une campagne d'information sur les effets du bill C-197 débutera sous peu dans les media du pays. Des textes, notamment des dépliants, seront aussi disponibles. Et les personnes désireuses d'obtenir d'autres informations peuvent aussi obtenir sans délai des renseignements en s'adressant à nos centres d'immigration.

En terminant, je voudrais inviter tous ceux qui peuvent profiter de cette ultime chance de devenir canadiens à part entière à ne pas la laisser passer et certains de leurs conseillers, à ne pas les inciter à commettre un faux pas irréparable.

Bien à vous,
Robert ANDRAS,
ministre de la Main-d'oeuvre
et de l'Immigration.

bloc-notes

Une étude sommaire

Le comité fédéral chargé d'étudier le financement des jeux Olympiques de Montréal semble se satisfaire d'une analyse fort sommaire de la situation. Si l'on part du principe que le gouvernement fédéral n'a aucune responsabilité dans cette affaire puisqu'il ne débourse rien, on comprend que le comité entende procéder avec une extrême célérité. Si, au contraire, le fait d'autoriser de nouveaux modes de financement constitue une prise de position significative, alors le comité ferait mieux de se retrousse les manches et d'aller au fond des choses.

En matière d'administration de la justice, le gouvernement fédéral ne porte aucune responsabilité, si l'on excepte les tâches particulières dévolues à la Gendarmerie royale et aux autres services du Soliciteur général. Il incombe aux provinces d'appliquer un texte sur lequel elles n'ont le plus souvent aucun contrôle. Est-ce à dire que le gouvernement fédéral doit modifier le code criminel à son gré? Est-ce à dire qu'il peut, à l'autre extrême, se plier aveuglément à tous les caprices auxquels peuvent s'abandonner les procureurs généraux des provinces?

Nul ne défendrait une thèse aussi farfelue. MM. Drury et Ouellet eux-mêmes, qui cherchent constamment à minimiser l'importance de leur projet de loi, n'accepteraient pas de bon cœur de confier aux provinces la décision qui concerne, par exemple, la peine de mort. Pourtant, l'administration de la justice, répétons-le, appartient aux provinces qui, bon gré mal gré, en assument le coût.

On s'explique donc mal que le comité, suivant en cela l'avis que lui réitérerait avec constance MM. Drury et Ouellet, en arrive au sentiment qu'Ottawa peut approuver les modes de financement suggérés par l'administration montréalaise sans se juger engagé quant au fond du débat. Permettre à qui que ce soit d'aller chercher des centaines de millions dans les poches du public, c'est tout de même une décision qui demande réflexion. Prétendre le contraire, c'est, de la part du gouvernement, manifester une docilité non seulement inattendue, mais encore coupable.

Il faut dire que l'opposition a elle-même creusé sa propre tombe en se fragmentant aux moments les plus inopportuns. Quand le NPD a décidé de citer à la barre le maire de Montréal, la Société centrale d'hypothèques et de logement. Radio-

Canada et quelques autres témoins d'importance, les conservateurs n'ont pas vu l'intérêt d'un tel branle-bas. Vexés de cette attitude des conservateurs, les néo-démocrates ont assouvi leur vengeance en s'opposant deux jours plus tard à ce que le comité fasse comparaître M. Trudeau lui-même. Grâce à cette balkanisation de l'opposition, le gouvernement s'en tire sans mal, mais aussi sans répondre aux questions.

En fait, on ne voit guère ce que la présence de M. Trudeau aurait pu ajouter au dossier que défendent MM. Drury et Ouellet au nom du gouvernement. Peut-être M. Trudeau aurait-il étalé au grand jour les réticences d'Ottawa, mais il n'aurait sans doute pas remis en question la position fédérale. En revanche, les témoins que souhaitaient assigner les néo-démocrates pouvaient abondamment éclairer le comité. Du maire Drapeau, on aurait peut-être pu extraire quelque chose d'enfin précis sur ses modes de calcul, sur les négociations qu'il a pu conduire au sujet de la fragmentation du village olympique, sur les études qui ont conduit au choix du parc Viau et au rejet de toutes les alternatives. A la Société centrale d'hypothèques et de logement, on aurait pu demander si la moindre démarche la mise en présence jusqu'à maintenant du maire Drapeau ou du COJO. On saurait ainsi si la SCHL est en mesure d'édifier quelque chose de presque décent dans le cadre monstrueux qu'a fixé le maire Drapeau. On saurait aussi combien de millions de fonds publics seront engouffrés via la Société centrale dans des jeux olympiques pourtant assurés, déclare le maire Drapeau, de la plus parfaite autosuffisance. De Radio-Canada, on saurait combien de millions de fonds publics seront consacrés à édifier des installations et à dérouter des fils qui ne serviront plus à rien après les deux semaines de réjouissances au village.

Ces témoignages auraient permis au comité fédéral de mesurer le degré de participation fédérale à un projet dont Ottawa veut parler le moins possible. Les témoins auraient en outre permis au comité d'étudier de près la technique de haute voltige qu'affectionne le maire de Montréal quand vient le temps de répondre à des questions précises.

Malheureusement, les conservateurs, qui ont eu l'air plus bête que nature dans le débat sur le bilinguisme, ne tiennent pas du tout à s'opposer à un projet qui s'ourd du Québec. Aussi malheureusement, les libéraux, si réticents lorsqu'ils discutent du projet dans les corridors, veulent garder leur popularité québécoise au niveau de la marée haute et ils ne se montreront mé-

me pas critiques. Les néo-démocrates, après une volte-face courageuse, scrutent maintenant le projet de très près, mais ils ne peuvent compter sur l'appui de personne. Les créditistes, quant à eux, n'en finissent plus de multiplier les flagorneries à l'adresse du maire Drapeau et la vaillante administration québécoise qui a rendu ce projet possible. Dans toute cette affaire, les possibilités d'une étude sérieuse deviennent de plus en plus minces et on peut craindre que le projet rebondisse en chambre ces jours-ci pour une troisième lecture rapide.

Il est vrai que beaucoup d'hommes politiques ont une inépuisable réserve de compréhension quand il s'agit de péchés d'omission.

L'impact du témoignage Mitchell

Il est courant, en politique comme ailleurs, qu'un individu insère de vieux amis parmi les collaborateurs qui lui viennent de la fonction. Un nouveau ministre, par exemple, ne déteste pas ajouter quelques vieux amis entièrement fiables et connus à une équipe qui lui arrive par voie de concours soit de la fonction publique, soit de l'entreprise privée. John Mitchell fut pour le président Nixon ce type d'ami et de collaborateur. Dans les circonstances créées par l'affaire Watergate, ces relations particulières entre le président et M. Mitchell donnent au témoignage de celui-ci un relief inédit. Elles n'aident cependant en rien la cause du président. Au contraire.

Ainsi que le note l'analyste américain Joseph Kraft, l'amitié qui unissait M. Mitchell au président Nixon empêche l'ancien procureur général des Etats-Unis de s'abriter derrière la défense classique des sous-fifres: "Je n'étais qu'un exécutant". M. Mitchell pouvait, en effet, à tout moment, se présenter au bureau du président. Il pouvait le rencontrer à l'extérieur du champ professionnel. Il pouvait, plus que quiconque, rejoindre en lui la véritable réaction. Que M. Mitchell ait gardé pour lui des secrets qui menaçaient directement le président, voilà qui semble d'autant plus inadmissible et incroyable que les deux hommes étaient en relations particulièrement étroites.

Les questions de l'enquête sénatoriale ont d'ailleurs souligné l'in vraisemblance d'une telle défense. Jusqu'à maintenant, M. Mitchell s'en est tenu stoïquement à prendre sur ses épaules tout l'odieux de l'affaire. Même devant ceux qui l'ont accusé de mal servir le président en lui cachant des faits qui le concernaient directement, M. Mitchell n'a pas bronché. Il a encaissé

sans sourciller de terribles résumés de ses gaffes: "Ainsi, pour être sûr de gagner les élections, vous vous êtes fait le complice de maîtres-chanteurs, de criminels, de saboteurs." Une telle placidité, pour insatisfaisante qu'elle soit, pourrait s'avérer efficace si de nombreuses contradictions ne l'invalidaient pas.

M. Mitchell s'enferme lamentablement, en effet, quand il tente d'expliquer son silence. Il prétend qu'une purge s'annonçait à la Maison Blanche et le déchargeait donc du devoir d'effectuer lui-même le nettoyage: il bafoille quand on lui rappelle que des gens comme Dean sont demeurés à bord jusqu'à la fin. Il minimise l'importance de l'effraction commise chez le psychiatre de Daniel Ellsberg en disant qu'on n'y a rien trouvé; il begaye quand on lui demande: "N'était-ce pas quand même un acte criminel et n'étiez-vous pas ministre de la Justice?"

Bref, la loyauté de M. Mitchell achève de rendre invraisemblable l'hypothèse d'une parfaite innocence du président. D'ailleurs, même la loyauté ne remplace pas la vérité.

Laurent LAPLANTE

M. Paul Tremblay au Vatican

M. Paul Tremblay, qui vient d'être nommé ambassadeur du Canada au Vatican, n'avait pas besoin de s'identifier comme catholique pour qu'on le considère éminemment apte à remplir ce poste délicat. Il possède, en effet, des états de service si distingués au sein de la diplomatie canadienne qu'il n'est pratiquement aucun poste où il ne pourrait exceller. Il me fut donné il y a quelques années, de voir M. Tremblay à l'oeuvre comme chef de la Mission canadienne aux Nations-Unies. Dans ce milieu très exigeant, peu de diplomates étaient aussi consultés et écoutés que le représentant du Canada. Excellent bilingue – ce qui le servait beaucoup dans le rôle d'interprète qui convient si bien à notre pays – M. Tremblay se distinguait non moins par sa connaissance précise des dossiers dont il avait la responsabilité. Mise au service d'une impeccable courtoisie, cette précision d'esprit lui avait gagné à l'ONU la confiance générale.

Vu qu'il n'a pas craint de le signaler lui-même en réponse à des journalistes qui l'interrogeaient à ce propos, il n'est pas sans intérêt de noter que le nouvel ambassadeur est catholique. Sa nomination ajoute, en raison de ce facteur, un élément nouveau aux relations qui se sont nouées entre le Saint-Siège et le Canada depuis 1969. Afin de ne point heurter une opinion protestante

Voir page 6: Bloc-Notes

■ lettres au DEVOIR

L'heure de la décision

M. Robert Bourassa

premier ministre du Québec
C'est un ancien danseur de ballet qui vous écrit au sujet des Grands ballets canadiens. Sans doute mon nom ne vous dira rien car je suis plus âgé que vous. Ou peut-être aurez-vous le souvenir vague de l'avoir lu dans LE DEVOIR où, de 1955 à 1965, je fus reporter et critique.

Je vais publier sous peu un livre considérable sur ces Grands ballets canadiens dont tous les Québécois devraient s'enorgueillir et voir en eux des concurrents valables sinon supérieurs de ce "National Ballet of Canada" qui, de l'aveu même des spécialistes anglophones du pays, n'ont rien de national.

Le 15 juillet prochain, les Grands Ballets canadiens sauront s'ils peuvent poursuivre leur travail ou s'ils doivent rentrer chez eux. En effet, à cette date, le gouvernement aura décidé si oui ou non il accordera l'aide indispensable que les Grands Ballets réclament à grands cris. Mon livre n'arrivera qu'à l'automne. C'est pourquoi, j'ai pensé vous écrire pour vous prier d'aller à leur rescousse avant que ne soit accompli l'irréparable.

Tout au long de la formation des Grands ballets canadiens – depuis la petite troupe issue des Ballets Chiriac, à la grande troupe internationale qu'ils sont devenus – on a beaucoup ironisé sur leur

nom que l'on trouvait pompeux, présomptueux, prétentieux, et l'on disait volontiers: ces petits Grands ballets canadiens! Mais madame Chiriac! les a appelés Grands dès le début pour mieux leur inciter à le devenir, pour mieux tendre l'oreille vers la perfection. Et ils sont désormais vraiment grands et renommés (ce que j'espère avoir redémontré dans mon livre), se rivalisant avec ceux qui ne se sentent pas le rein artistique désintéressé pour les dépasser ou même les égaler en talent et en dynamisme.

Or, ces Grands ballets canadiens, si vous ne les secourez pas immédiatement, cesseront d'être grands, ce qui serait le comble du ridicule ou de l'immoralité culturelle après la longue et audacieuse ascension que l'on sait. Mieux vaut alors qu'ils meurent plutôt que de s'amoindrir, déchoir et vivre.

Si les Grands ballets canadiens périssent, ce sera une tache sur

l'histoire de votre gouvernement monsieur Bourassa, et il appert, d'après les leçons que nous livre l'histoire, que ce ne sont pas les taches économiques et politiques, mais les taches culturelles – taches sur l'âme, le génie d'une nation – qui sont les plus indélebiles, les plus stigmatisantes.

Vous avez bien des chats à fouetter, monsieur Bourassa, et je ne sous-estime pas la charge qui vous incombe en tant que premier ministre du Québec. Mais votre heure des Grands ballets canadiens a néanmoins sonné. M. Bourassa, que vous le vouliez ou non, priez-vous la vivre avec l'envergure d'entendement que nous vous souhaitons. Alors pourrions-nous souligner, dans la conclusion remaniée de mon livre, vos décisions salvatrices, sans flagornerie peut-être, mais avec l'émotion qu'on doit à tout mouvement humanitaire de bonne et grande volonté.

Roland LORRAIN
Montréal, le 10 juillet 1973

LE DEVOIR

Fondé par Henri Bourassa
10 janvier 1910
Directeur et rédacteur en chef: Claude Ryan
Rédacteur en chef adjoint: Michel Roy
Directeur de l'information: Jean-François
Trésorier: Bernard Lavoie

LE DEVOIR est publié par l'Imprimerie Populaire, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 211, rue du Saint-Sacrement, Montréal 125. Tout composé et imprimé par l'Imprimerie Dumont incopie, rue des Ateliers, sont situés à 9130, rue Boivin, Ville LaSalle. L'opinion du Devoir n'est pas celle de l'éditeur. Le Devoir n'est pas responsable des informations publiées dans LE DEVOIR.

ABONNEMENT: Edition quotidienne \$35 par année, six mois \$19, à l'étranger \$40 par année, six mois \$22, trois mois \$12. Editions du samedi: \$10 par année. Edition quotidienne: \$10 par semaine. Pour les abonnés à l'étranger, le Devoir est envoyé par la poste. Les abonnements sont payables à l'avance. Les abonnements sont renouvelés automatiquement à moins avis contraire. Les abonnements sont payables en espèces ou par chèque. Les abonnements sont payables en espèces ou par chèque. Les abonnements sont payables en espèces ou par chèque.

TELEPHONE 844-3361 (ligne gracieuse)

des
idéesdes
événementsdes
hommes

POINT DE VUE

La conscience chrétienne devant l'avortement

par ANDRÉ M. LIÈGE, o. p.

Chaque jour, il se commet en France environ, 700 avortements provoqués (estimation minimale de l'institut national d'études démographiques). Ces avortements, du fait de la loi du 13 juillet 1920, reprenant le Code pénal de 1810, sont presque tous clandestins puisque 2 sur 1.000 environ relèvent des cas prévus par les décrets du 29 juillet 1939 et du 11 mai 1955 (avortement thérapeutique).

On ne peut échapper à l'alarmante réalité: elle couvre des drames personnels conjugués, sociaux; elle met à jour des désarrois, des démissions morales, des responsabilités multiples.

Certes, l'avortement n'est pas un fait, nouveau. Mais il se présente (et se présentera à l'avenir), à bien des égards de façon nouvelle. Sans rendre caduques les positions éthiques du passé, en ce qu'elles ont d'essentiel, cela nécessite un discernement inédit.

On comprend qu'un tel problème humain suscite fortement l'émotivité. Ce n'est pourtant pas dans un climat de passion qu'il pourra être examiné avec le sérieux qu'il appelle. De toute façon, il est normal qu'il soit livré au libre et responsable débat de tous ceux qui travaillent à ce que l'homme ne se trompe pas sur lui-même.

Il faut approuver l'opinion et le législateur, qui cherchent à aménager la législation française actuelle concernant l'avortement afin que la loi ait prise sur la réalité et puisse être efficace dans son ordre. La rarefaction de l'avortement sous sa forme clandestine (car on ne peut en prévoir la disparition!) est un progrès à accomplir: car elle atténuerait les insécurités d'un tel acte en le rendant vraiment médical; elle diminuerait le mercantilisme actuel; elle ferait disparaître en ce domaine le privilège de l'argent; elle permettrait un certain contrôle des cas, surtout si le législateur en profitait pour dépasser l'intention seulement répressive.

Mais l'adaptation de la législation appelée par la réalité vécue laisse intacte la dimension éthique et religieuse de l'avortement provoqué: le législateur ne peut pas forcément le moral. Les chrétiens devraient être particulièrement fermes sur ce point, même s'ils n'entendent pas imposer au législateur leur propre position.

Ambiguïté éthique du droit à l'avortement

C'est bien pourquoi on ne peut que s'alarmer de voir des groupes divers qui, sous le couvert d'une adaptation de la

loi, veulent imposer une conception de la vie et de la liberté humaine proprement matérialistes.

Dans une partie de la campagne d'opinion actuelle se fait jour une volonté de ramener l'avortement à un acte "insignifiant", comme si l'exigence morale n'était que répressive, comme si la facilité apportée par les techniques médicales réglait le problème en son entier, comme si la manipulation de la vie humaine ne relevait d'aucune norme. L'avortement qui se donne en spectacle apparaît comme la célébration funèbre d'une société saisie par le vertige matérialiste: il faut le dire nettement.

Parmi les justifications apportées à l'appui de cette libéralisation totale du point de vue éthique, certaines méritent d'être examinées à cause de leur ambiguïté; une ambiguïté qui leur permet de s'accréditer même dans certains groupes chrétiens.

— La volonté de non-procréation, érigée en principe, qui ouvre à une séparation complète entre l'amour sexuel et la procréation. La logique de l'intention de ne pas procréer conduit à légitimer l'avortement, l'enfant étant tenu pour un agresseur contre qui il faut se défendre. L'avortement se trouve ainsi ramené à un ultime moyen de contraception.

— Le malheur que représenterait l'enfant non désiré. La mise en valeur de la paternité et de la maternité responsables ne conduit pas nécessairement à cette logique: de très nombreux faits en témoignent. Cette logique abstraite pourrait bien être une mystification.

— La liberté, comprise comme pure capacité de possession ou de refus, ayant dans la décision de l'homme sa seule norme: comme droit inconditionnel à toute manipulation de la vie techniquement possible. La liberté humaine a une autre richesse que cela et d'autres promesses et d'autres exigences: elle ne va jamais sans dépendance, sans fidélité, sans conflits, sans appel au dépassement et au risque.

— L'homme-embryon n'ayant pas d'altérité par rapport à ceux qui l'ont conçu; lesquels auraient donc tous les droits sur lui. N'est-ce pas le début de toutes les injustices dont souffre la société humaine où tant d'hommes ne sont pas reconnus et égaux? Car l'homme-embryon a commencé d'être un homme, un "autre".

— L'extrapolation des situations de détresse comme si la venue d'un enfant répondait le plus souvent à une telle situation. Il n'y aurait, en conséquence, aucune différence entre l'interruption de grossesse pour motifs de convenance per-

sonnelle et celle que suggèrent les réelles détresses médicales, psychologiques ou sociales.

Ces quelques exemples de justification ambiguë du "droit à l'avortement" sans restriction font soupçonner un désordre de la réflexion sur l'homme, sur sa responsabilité, sur sa vocation. L'Évangile n'y peut consentir surtout lorsque s'y infiltrent une certaine mauvaise foi.

Les chrétiens ont des motifs spécifiques de respecter toute vie humaine et de s'en considérer comme les gestionnaires. C'est pourquoi l'avortement leur apparaît toujours comme un mal, car c'est un mal de faire mourir volontairement.

Cette conviction permanente des chrétiens (qui ne relève nullement de la magie ni d'aucun réflexe "primitif") n'est point arbitraire: elle indique une visée pour toute éthique humaine. En essayant de la pratiquer pour leur compte, les croyants adressent à la société et au législateur un souhait ardent: faites en sorte que tout rende possible le respect de la vie humaine, même embryonnaire; faites tout pour que le recours à l'avortement ne se généralise pas et qu'il ne soit imposé à quiconque par quelque pression que ce soit; tâchez d'en réduire la pratique aux situations sans issue et soyez honnêtes pour juger de ces situations! Au nom du service véritable de l'homme, ne travaillez pas à liquider les vrais conflits éthiques en les étouffant par le moyen des possibilités techniques ou des requêtes non critiquées du confort matérialiste!

SITUATION DE DÉTRESSE

Il faut en arriver aux situations de détresse. Elles existent. Ce n'est point jouer le rôle d'"avocat du diable", comme on le dit parfois, que d'y prêter une particulière attention. Aucune conviction concernant le mal qui est l'avortement ne devrait conduire à les minimiser ni à les dramatiser a priori: même si elles demeurent difficiles à discerner, même médicalement. Et nous savons que ce discernement peut varier selon les contextes, les temps, l'état de la science, le niveau du développement humain. La détresse pouvant être conjointement ou séparément celle de la mère, celle de l'enfant, celle du couple.

La visée du service de la vie humaine étant fermement assurée, des conflits surgissent au cœur même de cette visée, car il peut y avoir, ici et maintenant, des façons contradic-

● Doyen de la faculté de théologie à l'Institut catholique de Paris, le père André Liège séjourne actuellement à Ottawa, où il participe à titre de professeur invité à la session des cours d'été du Collège dominicain de philosophie et de théologie. Il y a prononcé ces jours derniers une conférence sur l'avortement, dont le texte suivant, paru dans La Croix du 19 juin, reproduit les idées essentielles.

toires de servir la vie. Et cela peut se dénouer dans certains cas, par la décision de tuer. Une décision de tuer qui est un mal, mais qui évite un autre mal de la vie humaine, aussi grave ou plus grave, dans l'immédiat ou plus tard. Une telle acceptation de donner la mort ne camoufle pas ce qu'elle engage; elle ne cède pas au travestissement du sublime. Et c'est pourquoi elle devrait toujours et partout se présenter comme une décision douloureuse, jamais triomphante et absolument sûre d'elle-même. Elle exige d'être examinée et délibérée, cas par cas, pour que la répétition n'engendre pas l'habitude et de peur qu'on ne se fabrique une éthique justificative de la situation.

L'interruption volontaire de la grossesse n'est d'ailleurs pas seule à relever d'une telle situation. La mort sur les champs de bataille a concerné des masses humaines d'innocents depuis toujours, sous l'appel à la légitime défense. Dans un autre domaine, la peine de mort devrait travailler semblablement la conscience de ceux qui en décident. Il ne faudrait pas trop vite arguer de la différence des cas — qui est indéniable — pour justifier légèrement ici ce que l'on condamne là. Car il s'agit toujours, du point de vue éthique, de cette dramatique interrogation: le caractère sacré de la vie humaine interdit-il, toujours et sans aucune exception, à l'homme de tuer lorsque, par mauvais concours des circonstances ou par faute des uns et des autres, il est acculé à en examiner l'hypothèse?

Mais à supposer — ce que nous pensons — qu'on puisse en certaines situations s'ouvrir à cette hypothèse, on ne devrait jamais s'en expliquer en termes de "droit de tuer": il s'agit d'une issue à des cas de détresse, non d'une solution aux problèmes de la vie humaine. Il s'agit d'une tolérance, non de l'exercice normal d'une liberté qui se voudrait souveraine. Aucune conscience humaine ne peut s'y trouver à l'aise. Dieu seul peut être juge.

On devrait pouvoir espérer qu'en reconnaissant ainsi la possibilité de tuer parfois des innocents, on n'ouvre pas la porte, dans la communauté chrétienne, et même dans la communauté humaine, à une atténuation de la visée du service et de la défense de la vie. Qui ne voit qu'on en appelle alors à une éducation du sens de ce qui est humain: éducation de plus en plus nécessaire à mesure que l'homme, enrichi d'une maîtrise technique, n'est plus confronté passivement à une nature aveugle. N'est-ce pas là la première urgence?

LIBRE OPINION

L'avenir de l'île Notre-Dame compromis par le canal olympique?

par le Regroupement pour la préservation des espaces verts

M. Gilles Léveillé publie dans LE DEVOIR du 9 juillet un bref article sur la construction du canal pour les épreuves olympiques d'avirons et de canoës - kayaks dans l'île Notre-Dame à Terre des Hommes.

A la lecture de cet article, on a l'impression que le projet ne changera pas grand-chose: on va récupérer les acres de verdure "en effectuant du remblayage dans les nappes d'eau avoisinantes": quant aux arbres, "le dommage va être minime". C'est à se demander si le Regroupement pour la préservation des espaces verts n'a pas lancé "un véritable cri d'alarme" inconsidérément.

Soulignons d'abord que la majeure partie de la section est de l'île Notre-Dame va connaître la démolition des pavillons et utilités existantes et la reconstruction de nouvelles unités en rapport avec le projet de canal olympique. Ainsi, une quinzaine de pavillons (d'Allemagne, l'Australie, l'Inde, le Mexique, la Birmanie, le Canadien Pacifique, l'Homme et l'Agriculture, etc.) et une bonne partie du réseau du minirail et de l'expo-express disparaîtront pour faire place au canal olympique. L'administration municipale assumera le coût de ces démolitions sur une surface d'au moins 20 acres. Entre-temps, on aura gardé cet espace pendant 6 ans sans l'ouvrir sérieusement au public au cours des dernières années. Saurons-nous vraiment combien aura coûté pour 1967 l'aménagement de ce secteur avec ses services, ses parcs de repos et ses arbres? Saurons-nous vraiment combien aura coûté l'entretien et le contrôle de ce secteur de Terre des Hommes au cours des six dernières années et combien coûtera l'actuelle opération

de démolition? Nous n'en sommes déjà plus au niveau des détails et il faut ajouter que dans ses statistiques sur les 9.000 arbres menacés par le projet, le Regroupement n'a tenu aucun compte des arbres de cette section, dont on a d'ailleurs disposé fort allègrement au cours des travaux préliminaires.

La démolition terminée, il faudra construire à cet endroit, sur une douzaine d'acres environ: hangars et ateliers de réparation, bâtiments de service et d'entretien, centre d'entraînement, centre de presse et de réception, quais flottants, sans oublier une aire de gradins permanents pour 5.000 spectateurs, une aire pour le transport public, une aire pour l'entreposage de l'équipement et un autoparc pour les officiels et les invités d'honneur. Combien coûtera cet ensemble de travaux? L'ingénieur Boucher et le conseiller Lynch-Staunton se gardent bien de le dire au journaliste Léveillé.

Venons-en aux deux autres tiers du canal qui toucheront "un peu plus de 20 acres de verdure" dans le parc Notre-Dame. Il en a coûté des mil-

lions aux Montréalais pour créer cette île dans le fleuve. L'administration municipale convient d'ailleurs que nous payons encore cette dette de 40 millions pour l'agrandissement de l'île Ste-Hélène et la création de l'île Notre-Dame.

Des frais déjà oubliés?

Ces vingt acres de verdure qu'on va utiliser comme terre de remblayage pour "changer la forme du lac des Régates" nous ont coûté en aménagement et en entretien depuis 1967? Il s'agit effectivement de plusieurs millions de dollars qu'on va jeter à l'eau, de huit années d'efforts qui vont disparaître. Précisons qu'on avait planté dans cette zone du parc 750 feuillus de 20 essences différentes, 1.800 conifères de 12 essences différentes et 7.400 arbustes ou petits arbres d'une vingtaine d'essences différentes. Ces chiffres restent conservateurs, car ils ne tiennent compte que du plan d'aménagement original. Plusieurs essences d'arbres et d'arbustes se sont ajoutées entre 1968 et 1972. Certaines collections sont uniques au monde. A cause de leur taille et de leur âge, plusieurs centaines des plus beaux spécimens sont maintenant impossibles à transplanter ou à relocaliser, si ce n'est à grands frais. L'ingénieur Omer Boucher soutient que les travaux ne toucheront que 800 ou 900 arbres. La perte apparaît déjà importante. Ce seront en général des arbres de plus de 10 ans, d'un diamètre de plus de 10 pouces. On doit en fixer le prix à \$700,00 l'unité. Il s'agit d'une valeur ferme de \$630.000,00. Quant aux 9.000 arbres ou arbustes qu'on s'approprie à transplanter, il faut se poser quelques questions. Où va-t-on les transplanter? Quel sera le coût d'une aussi vaste opération? Quel sera le taux de perte, considérant que les spécimens ont maintenant de 6 à 8 ans? Cette opération va coûter très cher. On n'en connaît jamais le prix réel.

■ lettres au DEVOIR

Sauvons la Jacques-Cartier

Nous sommes allés sur la Jacques Cartier, dans cette vallée dont la renommée est maintenant descendue jusqu'à Québec, renommée gardée jalousement auparavant par les seuls arbres qui ornent ses montagnes, par les quelques employés de la Domtar qui l'ont souvent traversée, par les bûcherons qui depuis de nombreuses années ont couché à sa porte dans des camps de compagnies, par les pêcheurs qui ont marché les rives de la rivière une perche à la main.

Merci aux défenseurs de la protection de ce milieu unique et aux opposants à des projets profanatoires. Nous sommes maintenant pierres du barrage de l'opposition au projet de l'Hydro.

Nous avons vécu cette joie de prendre possession d'un territoire d'une noble grandeur qui ne nous appartenait qu'en puissance. Nous avons respiré l'amour du pays. Ce serait une perte incalculable que de transformer ce lit géant de la Jacques Cartier en un bain-de-pieds pour ces montagnes laurentiennes, en les consultant d'un collier de bagarres posés sur leurs épaules par de naïfs rois de la technique.

Nous étions 9 scouts-éclaireurs, 2 scouts-pionniers et 3 animateurs, petit bataillon armé de cordes et de gamelles, résolu à jouer aux découveurs dans notre projet "Les Mousses de Cartier". Donnons aux jeunes la joie de "marcher leur pays"; d'en prendre possession en y mettant leurs pieds et leurs yeux. Ce ne fut pas malin, ce que nous avons fait. En écrivait ces lignes, j'ai le sentiment de jouer à David et Goliath. Pourtant, l'image n'est pas tout à fait juste puisque Goliath est de ma race. L'Hydro, c'est nous. J'ai l'impression de poursuivre mon ombre. Tuerais-je mon frère?

Ah! non! On ne le fera pas ce barrage! Après la réussite de la Manicouagan, nous sommes assez intelligents pour faire un choix plus éclairé. Choix dit préférence. L'enjeu (économique et scientifique) est de préférer autre chose que de gaspiller cette sauvage nature. Malgré notre sentiment de civilisé, nous avons encore besoin de sauvagerie. Et l'Hydro, qui s'est donné noble stature et fiers progrès (honneur à elle! honneur à nous!) se laissera-t-elle aveugler par sa propre réussite comme la force du Cyclope fut sa perte? Serait-elle à court d'intelligence? Connaîtrait-elle l'essoufflement du progrès?

L'Hydro deviendra-t-elle la seule propriétaire du pays? Nous avons encore la chance d'aménager notre pays du Québec plus intelligemment que d'autres ne l'ont fait pour le leur. Et je dis à l'Hydro que la science dont elle se targue n'a pas dit son dernier mot. Et que c'est à nous de le lui faire dire. Le plus tôt sera le mieux.

En dehors de toute considération monétaire, nous perdons une oasis de verdure avec son sanctuaire d'oiseaux et sa petite faune qu'aucune opération ne réussira à sauver. Une fois la masse de terre déplacée, nous aurons perdu la moitié du parc Notre-Dame. Aura-t-on les moyens d'y replanter 10.000 arbres, d'y refaire des chemins, des îles, des surfaces de verdure? Il faudra cinq ans de travaux et d'investissements pour vraiment récupérer les acres de verdure.

A première vue, l'explication de M. Omer Boucher semble satisfaisante, mais à l'analyse on voit ce qu'il en a coûté pour arriver au parc actuel, la perte que représentent les arbres, ce qu'il en coûtera pour transplanter 9.000 arbres et plus tard pour "récupérer" vingt acres de verdure.

Et combien coûtera ce canal? Plus de 6.800 pieds de longueur, au moins 325 pieds de largeur et 7 pieds et demi de profondeur. Des talus avec

route de chaque côté. Personne ne peut en préciser le coût ni d'ailleurs celui des installations permanentes citées auparavant.

Où et quand a-t-on pris cette décision? Le projet a-t-il été rendu public? À quel moment? Qui effectuera les travaux? Y a-t-il eu des soumissions publiques? Le projet du canal olympique correspond-il à un besoin important pour la population de Montréal, quand on le considère sur une base permanente? (Combien y a-t-il de clubs d'avirons et de canoës — kayaks dans la région de Montréal? Quel sera le taux d'utilisation de ce canal après les Jeux? Et son coût annuel d'entretien et de surveillance?)

Ce que disait le document de candidature

On a invoqué un argument facile pour changer ainsi la vocation d'une partie de l'île Notre-Dame: le peu d'utilisation qu'en faisait le public. Il faut cependant noter qu'elle est fermée cette année, qu'elle l'était l'an dernier et qu'elle ne fut ouverte au public que quelques mois en 1970 et 1971. La publicité au sujet du parc Notre-Dame lui-même fut nulle. Rares sont les Montréalais qui connaissent cette merveille, encore plus rares ceux qui l'ont vue. Dans ce contexte, il était facile de prouver que les Montréalais ne la visitent pas et que nous devons repenser l'utilisation de l'île et du parc Notre-Dame.

Une autre question: pourquoi avoir décidé de creuser le canal olympique à cet endroit? N'y a-t-il pas aux alentours de Montréal des endroits naturels propices à de telles épreuves olympiques? Le lac des Deux-Montagnes? Le Chenal devant Boucherville? La région de Sorel? Le lac Memphrémagog à Magog ou le lac Ouareau à St-Donat? Il en au-

rait coûté combien pour des installations temporaires à l'un de ces endroits, sans perte d'espaces déjà aménagés?

Arrêtons-nous au document de candidature de Montréal pour les Jeux Olympiques de 1976. On a d'ailleurs invoqué ce document pour justifier le choix du parc Vau comme site du village olympique et pour assurer à la commission parlementaire que le choix du parc Vau était connu depuis la parution de ce document de candidature en 1969.

Et que dit-on dans ce document sur les épreuves d'avirons et de canoës — kayaks?

Section E — Bassin Laprairie (no 3 sur la carte en annexe). "Des études préliminaires sont en marche pour la construction au Bassin Laprairie, adjacent à la Voie Maritime du Saint-Laurent, en bordure de Montréal, de parcours pour avirons et canoës, à moins de neuf kilomètres (cinq milles et demi) du village olympique. La construction des installations sera d'autant facilitée qu'on peut assécher ce bassin. On y installera 15.000 sièges".

Section E — Les champs de tir à l'arc (no 18 sur la carte en annexe):

"Montréal possède déjà des champs de tir à l'arc mais en installera de nou-

veaux dans le magnifique parc Notre-Dame".

Les projets au sujet du canal olympique et des champs à tir à l'arc ont beaucoup évolué depuis trois ans. Les autorités responsables ont fait des choix, mais nous devons souligner que la population manque des informations suffisantes pour juger de la valeur de ces nouvelles options.

Nous ne savons même pas quand et à quelles conditions l'île Notre-Dame sera rouverte au public. Le Regroupement déplore qu'un parc magnifique comme le parc Notre-Dame, aménagé à grands frais pour la population, demeure fermé pendant de longues périodes et peu connu du public. Le Regroupement croit qu'on devrait rendre accessible la plus grande partie possible de l'île et en particulier du parc Notre-Dame le plus tôt possible et qu'on devrait étendre cette accessibilité aux quatre saisons de l'année. Le Regroupement considère que nous avons là un potentiel considérable d'activités récréatives, culturelles et scientifiques pour tous les groupes de la population en chaque saison. Ne pourrait-on pas justifier les investissements considérables qu'il nous a coûtés pour le créer à l'aménagement en l'utilisant pleinement?

Manoir Richelieu

EXCURSIONS-VACANCES - TRANSPORT AÉRIEN INCLUS

Visitez la magnifique région de la Malbaie où le Manoir Richelieu surplombe le majestueux fleuve St-Laurent. La cuisine est excellente; le service de l'hôtel à point et le parcours de golf de 18 trous vous permettra de faire valoir votre habileté. Natation, équitation, tennis, pêche et divertissements organisés.

PLAN AMÉRICAIN TRANSPORT AÉRIEN INCLUS

2 jours —	\$120.00
5 jours —	\$210.00
7 jours —	\$270.00

Vols air-taxi - les mardis et jeudis

Départ de Dorval à 3 h p.m.
Arrivée à Murray Bay à 4 h 30 p.m.
Départ de Murray Bay à 6 h p.m.
Arrivée à Dorval à 7 h 30 p.m.

Taxes, pourboires et golf en sus

Pour vos réservations, écrivez ou téléphonez :

Manoir Richelieu

MURRAY BAY, POINTE-AU-PIC, Q.U.E., CANADA
Tél.: 849-3521 - (418) 665-3701

DES VACANCES IDÉALES POUR LES JEUNES

LE CENTRE DE PLEIN AIR DU LAC DES ÎLES

Situé à
Saint-Émile-de-Suffolk
à 25 milles au nord de
Montebello, Qué.

COLONIE DE VACANCES

- Du 24 juin au 1^{er} septembre
- Pour garçons et filles de 8 à 14 ans
- Séjours d'une durée de deux à dix semaines
- Moniteurs expérimentés
- Installations modernes, chalets renouvés
- Équipement de loisirs d'excellente qualité
- Menu diététique

Pour de plus amples informations, s'adresser à:
L'Office du tourisme de l'Outaouais
C.P. 666, Hull, Qué.
J8X 3Y8

819 770-1500

Société d'aménagement de l'Outaouais
Organisme du Gouvernement du Québec.

422 St Claude, 878-3969

Le Fado

fine fleur de la gastronomie

SETA-VACANCES

VOYAGES AVIONS NOLISES

Montréal-Paris

à partir de \$210.

VOLS SPÉCIAUX NOLI-FRANCE

Tél.: 861-3906

Le Pavillon de l'Atlantique

1454 A rue DES MONTREALAIS, QUÉBEC.

Réervations
849-1368

Tous les jours jusqu'à
la nuit. Dimanche 5h. p.m.

REPAS COMPLET POUR GOURMETS

HOMARD DE CHOIX

\$8⁹⁵

Soupe aux palourdes de la Nouvelle-Écosse - Homard du Nouveau-Brunswick choisis (grillé ou bouilli-beurre) - Notre fameuse salade Pavillon - Pomme-de-terre-julienne - Dessert succulent - Café.

Nous offrons un des choix les plus complets de poissons et crustacés au Canada. Atmosphère rappelant les jours glorieux de la voile ancestrale...

suites
de la première
page

BOURASSA

vaille? Il exige des preuves.

M. Burns fait ainsi preuve, selon M. Bourassa, de deux poids, deux mesures dans le cas de M. Laporte et dans ceux du FLQ et du syndicalisme.

Utilisant à nouveau la peine de Mme Laporte et de ses enfants, le premier ministre a accusé M. Burns d'avoir été "ignoble" en terminant "presque irrémédiablement" la réputation d'une personne décédée.

M. Bourassa n'a aucunement l'intention de convoquer une commission parlementaire spéciale, comme le réclame M. Burns, pour faire la lumière sur toute cette affaire.

"Nous ne sommes pas en régime présidentiel, a-t-il dit. L'enquête publique sur le crime organisé existe et nous avons suffisamment d'autres outils sans convoquer cette commission parlementaire.

Par ailleurs, M. Bourassa a confirmé sa rencontre, jeudi avant-midi, avec les autorités policières du Québec. Il voulait se mettre au courant de la situation avant d'assumer les responsabilités du ministre de la justice durant l'absence de Me Choquette, actuellement en vacances.

En plus de ses fonctions habituelles de chef du gouvernement, M. Bourassa dirige donc présentement les ministères de la justice, de l'éducation et des affaires culturelles.

Le premier ministre assure en effet l'interim aux ministères de l'éducation et des affaires culturelles durant les vacances prolongées de M. Cloutier qui sera absent durant deux mois.

LÉVESQUE

sion, M. Lévesque a relié l'affaire Laporte au problème du financement des partis politiques.

Essentiellement, le président du PQ est d'avis que les révélations des dernières semaines viennent du refus du gouvernement d'agir et de renseigner la population quand il se doit.

Après avoir énuméré "le coulage" de nombreux rapports et documents confidentiels dans les derniers six mois, M. Lévesque a émis l'opinion que c'est inévitable lorsqu'un gouvernement a tendance à tout cacher, à "s'asseoir le derrière sur ses dossiers".

Le plus troublant, le plus inquiétant, selon M. Lévesque, c'est que l'inaction du gouvernement donne la police à deviner ses propres dossiers.

Après les chefs du Parti libéral, de l'Union nationale et du Parti québécois, M. Yvon Dupuis sera ce soir l'invité de Radio-Mutuel pour traiter à son tour de l'affaire Laporte.

ENQUÊTE

constituaient pourtant, selon M. Jean-Jacques Côté, un travailleur d'élections de M. Laporte, le "mobile réel" de la réunion qu'il prépara entre le député de Chambly et deux propriétaires de cabarets de réputation notoire, MM. Nicola Di Iorio et Frank D'Asi. Le meeting eut lieu le 16 avril, et la police l'épaula.

Ces deux hommes, dont les noms reviennent régulièrement dans les dossiers d'enquête de la police, ont partiellement affaibli la version de M. Côté hier dans une déclaration à un journaliste de Toronto. M. Di Iorio affirme ne pas se souvenir d'une discussion sur des passeurs de "télégraphes". M. D'Asi soutient que la question fut soulevée, "ce fut en passant".

Rejoint hier après-midi à la station de Brossard, le directeur de police M. Marcel Renaud a déclaré que ses hommes n'ont même pas jugé utile de noter le numéro des plaques d'immatriculation du véhicule.

En examinant le contenu de la roulotte, ils trouvèrent quelques papiers, alertèrent le président des élections dans Chambly, M. Guy Pagé, qui dépêcha son secrétaire, un M. Saint-Cyr. Ce dernier conclut que les documents trouvés étaient étrangers à toute manœuvre électorale frauduleuse.

Soulignons que les présidents d'élections étaient nommés en 1970 par l'Union nationale.

"Nous avons quitté les lieux après la vérification, rappelle le directeur Renaud, et aucune autre plainte ne fut portée". Le policier explique le peu d'éléments dans le constat, comme l'absence du numéro des plaques qui eut permis d'identifier le propriétaire, par l'absence de poursuivre une enquête qui n'avait rien révélé de suspect.

M. Renaud ne nie pas qu'il ait pu exister une tentative organisée pour passer des "télégraphes" en utilisant ce véhicule.

"Et peut-être, comme dit M. Côté, nous avons neutralisé l'activité des passeurs de télégraphes en enquêtant une première fois, mais nous n'en savons rien. Pour nous, il n'y eut jamais de délit".

Mercredi, M. Côté, qui fut organisateur du secrétaire de M. Laporte, M. René Gagnon, candidat dans Saint-Jacques, durant la campagne de 1970, affirmait que "la police de Brossard fit les vérifications d'usage et neutralisa l'activité de cette roulotte pour la journée comme en font foi les rapports de police datés du 29 et 30 avril".

Le directeur de la police nous affirme que les constats ne font pas état d'une roulotte ou d'activités électorales "neutralisées".

Par ailleurs, l'ex-ministre de la Justice, Me Rémi Paul, alors en poste dans le gouvernement de l'Union nationale, a soutenu mercredi dans une émission radio-phonique à Montréal que "rien dans le rapport de police sur la réunion, ni dans les sous-jacentes conversations enregistrées, ne pourrait jamais impliquer M. Laporte de quelque manière avec les membres de la pègre".

NIXON

D.L. Brown, commandant l'établissement militaire. Il était 21h12 et M. Nixon n'avait quitté la Maison-Blanche qu'une demi-heure plus tôt.

Le président s'attendait si peu qu'on le garde à l'hôpital que ni sa femme, ni sa fille Julie Eisenhower, ne l'avaient accompagné et qu'elles attendaient à la Maison-Blanche les résultats de l'examen approfondi dont avaient parlé les médecins plus tôt. Son autre fille, Tricia, assistait avec son mari Edward Cox, à un match de baseball à New York.

A l'hôpital de Bethesda, le président a été logé dans l'appartement présidentiel, au troisième étage, qu'avait occupé le président Johnson à deux reprises pendant son mandat à la Maison-Blanche.

En sortant de l'hôpital, M. Ziegler a déclaré que le président était au lit et qu'il n'y aurait aucun bulletin de santé jeudi soir. Le Dr Tkach a quitté également l'hôpital quelques minutes après M. Ziegler.

PERON

élections générales seraient convoquées avec l'appui des forces armées, ce qui permettrait à l'ancien dictateur de se faire plébisciter par les Argentins.

Selon une autre version qui circulait hier soir à Buenos Aires, Juan Peron, afin de promouvoir l'unité nationale, offrirait la vice-présidence à Ricardo Balbin, son ennemi d'autrefois et qui est le leader du parti radical, deuxième force d'Argentine.

La Confédération générale des travailleurs, les forces armées et la Confédération générale économique (patronat) auraient déjà donné leur approbation au projet d'installation de Peron à la présidence.

Intervenant hier à la radio de Buenos Aires, M. José Ricci, secrétaire général de la CGT, a annoncé qu'une gigantesque manifestation ouvrière d'adhésion au vieux général réhabilité se tiendra samedi matin. Des centaines de milliers d'ouvriers convergeront vers la résidence de Peron, à Vicente Lopez, au nord de Buenos-Aires.

"Campora au gouvernement, Peron au pouvoir", a dit Ricci, sera prochainement une réalité. Plus précisément, dans les trente jours.

OPPOSITION

Les conservateurs voudraient eux aussi que les personnes épiées électroniquement sans qu'elles n'aient rien fait soient informées du fait que leurs conversations aient été écoutées. Le parti conservateur voudrait en outre que l'article du projet portant sur les autorisations d'urgence permettant l'écoute électronique soit rayé.

Visiblement irrité, M. Lang a accusé les députés d'opposition de changer d'opinion à tort et à travers au sujet du projet de loi. Je souhaite, leur a-t-il dit, que vous ne le faites pas pour des motifs purement politiques.

Il est impérieux, a-t-il ajouté, que le projet de loi soit adopté le plus tôt possible dans l'intérêt du public, mais au train où vont les choses, il ne le sera pas avant octobre tant on veut y apporter d'amendements.

Le président de la commission, le député libéral James Jerome de Sudbury lui a laissé entendre que les discussions pourraient malgré tout aller assez vite et se terminer avant les vacances d'été.

D'autre part, à la Chambre, M. Trudeau a dit qu'avant de permettre à un fonctionnaire de compiler des dossiers secrets, le gouvernement fédéral s'assure qu'il ne possède pas de vice caché, qu'il ne pourrait exploiter des maîtres-chanteurs.

C'est ce qu'il a révélé en réponse à une question écrite formulée en avril par le député conservateur du Yukon, M. Erik Nielsen.

Le premier ministre a précisé qu'on cherchait ainsi à déterminer si un fonctionnaire avait des tendances homosexuelles, s'il était atteint d'instabilité, s'il avait des préférences sexuelles anormales, s'il était la proie de problèmes financiers, etc.

M. Trudeau n'a pas précisé dans quelle mesure ces facteurs entraient en ligne de compte pour déterminer si un fonctionnaire était vulnérable à la persuasion, le chantage ou la coercition.

ERVIN

qu'elle réclamait de la Maison-Blanche.

Ce problème constitutionnel a volé la vedette à John Mitchell qui terminait hier après-midi son témoignage devant la commission.

Alors qu'on lui suggérait que s'il avait préféré couvrir le président avant les élections, il pourrait bien avoir la même attitude devant la commission, toujours très maître de ses réactions, l'ancien procureur général a répondu qu'il appartenait aux sénateurs d'apprécier la valeur de son témoignage et non à lui.

Il n'est pas exclu, estimait-on dans les couloirs de la commission, que les trois jours de déposition de Mitchell aient joué un rôle dans l'ouverture, si modeste soit-elle, d'un dialogue direct entre la commission et la Maison-Blanche.

En effet, le bilan de ces trois jours de témoignage est exceptionnellement improduttif. Mitchell, contredisant la plupart des témoignages recueillis jusqu'à présent, a semblé nier l'évidence à plusieurs reprises. Il a maintenu que Nixon ignorait tout, du projet de cambriolage jusqu'aux tentatives ultérieures de camoufler le scandale.

L'ancien secrétaire à la Justice, ami personnel et ex-associé de l'avocat Richard Nixon, n'a même pas été ébranlé au cours de la dernière audition lorsque l'avocat Samuel Dash, représentant les enquêteurs démocrates, l'a accusé sans ambages de faux témoignage après avoir comparé ses déclarations à celles faites par lui sous serment au procès civil intenté par le parti démocrate. Et lorsqu'on lui a opposé les témoignages des autres protagonistes dans l'affaire Watergate, contredisant les siennes, il s'est élevé avec indignation contre la manière de les interpréter.

A la fin, le sénateur Sam Ervin a remercié M. Mitchell avec grande courtoisie pour sa patience et a appelé le témoin suivant, M. Richard Moore, con-

seiller spécial à la Maison-Blanche, qui a affirmé que le président ignorait tout des événements critiqués du Watergate jusqu'au 21 mars de cette année.

Le prochain témoin sera Me Herbert Kalmbach, avocat personnel du président Nixon. Il aurait réuni l'argent nécessaire pour "acheter le silence" des cambrioleurs arrêtés dans les bureaux du parti démocrate du Watergate.

Dans son témoignage, Moore dont le nom apparaît encore sur la liste de paye de la Maison-Blanche, a déclaré que le 20 mars dernier, John Dean lui avait dit que le président ne savait rien de toute l'affaire et qu'il pensait que personne ne l'avait averti.

Moore a ajouté qu'il avait alors recommandé à Dean de tout expliquer au président. Moore a par ailleurs confirmé une affirmation de Dean voulant qu'il soit allé trouver Mitchell à la demande d'Haldeman et d'Ehrlichman, en janvier, pour organiser un fonds spécial. Mitchell lui a alors refusé son concours. Moore qui a prétendu ne pas connaître la destination prévue de ce fonds spécial, a ainsi corroboré la version de Mitchell en rapport avec l'issue de cette rencontre.

ASBESTOS

C'est donc dire que vers l'an 2000, il faudra à nouveau tout recommencer et concevoir un nouveau plan de modernisation qui nécessitera encore plusieurs millions de dollars.

La mine à ciel ouvert Jeffrey est peut-être un cas unique en ce sens qu'elle est en exploitation depuis près d'un siècle. Conséquemment, elle est profonde (900 pieds) et est entourée par la ville d'Asbestos à l'est, par le "skip" à mine-ral, la bâtisse des concasseurs primaires et le complexe séchoir-concentrateur au sud, et par une manufacture, propriété de la société au nord.

Cette situation impose donc à la compagnie la nécessité d'effectuer plusieurs reculs limités au lieu d'un agrandissement majeur fait en une seule étape en vue de libérer éventuellement assez de minerai pour les vingt ou vingt-cinq années suivantes. Chacun de ces reculs limités exige un certain nombre d'années de plus en plus grand pour atteindre le minerai puisque le dépôt d'amiantes s'étend en profondeur et non horizontalement.

Le présent programme vise à garantir la production de 600.000 tonnes de fibre d'amiantes par année, un fait qui aurait été difficile, selon M. Hutcheson, à réaliser autrement, à cause des grandes variations dans la qualité du minerai à travers le dépôt et que conséquemment une plus grande superficie du dépôt doit être tenue à découvert continuellement pour maintenir une alimentation de qualité constante au moulin.

Pendant les deux décennies, de 1969 à 1988, quelque 120 millions de tonnes de morts-terrains et 490 millions de tonnes de roches stériles seront déchargées, tandis que 183 millions de tonnes de minerai alimenteront l'usine.

La Canadian Johns-Manville s'attend à ce que les dépenses effectuées dans les coûts d'exploitation couvrent toutes les dépenses sur une période de vingt ans. Ainsi, a souligné le président de CJM, un effort maximal a été tenté pour abaisser tous les coûts unitaires, au moyen d'une opération plus efficace, en commençant par le coût de halage qui est l'un des plus importants. La mine Jeffrey se tourne donc définitivement vers des camions plus gros et des pelles électriques plus puissantes.

Les premiers camions de 100 tonnes (diesel-électriques) furent mis en service à Jeffrey, il y a six ans. La décision de passer aux camions de 200 tonnes si rapidement a été prise pour les raisons qu'a énoncées précédemment M. Goodwin.

Signalons que sur les \$75 millions investis, quelque \$42 millions ont été alloués pour la réaffectation ou le remplacement d'installations existantes, dont \$23 millions ont été dépensés pour la construction de la nouvelle installation de concassage primaire et du complexe séchoir-concentrateur de l'autre côté de la rente par rapport au moulin actuel.

La nouvelle salle de concassage primaire, excavée en grande partie dans le roc, abrite un concasseur géant de 72 pouces d'ouverture à l'alimentation (probablement le plus gros au monde) équipé d'un ajustement hydraulique. Deux chutes capables de recevoir chacune la charge d'un camion de 200 tonnes sont situées au sommet du concasseur.

D'autre part, le nouveau complexe séchoir-concentrateur peut être transformé éventuellement, d'une opération contrôlée manuellement au départ, ou une opération complètement contrôlée par ordinateur électronique. Cette première phase prend place en rejetant 50% du minerai qui y est acheminé.

En ce qui a trait à la pollution, une somme de deux millions de dollars a été dépensée afin de concevoir les installations de façon à ce que le taux d'émission de particules dans l'atmosphère soit de zéro. Le nombre d'emplois a été maintenu à 2.500 et l'on croit qu'environ une centaine de nouveaux postes seront disponibles d'ici la fin de l'année.

Environ 94% de la fibre d'amiantes produite par la CJN est exportée aux États-Unis et vers 70 autres pays à travers le monde. On estime, d'autre part, que la mine Jeffrey possède des réserves de minerai suffisantes pour répondre à la demande jusqu'à une époque avancée du 21ème siècle.

La Canadian Johns-Manville a entrepris l'extraction de l'amiantes au Québec en 1916. La mine Jeffrey existe cependant depuis 1881. La société canadienne est une filiale en propriété exclusive de Johns-Manville Corporation de New York.

Desservant les marchés mondiaux, la J-N est un important fabricant de matériaux de construction, de spécialités industrielles, de fibre de verre, de canalisations et d'isolants commerciaux et industriels et une société minière engagée dans l'extraction et la vente de l'amiantes, de la diatomite, de la perlite et du taic.

Les exploitations de la J-N comprennent également les appareils d'éclairage et accessoires, les biens immobiliers et la mise en valeur des terrains ainsi que les produits et les systèmes destinés à la protection de l'environnement.

PHOTOS

les postes anglophones CBM et CBMT à Montréal, affirme qu'il connaissait l'existence d'une enquête qui se poursuivait sur M. Laporte bien avant qu'il ne fut nommé ministre.

L'une des photographies dont fait état le reporter représente M. Jean-Jacques Côté (qui fut l'agent de M. Laporte durant la campagne pour le leadership), en compagnie de membres connus de la pègre. L'existence de ces clichés, souligne le journaliste McKenzie, a été confirmée par la police la semaine dernière.

D'autre part on sait que l'ex-ministre de la Justice Rémi Paul aussi avait eu connaissance d'une enquête sur M. Laporte avant de céder son bureau à son successeur M. Choquette le 12 mai 1970. Cependant M. Paul déclare ne pas avoir discuté spécifiquement du dossier. "Nous avons parlé en termes généraux du ministère, rien de précis", a-t-il rappelé.

LA SOCIÉTÉ

Suite de la page 3

gnent que l'entreprise privée serait en mesure de collaborer à leur conception, bien que la responsabilité du projet devrait être laissée aux services d'urbanisme de la ville de Montréal et de la Communauté urbaine. La Société d'architecture suggère à cet égard que le concept du village temporaire fasse l'objet d'un concours-adjudication. Les architectes montréalais se disent enfin prêts à rencontrer le ministre pour discuter plus à fond de la question.

Dans leur lettre au maire Drapeau, les architectes montréalais reconnaissent les efforts faits par Montréal pour l'aménagement d'espaces verts mais ils ne peuvent que conclure à une perte de 85 acres à ce chapitre par suite de la réalisation du projet Viau.

La Société relève en outre que la réalisation du projet de village dans le parc Viau aura pour effet d'ajouter 1.800 logements au patrimoine immobilier, "sans qu'aucun document puisse nous démontrer qu'ils allaient s'intégrer à une politique globale de l'aménagement". Elle invite le maire à étudier "plus en profondeur" les propositions de village temporaire et aussi à chercher à faire modifier le règlement du Comité international olympique concernant l'unité de lieu pour le logement des athlètes.

Il y a peu de temps, l'Association des architectes de la province de Québec et la Fédération des professionnels salariés et des cadres du Québec signèrent leur opposition au projet de village permanent du maire Drapeau.

LA CUM

Suite de la page 3

depuis que le comité exécutif a fait connaître son refus de payer les frais incidents. En définitive cependant, si le Conseil de sécurité maintient sa position, le comité exécutif n'aura pas d'autre choix que d'obtempérer et d'effectuer les remboursements, la loi régissant la police de la CUM accordant tous les pouvoirs au Conseil de sécurité.

ST-LÉONARD

Suite de la page 3

pourtant réitéré les accusations formulées dans son rapport et souligné l'exactitude de l'article du DEVOIR à cet égard.

Hier après-midi, M. Iadaluca a confirmé par téléphone que les livres de la commission scolaire n'ont pas encore été fermés pour les années 1971-72 mais il a soumis qu'il ne s'agissait que de détails. "Il est faux de parler d'irrégularités ou de fraude", a-t-il affirmé.

Un porte-parole de la firme comptable qui vérifie présentement les livres de la commission scolaire a précisé hier que l'on avait récemment demandé à la commission scolaire de mettre ses livres à jour pour pouvoir les vérifier. "Il y a peut-être eu négligence mais il est trop tôt pour parler de fraude", a-t-il dit.

M. Iadaluca a qualifié "d'erreur d'inattention" le fait que des chèques erronés aient été soumis au président de la commission scolaire pour signature. "De telles erreurs arrivent partout et personne n'en fait un drame", a-t-il dit. Il a aussi qualifié de "ridicules" les accusations concernant les taxes non perçues, précisant qu'à l'époque il y avait un compte de \$800.000 qui était contesté devant les tribunaux. "Il était facile dans ce contexte, de dire que des taxes d'une valeur de plus de \$1 million n'avaient pas été perçues".

Enfin, le président a aussi démenti qu'il ait eu des difficultés particulières avec le personnel. "Il est faux de parler d'ingérence, a-t-il dit. Il y a effectivement eu des rotations de personnel mais cela a été effectué à la demande du personnel de cadre."

BLOC-NOTES

Suite de la page 4

te à laquelle il demandait déjà beaucoup en l'obligeant à consentir à une pratique qu'acceptaient pourtant depuis longtemps un grand nombre de pays, le gouvernement Trudeau vit à ce que le premier ambassadeur du Canada au Vatican ne soit pas un catholique. La communauté catholique n'en prit point ombrage; elle était comblée par l'ouverture de rapports diplomatiques entre les deux États.

Mais il fallait que, tôt ou tard, un catholique fût aussi nommé. Cela se produisit dans des circonstances d'autant plus intéressantes que le nouvel ambassadeur ne semble pas vouloir faire mystère de son appartenance spirituelle. Sans en faire une règle absolue, des pays comme la France et l'Allemagne fédérale ont compris depuis longtemps les avantages qu'ils peuvent retirer de la présence au Vatican d'un représentant que sa formation et son expérience inclinent à comprendre sans effort les objectifs et l'esprit de l'action diplomatique et humanitaire du Saint-Siège. Le Canada fera à son tour cette expérience. Il n'aurait pu choisir à cette fin un représentant mieux indiqué que M. Paul Tremblay.

Claude RYAN

Le NPD-Québec fera au congrès national la bataille de la moulée

par Jean-V. Dufresne

Les grains de provende déplacent les questions constitutionnelles au cahier des résolutions que l'aile québécoise du Nouveau parti démocratique entend soumettre la semaine prochaine au congrès du parti, à Vancouver.

Une trentaine de délégués du Québec participeront aux assises. Outre la question des grains, qui est de la plus haute importance pour l'éleveur québécois et de l'est canadien, la délégation tentera aussi de faire adopter par le congrès une résolution pour un mode électoral de représentation proportionnelle, semblable à celui qui est en vigueur en Allemagne de l'ouest.

Mais la question des grains retient surtout l'attention, et le président du NPD-Québec, M. Henri-François Gauterin, entend lui-même la piloter d'abord jusqu'au comité des résolutions.

A vrai dire, M. Gautrin et quelques-uns des membres de l'exécutif du parti se rendent à Vancouver trois jours plus tôt que prévu — le congrès court du 19 au 21 juillet — pour entamer un lobby en faveur de leur résolution.

Pour certains, la position québécoise risque de placer le Parti dans une situation aussi difficile qu'une prise de position constitutionnelle toute cocardée. En effet, la commission canadienne du blé qui régit le monopole des grains de provende est une créature quasi-légendaire de la vieille CCF.

C'est aussi dans l'ouest canadien que le NPD compte le plus d'appuis, et la production des grains de provende constitue précisément pour la plaine canadienne une source importante de revenus.

A l'heure actuelle, la politique fédérale, bien que le gouvernement de M. Trudeau s'appuie, dit-on, à la modifier considérablement, favorise les producteurs de l'ouest au détriment des consommateurs de l'est si bien que les céréales d'alimentation pour l'élevage coûtent, disons au cultivateur québécois, plus cher qu'à l'importateur américain.

A l'intérieur même du Canada on constate des écarts de 35 cents le boisseau, même une fois soustraits les frais de transport subventionnés.

Au plan politique, les divers gouvernements fédéraux ont toujours été ex-

trêmement prudents dans le choix des solutions à l'injustifiable disparité des prix des grains d'une région à l'autre du Canada, à telle enseigne que le porc élevé dans l'ouest peut être vendu sur les marchés montréalais à un prix moindre que ceux engraisés dans la Beauce.

M. Gautrin rappelle que jamais le NPD n'a pris position au plan fédéral vis-à-vis de la question des grains de provende.

Si le NPD-Québec parvient à faire adopter sa résolution, ses délégués auront le droit de retourner au Québec au lendemain du congrès forts d'une victoire politique de taille au sein du parti.

Certes, la délégation ne comptera au plus qu'une trentaine de membres, mais c'est surtout la puissance des arguments qui prévaudra, et M. Gautrin, qui ne manque pas de sens politique, expliquait hier que "les délégués de l'ouest pourront difficilement refuser de reconnaître que les exigences minimales de l'unité nationale réclament au moins la liberté du commerce".

Essentiellement, la résolution néo-démocrate réclame que "les coûts des céréales d'alimentation entre l'ouest et l'est ne diffèrent que des seuls frais de transport, lesquels doivent demeurer subventionnés".

Pour faire adopter sa résolution le NPD compte bien entendu sur l'appui des délégations du Canada oriental.

"Si je n'étais pas convaincu que nous avons de bonnes chances de faire valoir notre point de vue, je n'aurais pas proposé de soumettre la résolution", a déclaré hier M. Gautrin.

Et pour les raisons inverses le NPD ne soumettra au prochain congrès aucune résolution de caractère purement constitutionnel, étant certain à l'avance que celles-ci n'auraient aucune chance de succès.

M. Gautrin prévoit que la politique de l'énergie et l'augmentation insensée du coût de la vie vont constituer la trame des débats à Vancouver.

On peut s'attendre, dit-il, même si le groupe Waffle a quitté le parti en Ontario, à des prises de position sur le thème du nationalisme économique, mais surtout par le truchement de résolutions sur la politique de l'énergie.

Le CRTC réglementera les commerciaux à la radio et à la télévision

OTTAWA (D'après CP) — Le président de la commission de radio-télévision canadienne (CRTC), M. Pierre Juneau, a annoncé hier devant le comité sénatorial sur les transports et les communications, que l'organisme qu'il dirige s'appuie à imposer des règlements sur le contenu des annonces commerciales à la radio et à la télévision.

Il faudra mettre une année au moins avant que les nouvelles règles soient appliquées. Alors, tous les commerciaux pour la radio devront être produits au Canada, de même que la presque totalité des annonces télévisées.

M. Juneau a rappelé que la commission avait par le passé fait appel à la "bonne volonté", mais la situation présente, dit-il, nécessite la formulation de règlement coercitifs.

M. Juneau accorde une haute priorité à l'élaboration des nouveaux règlements mais il reconnaît aussi qu'on les appliquera en tenant compte du "bon sens".

La règle de base sera celle qui régit le contenu canadien de la programmation. "Il est évident, a-t-il expliqué, que certains commerciaux doivent être produits à l'étranger, pour des raisons techniques, ou simplement géographiques. Le principe élémentaire exige qu'une annonce produite pour un annonceur ou une station canadienne, soit produite au Canada".

M. Juneau a bon espoir que l'application des nouveaux règlements commencera à l'automne, mais "les changements exigent des audiences publiques avant d'être mis en vigueur".

Le président de la commission a souligné que les nouvelles mesures ne visent pas à "sauvegarder les Canadiens de l'influence culturelle étrangère, mais à sauvegarder les éléments essentiels de la culture canadienne".

Plus tôt, le vice-président de Radio-Canada avait reconnu que les stations affiliées au réseau d'état craignaient de perdre des revenus si les commerciaux

DES PARENTS

Suite de la page 3

tre administratif temporaire d'un quart de million même si le conseil scolaire avait jugé ce montant déraisonnable?

Comment se fait-il, demande encore M. Longpré, que l'on a tout l'argent nécessaire pour construire à Pointe-aux-Trembles une immense polyvalente qui ne sera occupée qu'à 50% lors de son ouverture et qu'on n'a pas l'argent nécessaire pour répondre aux besoins des handicapés?

Regroupant 80% des parents d'enfants handicapés ou semi-éducables, le comité des parents avait cru un instant que la commission scolaire réussissait à obtenir l'argent nécessaire en vendant des terrains qui lui appartenaient. Malheureusement, le projet de vente a été refusé par le ministère de l'Éducation qui ne voulait pas que le terrain soit vendu à parts.

Les parents sont convaincus que les commissaires n'ont pas fait les efforts qu'ils auraient dû faire et ils sont maintenant fermement décidés à ne plus tolérer les tergiversations.



L'avant-première du 2e cycle-tour de la vallée du Saint-Laurent s'est déroulée à la brasserie Molson, hier midi, alors que Max Barge, d'An-necy, France, et Margaret Maguire, de Chester, Angleterre, ont circulé en tandem autour des immenses cuves en cuivre rouge. Le départ aura lieu à 8 heures, le 15 juillet, au centre Paul-Sauvé, et les cyclistes parcourront en huit jours 380 milles de route dans le Québec et l'Ontario. La randonnée, à laquelle participeront des cyclistes du Québec, de l'Ontario, des États-Unis, de France et d'Angleterre, se fera sous les auspices de l'Alliance sportive du Québec Inc., dont le président est Jean-Claude Girod.

(Photo Le Devoir par Alain Renaud.)

Le Sénat crée un précédent en refusant sa confirmation

WASHINGTON (d'après l'AFP) — La commission des Affaires étrangères du Sénat américain vient de créer un précédent en refusant de confirmer la nomination de M. George McMurtrie Godley, ANCIEN AMBASSADEUR à Vientiane, aux fonctions de secrétaire d'Etat adjoint, chargé du Sud-Est asiatique et du Pacifique.

Réagissant hier à cette décision prise par les sénateurs mercredi soir, le président Richard Nixon a manifesté son mécontentement mais il s'est abstenu de critiquer directement les sénateurs qui ont refusé la nomination de M. Godley en raison de son association trop étroite avec la politique de guerre en Indochine.

Le président, dans une déclaration écrite, juge "déplorable" qu'un diplomate "aussi distingué" soit écarté "pour avoir loyalement appliqué la politique du gouvernement américain qui n'était pas définie par lui".

Le président de la commission, le sénateur William Fulbright, (démocrate de l'Arkansas) a souligné que M. Godley était trop étroitement identifié avec la politique suivie en Indochine et qui était "un échec total". Pendant son séjour à Vientiane, M. Godley dirigeait des opérations américaines dans le pays auxquelles étaient mêlées la CIA. Et il lui revenait également d'approuver les bombardements au Laos.

En revanche et malgré l'opposition de M. Fulbright, la commission a approuvé la nomination de M. William Sullivan, ancien secrétaire d'Etat adjoint pour les Affaires du Sud-Est asiatique, au poste d'ambassadeur aux Philippines. M. Sullivan était ambassadeur à Vientiane jusqu'en 1969, date à laquelle M. Godley lui avait succédé.

La détente est-ouest, une "tactique"?

WASHINGTON (AFP) — L'intérêt que témoigne actuellement l'Union soviétique à la détente Est-Ouest peut présager une "ère nouvelle" qui se traduira par "un avenir plus brillant" pour tous. Mais cet intérêt risque "de n'être qu'une tactique en vue d'affaiblir la défense occidentale tandis que Moscou continue d'accroître ses capacités militaires".

Cette mise en garde a été formulée hier devant la commission des Affaires étrangères de la Chambre par l'ambassadeur des Etats-Unis auprès de l'OTAN, Donald Rumsfeld.

La déposition de ce diplomate s'inscrit dans le cadre du débat, au Congrès, sur le maintien des troupes américaines en Europe à leur niveau actuel de 313.000 hommes.

De son côté le secrétaire d'Etat adjoint pour les questions économiques, William Casey, a soutenu devant la commission de la Chambre qu'une réduction unilatérale des troupes américaines en Europe irait à l'encontre du règlement des problèmes commerciaux et monétaires des Etats-Unis. Ce serait "imprudent, à-t-il dit, de présumer que la bonne volonté et les efforts constructifs de nos alliés en vue de la solution de nos problèmes demeurerait inchangés si des réductions substantielles et unilatérales de nos troupes érodaient notre coopération à la défense commune".

M. Casey a fait ressortir que l'entretien des troupes américaines dans l'ancien continent ne contribue qu'à une "faible partie" du déficit total de la balance des paiements, ce qui "ne constitue pas un facteur qui oblige les Etats-Unis à réduire le déploiement de leurs forces en Europe occidentale".

Enfin, a conclu M. Casey, "le changement fondamental de notre position compétitive dans le monde, à la suite de la dévaluation du dollar, promet d'éliminer notre déficit militaire dans un avenir prévisible".

Le massacre aurait eu lieu à Williammo et non Wiriyamu

PARIS (d'après l'AFP) — Le commandant militaire du Front de libération du Mozambique (Frelimo) pour la province de Tete a déclaré hier qu'il n'avait pas entendu parler du massacre de 400 personnes à Williammo — et non Wiriyamu — en décembre dernier. Il a cependant déclaré que la région avait été en décembre le théâtre d'une contre-offensive rhodésienne et portugaise contre son organisation et la population civile.

Le commandant du Frelimo, qui a déclaré que les atrocités commises contre la population civile sont devenues une réalité quotidienne au Mozambique, a fait état de plusieurs groupes de personnes brûlées vives dans leurs cases par les autorités portugaises.

Le porte-parole du Frelimo a précisé que le nom exact du village mentionné par le Times n'était pas Wiriyamu mais devait être Williammo, deux noms qui se prononcent de la même façon dans le dialecte local, a-t-il dit.

Deux autres confirmations du massacre sont par ailleurs venues s'ajouter aux révélations du père Hastings, l'auteur de l'article du Times, alors que les autorités du Mozambique affirmaient elles aussi que le nom de Wiriyamu n'existait sur aucune des cartes "détaillées" de l'administration.

Des missionnaires espagnols, expulsés du Mozambique, ont confirmé mercredi les informations du Times. Selon ces missionnaires, 184 des victimes, parmi lesquelles des enfants âgés de deux ans, ont pu être identifiés.

Les religieux qui ont fait cette déclaration sont le P. Julio Moure, expulsé le 20 février 1973 et le P. Alberto Font, expulsé le 15 mai 1973 après 16 ans d'apostolat au Mozambique.

Ils ont affirmé que l'évêque portugais de Tete, Mgr Cesar Augusto, pouvait témoigner de ces faits comme de cinq autres identiques survenus au Mozambique, depuis le 27 avril 1971. Selon les pères, des soldats rhodésiens auraient pris part à l'une de ces actions.

Les deux missionnaires qui appartiennent à l'Institut des missions étrangères de Burgos (pères de Burgos) ont localisé Wiriyamu entre les agglomérations de Carreira et de Tete, à dix kilomètres de la mission de San Pedro qui se trouve dans le quartier noir de Tete et qui est confiée aux missionnaires espagnols.

Dans un document remis à l'AFP, les pères énumèrent les noms de 184 Africains tués dont la moitié environ sont des enfants de 2, 4 et 5 ans.

"De nombreux bébés dans les

bras de leurs mères ont été fusillés avec elles par les troupes portugaises arrivées par hélicoptère, le 16 décembre 1972", ont déclaré les deux prêtres qui ont précisé qu'ils se trouvaient alors sur place.

Le document rédigé par les deux missionnaires affirme, avec des précisions horribles, que des enfants ont été tués, des femmes enceintes éventrées et des jeunes filles violées avant d'être assassinées. Toujours selon ce document, les responsables de l'opération, dont l'un a été identifié comme étant Chico Cachavi, agent de la DGS (police portugaise) ont déclaré: "Tuez les tous, ce sont les ordres de notre chef, ceux qui survivront nous dénonceront".

Le document donne la liste et les noms de dix enfants âgés de un mois à cinq ans qui, selon ses auteurs, ont été massacrés avec les soldats et indique que d'autres habitants furent enfermés dans des cases et brûlés vifs.

Les missionnaires espagnols ont fait aussi état de plusieurs massacres dans la localité de Mucumbura, au nord du Mozambique, le premier datant du 27 avril 1971. Un de ces massacres a été, selon les religieux, commis le 1er septembre 1971 par des soldats venant de Rhodesie. Le 3 septembre 1971, les soldats rhodésiens tuèrent un jeune

pâtre, s'excusant auprès des deux missionnaires: "C'est une chose très malheureuse, pères, nous pensons qu'il s'agissait d'un terroriste".

Toujours selon le témoignage des religieux, trois jours plus tard, les soldats rhodésiens tuèrent à coups de fusils six membres de la famille du chef du village. Le 2 novembre 1971, poursuit le témoignage, un commando portugais tua 15 adultes et enfants du même village.

A Dack, selon le document, 19 habitants ont été massacrés dans les premiers jours d'octobre 1971, accusés d'être des complices du Frelimo.

De son côté, le gouvernement portugais, évoquant hier soir les informations sur les "massacres", a lancé un appel au "renforcement de l'unité autour du gouvernement" afin de répondre à la "cabale internationale" montée contre le Portugal pour soutenir les "mouvements terroristes" d'Afrique portugaise.

L'appel a été lancé par le secrétaire d'Etat à l'Information, le Dr Moreira Baptista, au cours de sa "causerie" télévisée hebdomadaire.

"En ce moment, a déclaré le Dr Baptista, où les forces internationales qui nous combattent habituellement prétendent mobiliser à l'étranger l'opinion publique en mon-

tant une cabale qui vise nettement à encourager les mouvements terroristes qui agissent en Guinée, en Angola et au Mozambique, je répète qu'il est indispensable de renforcer l'unité autour du gouvernement qui défend la bonne renommée du pays et assure sans relâche la défense du patrimoine national".

D'autre part, le consul général de Grande-Bretagne au Mozambique disposera de toute sa liberté de mouvement habituelle pour enquêter sur les informations faisant état d'un massacre au Mozambique, a affirmé hier soir à Londres, M. Feitor Pinto, haut fonctionnaire au ministère portugais de l'Information.

Le haut fonctionnaire portugais a qualifié de "très préoccupante" la décision de l'opposition travailliste et du parti libéral de boycotter la visite de M. Caetano à Londres. Il a estimé que leur attitude se fondait sur "un manque d'information".

Enfin, le porte-parole de l'ONU a indiqué hier que le secrétaire général, M. Kurt Waldheim, avait convoqué le chargé d'affaires du Portugal aux Nations unies pour lui exprimer l'inquiétude que lui causaient les informations faisant état de massacres récemment perpétrés par les troupes portugaises au Mozambique.

Washington retire ses B-52 du théâtre indo-chinois

WASHINGTON (AFP) — Le retrait des octoreacteurs géants B-52 affectés à la guerre d'Indochine commencera cette semaine.

Un premier contingent de 13 de ces appareils quittera l'île de Guam dans les jours qui suivent. D'ici au 15 août — date limite fixée par le Congrès — la quelle devront cesser les bombardements du Cambodge — au moins la moitié des 200 B-52 du théâtre opérationnel asiatique auront regagné la métropole.

Construits initialement pour effectuer des raids thermonucléaires lors d'un conflit généralisé, les B-52 ont commencé leurs opérations au Vietnam-Sud en 1965; ils n'étaient alors qu'une cinquantaine.

Lorsque le Nord-Vietnam lança son offensive d'envergure au printemps de 1972, 150 "Stratofortresses" vinrent renforcer le potentiel américain en opérant à partir d'aérodromes de Guam et de Thaïlande. Plusieurs escadilles de ces appareils attaquèrent le nord; et ce fut alors la fin de l'invulnérabilité dont ils avaient joui jusqu'à cette époque: dix-sept d'entre eux furent abattus par les fusées du DCA protégeant principalement Hanoi et Haiphong.

Au cours des quatre derniers mois, les B-52 ont pris part à de fréquentes attaques contre le Cambodge, ainsi qu'à des raids qui ont duré deux jours contre le Pathet lao, au Laos, avant le cessez-le-feu dans ce pays.

Aux côtés de B-52, quelque 400 chasseurs-bombardiers américains — en grande partie des "F-4 Phantoms" sont

affectés actuellement aux opérations contre le Cambodge.

Transportant 27 tonnes de bombes de 750 à 2.000 livres chacune, les octoreacteurs peuvent ainsi larguer une charge explosive de trois à cinq fois supérieure à celle des "Fortresses volantes" et des "Liberators" qui ont

rasé des quartiers entiers de villes aux mains des puissances de l'axe pendant la seconde guerre mondiale.

Chaque "Stratofortress" coûte huit millions de dollars, et vole à plus de 50.000 pieds d'altitude. Une seule "sortie" de B-52 revient à 30.000 dollars au trésor, soit près de cinq fois le coût

Le scandale des lords n'a pas menacé la sécurité

LONDRES (d'après l'AFP et Reuter) — Le rapport de la Commission Diplock sur la sécurité, publié hier dans la capitale britannique, indique que l'affaire Lambton-Jellicoe n'a comporté aucune atteinte sérieuse à la sécurité du Royaume-Uni ou de ses alliés.

La Commission avait commencé son enquête à la suite de la démission spectaculaire à la fin du mois de mai dernier, de deux membres du gouvernement britannique, lord Jellicoe, leader de la Chambre des lords et lord du Sceau privé, et lord Lambton, sous-secrétaire d'Etat à la Défense chargé de la RAF.

La Commission considère que les relations de lord Jellicoe avec des prostituées ne constituent une conduite "ni criminelle, ni anormale" et n'a comporté que des risques minimes de le voir s'exposer à des tentatives de chantage.

Pour ce qui est de lord Lambton, le rapport souligne le fait que des photos fournissant la preuve "de pratiques sexuelles hors de la normale" ont été entre les mains de criminels décidés

à les vendre, exposant ainsi lord Lambton au chantage". Le rapport lui reproche surtout de s'être au moins une fois adonné à la drogue.

"Le véritable risque, ajoute le rapport, réside dans l'emploi de la drogue même si cet usage est limité car nous estimons que sous l'influence de cette drogue, il y avait un réel danger qu'il divulgue, sans aucune intention consciente de le faire, des éléments d'information confidentielle qui auraient pu aider un service de renseignements étranger".

La Commission, qui indique n'avoir pas pu obtenir la "preuve crédible" de

d'un raid tactique de "Phantom" ou de "F-111".

Les B-52, des Boeings qui appartiennent au "Strategic Air Command", sont capables de transporter deux bombes — H de vingt-cinq mégatonnes de T.N.T. chacune.

Dans les milieux proches du Penta-

gone, on ne s'attend enfin à aucune communication officielle sur le retrait progressif des B-52 du théâtre d'Asie du sud-est. L'administration craint apparemment que cette nouvelle porte atteinte à ses efforts diplomatiques en vue d'aboutir à un prompt cessez-le-feu au Cambodge.

l'implication d'autres membres du gouvernement, conclut que lord Jellicoe aurait pu continuer d'avoir accès aux documents secrets, ce que le rapport ne recommande toutefois pas dans le cas de lord Lambton à cause de la "drogue".

Pour sa part, le premier ministre britannique, M. Edward Heath, a accepté toutes les "recommandations et suggestions" de la commission de sécurité Diplock.

Dans une déclaration à la Chambre des Communes, le premier ministre a estimé que tout nouveau ministre nommé dans des fonctions le mettant en contact

avec des "informations délicates" devrait avoir un entretien avec les services de sécurité. M. Heath a également accepté qu'à l'avenir tous les ministres, sans exception, fassent installer chez eux un coffre-fort leur permettant de déposer les documents secrets qu'ils sont éventuellement amenés à étudier à leur domicile. Le premier ministre s'est en outre engagé à mettre en garde à l'avenir ces ministres contre "les implications potentielles pour la sécurité de conduites scandaleuses et autres comportements qui pourraient les exposer à des pressions de la part d'agents de services de renseignements hostiles".

Walter Scheel reçu par Nixon

WASHINGTON (par l'AFP) — M. Walter Scheel, ministre des Affaires étrangères de la République fédérale d'Allemagne, a terminé sa visite-surprise à Washington hier par une conversation de 35 minutes avec le président Richard Nixon, portant essentiellement, selon des sources proches de la Maison-Blanche, sur les relations entre les membres de l'Alliance atlantique et du voyage de M. Nixon en Europe.

Cet entretien, qui s'est déroulé en présence du conseiller pour les Affaires de sécurité, M. Henry Kissinger, a permis au chef de la diplomatie allemande, selon les mêmes sources, de passer en revue "une grande série" de questions portant aussi bien sur les relations Bonn-Washington, que sur les rapports entre les Etats-Unis et leurs alliés, dans le contexte de ce que M. Nixon a appelé "l'année de l'Europe".

Huang Chen rappelé en consultations?

WASHINGTON (AFP) — Huang Chen, chef du bureau de liaison de la république populaire de Chine à Washington, a quitté ces jours derniers la capitale fédérale pour Pékin où il doit avoir des consultations avec le gouvernement chinois, annonçait hier le Washington Post.

M. Huang, qui a ouvert la représentation diplomatique chinoise à Washington, il y a un mois et demi à peine, s'était entretenu vendredi dernier, avant son départ pour Pékin, avec le président Nixon dans la résidence californienne de ce dernier.

Le contenu de ces conversations est maintenu secret. M. Henry Kissinger, le conseiller spécial du président Nixon, doit se rendre à son tour prochainement à Pékin, probablement au mois d'août.

Les travailleurs uruguayens décident la reprise du travail

MONTEVIDEO, (AFP) — La Convention nationale des travailleurs uruguayens (CNT) a décidé mercredi soir, après quinze jours de grève générale, la reprise du travail. Le principal syndicat du pays avait appelé à la grève générale au lendemain du coup d'Etat du 27 juin dernier.

Dans un communiqué, la CNT indique, par sa décision, elle ouvre "une nouvelle étape qui n'est ni trêve ni démission, mais la poursuite de la lutte par d'autres voies et avec d'autres objectifs qui seront déterminés par les circonstances".

Certains milieux syndicaux restent cependant convaincus que malgré l'ordre de reprise du travail, la CNT, dissoute après le coup d'Etat ne sera pas "ré-

habilitée".

Avec la fin de la grève générale, le président Juan Maria Bordaberry est à nouveau placé devant de graves problèmes.

Il lui faut à présent sous la pression des militaires, mettre en pratique les mesures économiques et sociales "populistes" préconisées par ceux-ci en février dernier.

La junte des commandants en chef a rappelé clairement il y a deux jours sa volonté de voir se concrétiser rapidement ces mesures, estimant que seules les conditions exceptionnelles que connaissait le pays avaient compromis leur mise en oeuvre.

Le président Bordaberry dispose à présent d'un nouveau répit qu'il devra mettre à profit pour redresser la situation économique. S'il n'y parvient pas, le chef de l'Etat se retrouvera alors sans aucun appui et sa démission exigée aujourd'hui par toute la gauche pourrait devenir une exigence générale.

Instance au Massachusetts pour réhabiliter Sacco et Vanzetti

MILAN (AFP) — Une instance tendant à obtenir l'ouverture d'un procès en réhabilitation des anarchistes italiens Nicola Sacco et Bartolomeo Vanzetti a été présentée au gouverneur de l'Etat du Massachusetts par Sabino Sacco, frère de Nicola, aujourd'hui âgé de 90 ans.

Sacco et Vanzetti, accusés du meurtre, au cours d'un hold-up, d'un policier et du caissier de la société "Slaters And Morril Shoe Company", le 15 avril 1920 à South Braintree, furent condamnés à mort et passèrent sur la chaise électrique le 22 août 1927 dans la prison de Charleston.

Le frère de Nicola-Sacco a chargé son avocat de présenter une instance pour la réhabilitation des deux anarchistes. Leur argumentation repose sur deux témoignages: le premier, du juge Angelo Michele Mushanno, de la Cour suprême de Pennsylvanie, qui a toujours soutenu l'innocence de Sacco et Vanzetti. Le

L'eau-de-vie du tonnerre des dieux

METAXA

BRANDY
IMPORTÉ DE GRÈCE

Vendu partout au Canada par Les Distilleries Schenley du Canada, Ltée

Impossible!



Jamais un Viking qui se respecte n'a été pris un bouquet à la main, Eric comme les autres. Pourtant Eric adore les fleurs, mais impossible pour lui de jouer les guerriers Vikings. Entrez à la Maison Danoise et voyez comme les Vikings ont changé: des tables sont fleuries, qui ajoutent à votre plaisir de magasiner. Venez faire connaissance avec la collection de cadeaux et de meubles danois importés à l'un de nos trois magasins. (Il y en a un sur votre chemin.) Vous viendrez bientôt?



LA MAISON DANOISE

COMMISSION DE CONTRÔLE DES PERMIS D'ALCOOL DU QUÉBEC

AVIS

Les personnes ci-après mentionnées ont demandé les permis suivants:

NOM	ADRESSE	CATÉGORIE
NGUYEN, The Minh	3525, rue Lacombe, Montréal	Restaurant
MANOLOPOULOS, Spiliotis	488, rue McGill, Montréal	Restaurant
GAROUFALIS, Fragoulis	3117, Montée des Sources Salle à manger Dorval	
BOUCHER, Marcel	6617 A, rue Molson, Montréal	Épicerie
PROVATOPOULOS, Georges	Intersection Stillview Ave. et Froisher Drive, Pointe-Claire	Salle à manger Bar
LEVESQUE, Pierre "Buffet Traiteur le Molière Inc."	1030 ouest, rue Laurier, Outremont	Salle à manger
VOLKAS, Georges "Restaurant Chez Grégory (Montréal) Limitée"	4534, rue Wellington, Verdun	Restaurant
GRIGORPOULOS, Gerassimos	3959, boul. St-Laurent, Montréal	Restaurant
"Restaurant Bon Rendez-vous de Montréal Inc."		
PELLÉTIER, Thérèse	871 ouest, rue Noire-Daame, Montréal	Restaurant
KANAAN, Issam & Gamal Daniel Youssef	83, rue St-Viateur Est, Montréal	Restaurant
ASSELIN, Ronald "Golf Site Construction Inc."	5195, rue Iberville, Montréal	Brasserie

Afin d'être valide, toute objection à ces demandes doit être faite par écrit, dûment motivée et ASSEMBLÉE dans les 15 jours du présent avis au:

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

Case postale 200, Place d'Armes, Montréal, P.Q.

Les entretiens sont retardés

Ismail fait antichambre à Moscou

MOSCOU, (par l'AFP) — Les entretiens soviéto-égyptiens, qui devaient débuter hier matin, commenceront ce matin, soit près de 48 heures après l'arrivée à Moscou de M. Hafez Ismail, conseiller du président Sadate pour la sécurité nationale.

Aucune indication n'a été donnée, ni de source égyptienne ni de source soviétique, sur les raisons de ce retard. Deux hypothèses peuvent être retenues. La première, selon laquelle le retard est purement accidentel, est étayée par le fait que la plupart des dirigeants soviétiques participent aux conversations en cours au Kremlin avec MM. Le Duan et Pham Van Dong, premier secrétaire du parti des travailleurs et premier ministre du Nord-Vietnam.

La seconde consiste à affirmer que les dirigeants de l'URSS, désireux de "prendre leurs distances" avec Le Caire et Damas, obligent le représentant du président Sadate à "faire antichambre" pendant près de 48 heures avant de le recevoir pour une première séance de travail.

Les soviétiques sont visiblement irrités par les nombreux commentaires défavorables à l'URSS publiés après le communiqué soviéto-américain qui a marqué la fin des entretiens de M. Leonide Brejnev avec le président Nixon.

Depuis quelques jours, à la suite de l'effet négatif produit dans les capitales arabes par les "89 mots" sur le Proche-Orient du communiqué soviéto-américain, les dirigeants soviétiques s'efforcent de réaffirmer leur soutien aux

Arabes.

Moscou cherche visiblement à justifier l'absence de référence à la résolution 242 du Conseil de sécurité et à la mission Jarring dans le communiqué soviéto-américain.

Les diplomates égyptiens, visiblement embarrassés, se contentent de rappeler que M. Hafez Ismail devait normalement arriver jeudi, dans la capitale soviétique et que le renvoi de l'ouverture des négociations n'a pas de signification particulière.

Le conseiller du président Sadate, rappelé-ils, a été accueilli avec beaucoup d'égards à son arrivée à l'aéroport de Cheremetievo mercredi, et il est logé sur les monts Lénine dans l'une des résidences réservées aux hôtes de marque du Kremlin.

Accrochage sur le Golan

TEL AVIV (par l'AFP) — Six blindés syriens ont pénétré hier soir dans la zone démilitarisée de l'est de Rafid, sur le plateau du Golan, a annoncé une source militaire autorisée.

L'unité syrienne a ouvert le feu sur des positions israéliennes qui ont aussitôt riposté à précision la même source.

L'échange de tir s'est poursuivi près de 20 minutes et on ne déplore aucune victime du côté israélien, a ajouté l'informateur militaire.

C'est la première fois depuis plus d'un an qu'un incident se déroule sur la frontière entre la Syrie et Israël sur le Golan.

"Inventaire" sur le Moyen-Orient entre Hussein et les Britanniques

LONDRES (par l'AFP) — Le roi Hussein de Jordanie et les dirigeants britanniques ont achevé hier soir "l'inventaire" de la situation au Proche-Orient et ont conclu que les perspectives actuelles d'un règlement du conflit israélo-arabe étaient "peu encourageantes".

Le roi, arrivé de Téhéran mardi, a conclu ses échanges de vues par un entretien avec le premier ministre, M. Edward Heath, auquel assistait également le chef du gouvernement jordanien, M. Zaid Rifai. Dans une atmosphère "très amicale et détendue", ils ont évoqué la situation au Moyen-Orient, "les problèmes de l'énergie" et la situation mondiale, pendant trois quarts d'heure.

M. Heath a ensuite offert, en l'honneur du roi, un grand dîner auquel avaient été conviées des personnalités politiques, syndicales, universitaires et sportives.

Auparavant, le souverain hachémite avait discuté avec le ministre de la Défense, Lord Carrington, de "toutes les questions d'intérêt mutuel". On croit savoir qu'il a été question de la poursuite des livraisons d'armes par la Grande-Bretagne à la Jordanie, dont elle est "le fournisseur traditionnel". Mais on assure de source britannique que de "nouvelles commandes importantes" n'ont pas été envisagées à cette occasion.

Le souverain doit prolonger son séjour à Londres à titre privé mais, pas plus que celle de son arrivée, la date de son départ ne sera révélée, pour des raisons de sécurité. D'ailleurs, les entrevues qu'il a eues avec les ministres britanniques n'ont été annoncées qu'après qu'elles aient eu lieu.

Avis légaux - Avis publics - Appels d'offres

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR PROVINCIALE

No. 02-025457-73
LA COMMISSION SCOLAIRE DES MILLE-ILES, corporation légalement constituée ayant son siège social à 2275 Honoré Mercier, Ste-Rose, ville de Laval, district de Montréal,

contre-
GEORGES DUSSAULT, résident autochtone à 1564 est, Mont-Royal, ville et district de Montréal, maintenant de lieux inconnus,

défendeur

IL EST ENJOINT à GEORGES DUSSAULT à l'intention d'acquiescer à la copie du bref et de la déclaration à été déposée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours.

Montréal, le 11 juillet 1973

CLAUDE DUFOUR
PROTONOTAIRE ADJOINT

Mes Dagenais, Lalonde & Coutu
suite 500
3 Place Laval
Laval
Avocats de la demanderesse

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPERIEURE

No. 02-008511-73
LISE GELINAS, ex-qualité comme tutrice à sa fille Danielle, domiciliée à 1650 Schevchenko, ville de LaSalle, district de Montréal,

contre-
demanderesse

SUCCESSION DE FEU BRUNO FORTIN, de son vivant domicilié à 1985 Jacques Hertel, ville et district de Montréal, les héritiers étant maintenant de lieux inconnus,

défendeur

IL EST ENJOINT à SUCCESSION DE FEU BRUNO FORTIN à l'intention de laquelle une copie du bref et de la déclaration a été déposée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours.

Montréal, le 11 juillet 1973

CLAUDE DUFOUR
PROTONOTAIRE ADJOINT

Me Normand Duval
suite 606
50 Place Crémazie
Montréal
Avocat de la demanderesse

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPERIEURE

(Division des Divorces)
No. 12-030533-73
DAME LOUISE L'ARREE, ménagère, domiciliée et résidente au numéro 5978 rue St-Hubert à Montréal, district de Montréal,

contre-
demandeur

JULIEN CHARBONNEAU, de lieux inconnus,

Intimé

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimé (e) JULEN CHARBONNEAU est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été déposée à la Division des Divorces à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requête procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

MONTREAL, le 6 juillet 1973

WILFRIED LEFEBVRE
REGISTRARE ADJOINT

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPERIEURE

"FAILLITE"
No. 11-013904-71
OTTO DARIUS, vendeur, résident autochtone à 41, St. Jean-Baptiste, ville de Châteauguay, province de Québec,

contre-
Failli

JOSEPH KOVSHOFF, C.A., des villes et district de Montréal,

Syndic

AVIS

Il est enjoint à OTTO DARIUS, à l'intention d'acquiescer à la copie de la requête pour annuler une proposition a été déposée au greffe des faillites de se présenter à la Cour Supérieure, division des faillites, 10 est, rue Craig, le 21 août 1973, jour de la présentation de la dite requête.

Montréal le 10 juillet 1973

NORMAND SEGUN
REGISTRARE ADJOINT

Mes Lazarus & Leher
suite 605-607
606 Cathcart
Montréal 111
Avocats du syndic

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPERIEURE

(Greffes des Divorces)
No. 12-020001-73
MADELEINE BRIAND, ménagère, de Montréal, district de Montréal, résident et domiciliée à 5028 De Lanudière,

contre-
Requérante,

WILLIAM FRANCES SNOWBERGER, actuellement d'adresse inconnue,

Intimé

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimé, WILLIAM FRANCES SNOWBERGER, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été déposée à la Division des Divorces, à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requête procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

Montréal, le 10 juillet 1973

JACQUES PERRON
REGISTRARE

Mme André BIBEAU
500 est, Boulevard de Maisonneuve
Suite 112,
Montréal

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPERIEURE

No. 02-000552-73
JOSEPH JETTE, confiseur domicilié à 6581 Marquette, ville et district de Montréal,

contre-
demandeur

GAETAN DION, autochtone demeurant à 3235 rue Bileaud, ville et district de Montréal,

défendeur

IL EST ENJOINT à GAETAN DION à l'intention d'acquiescer à la copie du bref et de la déclaration a été déposée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours.

Montréal, le 11 juillet 1973

CLAUDE DUFOUR
PROTONOTAIRE ADJOINT

Mes Nantel & Assoc's
186 Eglise,
507 Place d'Armes
Montréal
Avocats du demandeur

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR PROVINCIALE

No. 02-025500-73
LA COMMISSION SCOLAIRE DES MILLE-ILES, corporation légalement constituée ayant son siège social à 2275 Honoré Mercier, Ste-Rose, ville de Laval, district de Montréal,

contre-
demanderesse

MAXWELL M. LERNER, résident autochtone à 2350, Frontenac à St-Laurent, ville de Montréal, maintenant de lieux inconnus,

défendeur

IL EST ENJOINT à MAXWELL M. LERNER à l'intention d'acquiescer à la copie du bref et de la déclaration a été déposée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours.

Montréal, le 11 juillet 1973

CLAUDE DUFOUR
GRIFFIER ADJOINT

Mes Dagenais, Lalonde & Coutu
suite 500
3 Place Laval
Laval
Avocats de la demanderesse

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPERIEURE

(Division des Divorces)
No. 02-000552-73
LARS WESTWIND, technicien, résident à 3120, Ave. Esplanade, app. 2905, Ville de Hampden, district de Montréal,

contre-
demandeur

JEAN-PAUL DUPONT, étudiant, résident autochtone à 4516, Décarie, app. 15, ville et district de Montréal, maintenant de lieux inconnus,

défendeur

IL EST ENJOINT à JEAN-PAUL DUPONT à l'intention d'acquiescer à la copie du bref et de la déclaration a été déposée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours.

Montréal, le 3 juillet 1973

WILFRIED LEFEBVRE
PROTONOTAIRE ADJOINT

Mes Martineau & Assoc's
2400 Tour de la Bourse
Place Victoria
Montréal 115
Avocats du demandeur

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR PROVINCIALE

No. 02-020047-73
LA COMMISSION SCOLAIRE LAVAL DES RAPIDES, faisant affaires sous le nom de Commission Scolaire Chomedey de Laval, ayant son siège social à 1005 Boul. Pie X, Chomedey, Laval, district de Montréal,

contre-
demanderesse

ROMANO BONADIO, gentilhomme, résident à 29 Spring Grove Ave., Toronto, Ontario,

défendeur

IL EST ENJOINT à ROMANO BONADIO à l'intention d'acquiescer à la copie du bref et de la déclaration a été déposée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours.

Montréal, le 11 juillet 1973

CLAUDE DUFOUR
GRIFFIER ADJOINT

Mes Lefebvre & Assoc's
suite 300
1 Place Laval
Laval
Avocats de la demanderesse

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPERIEURE

(Division des Divorces)
No. 12-020047-73
DAME ANNELESE ELSASSER SNOWBERGER, ménagère, domiciliée et résidente à 11580 rue Michel Sarrazin en les Cîtes et District de Montréal,

contre-
Requérante,

WILLIAM FRANCES SNOWBERGER, actuellement d'adresse inconnue,

Intimé

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimé, WILLIAM FRANCES SNOWBERGER, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été déposée à la Division des Divorces de Montréal à son intention. Prenez de plus avis, qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requête procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce, qu'il sollicite contre vous.

St-Laurent, ce 11ème jour de juillet, 1973

MES DESCOTEAUX, ROSEN & LAVERGURE, avocats

a/s
606 boul. St-Croix,
St-Laurent, 379, Québec.

Avis est par les présentes donné en vertu d'un Acte enregistré au Bureau du Registre de la Division d'Enregistrement de Montréal, sous le no 2433889, La Banque Royale du Canada (ici appelée "La Banque")

à libérer, réassigner et transférer à Arkash Chair Company of Canada Limited, 1330 rue Teller, St-Vincent-de-Paul, Québec, Assemblage et fabrication de chaises, tous les droits titres et intérêts de la Banque, et ce à partir du 14ème jour de mai 1973, sous une certaine assignation générale des dettes figurant aux livres, exécutées par le client de la Banque, en date du 22 juin 1971, et enregistrée au Bureau d'Enregistrement de Montréal, sous le no. 2357458.

Date du 8e jour de juillet 1973

La Banque Toronto-Dominion

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR PROVINCIALE

No. 02-025500-73
LA COMMISSION SCOLAIRE DES MILLE-ILES, corporation légalement constituée ayant son siège social à 2275 Honoré Mercier, Ste-Rose, ville de Laval, district de Montréal,

contre-
demanderesse

DAME GABRIELLE MORIN, résident autochtone à 99, Ouellet, app. 1, Pont-Viau, Laval, district de Montréal, maintenant de lieux inconnus,

défendeur

IL EST ENJOINT à DAME GABRIELLE MORIN à l'intention de laquelle une copie du bref et de la déclaration a été déposée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours.

Montréal, le 11 juillet 1973

CLAUDE DUFOUR
GRIFFIER ADJOINT

Mes Dagenais, Lalonde & Coutu
suite 500
3 Place Laval
Laval
Avocats de la demanderesse

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR PROVINCIALE

No. 02-025460-73
LA COMMISSION SCOLAIRE DES MILLE-ILES, corporation légalement constituée ayant son siège social à 2275 Honoré Mercier, Ste-Rose, ville de Laval, district de Montréal,

contre-
demanderesse

NIKOLAS KALOUKAKIS, résident autochtone à 833, Bloomfield, ville et district de Montréal, maintenant de lieux inconnus,

défendeur

PAR ORDRE DE LA COUR

IL EST ENJOINT à NIKOLAS KALOUKAKIS à l'intention d'acquiescer à la copie du bref et de la déclaration a été déposée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours.

Montréal, le 11 juillet 1973

CLAUDE DUFOUR
GRIFFIER ADJOINT

Mes Dagenais, Lalonde & Coutu
suite 500
3 Place Laval
Laval
Avocats de la demanderesse

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR PROVINCIALE

No. 02-025460-73
LA COMMISSION SCOLAIRE DES MILLE-ILES, corporation légalement constituée ayant son siège social à 2275 Honoré Mercier, Ste-Rose, ville de Laval, district de Montréal,

contre-
demanderesse

JOSEPH GRIGNET, résident à Liège, Belgique

défendeur

GUY CARLIE, résident à 402 Bourget, Ville Jacques-Cartier, district de Montréal,

défendeur

LA CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE MONTREAL-SUD, de 761 Ste-Hélène Longueuil, district de Montréal,

Tiers-saisis

IL EST ENJOINT à JOSEPH GRIGNET à l'intention d'acquiescer à la copie du bref et de la déclaration a été déposée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours.

Montréal, le 11 juillet 1973

CLAUDE DUFOUR
GRIFFIER ADJOINT

Mes Rosenhek & Machovitch
suite 500
4141 rue Sherbrooke
Montréal 6
Avocats de la demanderesse

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR PROVINCIALE

No. 02-399189-71
LA COMMISSION DU SALAIRE MINIMUM, corporation légalement constituée ayant son siège social à 2875, Boul. Laurier, Ste-Foy, district de Québec,

contre-
Demanderesse

MARC SARBAH et SIMON ACOCA, faisant affaires sous les deux noms et raison sociale de Les Manufactures du Québec Inc., autochtone de 390, Lemoyne, ville et district de Montréal, maintenant de lieux inconnus,

défendeur

IL est enjoint à MARC SARBAH et SIMON ACOCA, à l'intention desquels des copies d'avis ont été déposées au greffe de se constituer un nouveau procureur dans les trente (30) jours des présentes.

Montréal 11 juillet 1973

CLAUDE DUFOUR
GRIFFIER ADJOINT

Me Guy Rouleau
suite 220
110 Place Crémazie
Montréal 351
Avocat de la demanderesse

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPERIEURE

No. 02-000852-73
THERESE GIRALDEAU ASSELINE, ménagère résidant dans les villes et district de Montréal,

contre-
demanderesse

MARCEL ASSELINE, autochtone du district de Montréal, maintenant de lieux inconnus,

défendeur

IL EST ENJOINT à MARCEL ASSELINE à l'intention d'acquiescer à la copie du bref et de la déclaration a été déposée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours.

Montréal, le 11 juillet 1973

CLAUDE DUFOUR
PROTONOTAIRE ADJOINT

Me Jacques Brunet
2714 est Ontario
Montréal
Avocat de la demanderesse

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR PROVINCIALE

No. 02-018979-73
LA COMMISSION SCOLAIRE DES MILLE-ILES, corporation légalement constituée ayant son siège social à Laval, district de Montréal,

contre-
demanderesse

DAME H. GEBEL GYORKY, autochtone des villes et district de Montréal, maintenant de lieux inconnus,

défendeur

ALAIN LEMAY, résident autochtone à 10,843 Parc George, Montréal-Nord, district de Montréal, maintenant de lieux inconnus,

défendeur

PAR ORDRE DE LA COUR

IL EST ENJO

Un certificat de santé buccale ouvrira la porte du denturologiste

par Clément Trudel

Toute personne qui aura obtenu d'un dentiste un "certificat de santé buccale" pourra bientôt se rendre directement à un bureau de "denturologiste" que la nouvelle loi 266 autorise à prendre les empreintes et à faire l'ajustement des prothèses dentaires amovibles.

Cette "bonne nouvelle" dont se réjouissent les techniciens dentaires et le syndicat des denturologistes aura pour effet, pense-t-on, de faire disparaître environ 500 clandestins de la (future) profession de denturologiste clandestins que l'on appelait parfois "mécaniciens-dentistes".

Au cours d'une conférence de presse donnée hier par quatre organismes intéressés au premier chef à la formation, "avant l'automne si possible", du futur Ordre de la denturologie, M. Michel Saint-Louis, président de l'Association des denturologistes du Québec, a lancé une invitation au Collège des chirurgiens-dentistes pour que se règlent à l'amiable quelques causes pendantes (sept au maximum) intentées contre des techniciens dentaires. Depuis 1944 effectivement il y avait au Québec une école de technique dentaire mais cette science paramédicale ne pouvait s'exercer sans l'intermédiaire d'un dentiste. Maintenant les "denturologistes" se réjouissent de pouvoir s'afficher comme tels, de voir le client au lieu de se fier à une fiche numérotée transmise par le cabinet d'un dentiste. Il était et il est encore théoriquement illégal de ne pas consulter un dentiste et d'aller directement à un technicien dentaire pour se procurer des prothèses amovibles. M. Michel Saint-Louis ne prévoit pas de montée subite des prix des prothèses dentaires amovibles — un

"denturologue" offre ces prothèses à "au moins 50% meilleur marché" qu'un dentiste, dit-il.

Pour le cas spécial des assistés sociaux, les denturologistes veulent négocier dès que possible avec le ministère des affaires sociales sur les honoraires à percevoir. Le dentiste qui aura émis à un assisté social un certificat de santé buccale recevra de la Régie de l'assurance-maladie les honoraires attachés à tout acte médical, selon des barèmes à établir. M. Michel Saint-Louis croit que pour le citoyen ordinaire, il ne devrait pas en coûter plus de \$3 ou \$5 pour obtenir ce certificat d'un dentiste, libre à l'intéressé ensuite de choisir entre "dentiste" et "denturologiste" pour l'obtention de prothèses amovibles.

Ce néologisme, "denturologiste", recouvre une profession moins nouvelle mais elle n'a encore aucun titulaire. Les premiers à pouvoir se prévaloir de ce titre, après examen, devront en faire la demande par écrit avant le 1er juillet 1974: ce sont les 642 techniciens dentaires déjà reconnus officiellement par la loi (ces techniciens pourront choisir de continuer à servir sous la surveillance d'un dentiste ou, s'ils obtiennent le diplôme de denturologiste, à oeuvrer pour leur propre compte).

Le Québec, depuis le 6 juillet, est devenu la troisième province à légaliser l'exercice autonome de la denturologie, les autres étant la Colombie-Britannique et l'Alberta. L'Ontario et la Nouvelle-Écosse seraient sur le point d'adopter la loi.

Les quatre organismes qui avaient convoqué la conférence de presse: l'As-

sociation des techniciens dentaires; l'Association des étudiants en techniques dentaires du cégep Edouard-Montpetit et le Département en techniques dentaires, du même cégep, ont loué la compréhension des représentants des quatre partis à l'Assemblée nationale, dans l'adoption des amendements au projet de loi 266.

L'Office des professions n'étant pas encore formé, on ne saurait présumer de la composition du futur Bureau de l'Ordre de la denturologie. Ce premier bureau sera nommé pour un mandat de trois ans et devra voir à mettre en route les examens aux candidats à la denturologie. Si par hypothèse un technicien dentaire échouait aux examens de denturologie, l'Ordre des denturologistes verra si dans tel cas particulier il n'y a pas d'équivalence pour justifier l'émission d'un diplôme. Par la suite, tout candidat devra répondre aux critères suivants: 12 ans d'étude suivies de trois ans de cégep (une option "denturologie" existera bientôt) et d'un an de stage.

Les techniciens dentaires, eux, devaient, après l'obtention du diplôme de leur école (cinq ans d'étude) faire un stage de cinq ans dans un laboratoire reconnu.

Les futurs denturologistes croient que les dentistes exerçant au Québec — ils sont environ 1700 — collaboreront sans réticence à l'émission de certificats de santé buccale aux personnes qui en auront besoin, même si aucune sanction ou mesure coercitive n'est prévue à l'encontre d'un dentiste qui refuserait d'émettre un tel document.

L'assurance-automobile coûtera moins cher aux moins-de-25-ans

Les conducteurs de 25 ans et moins pourront bénéficier d'une réduction des primes d'assurance-automobile. La Conférence des assureurs indépendants pour le Québec vient d'annoncer sa décision d'introduire, à compter du 1er août, un nouveau programme favorisant la catégorie des plus jeunes conducteurs. Cette nouvelle politique couvre la période allant du 1er août 1973 jusqu'au 30 juin 1974. La Conférence des assureurs indépendants regroupe douze compagnies dont les plus importants assureurs québécois et souscrit environ 30% des affaires automobiles au Québec. Voici le texte intégral du communiqué émis par la CAI:

Le nouveau programme comporte un allègement pour les assurés âgés de moins de 25 ans. En effet, les frais d'administration et de commission aux courtiers d'assurance, calculés jusqu'à maintenant sur base de pourcentage, le seront désormais sur une base moyenne. Par cette décision, ces frais passeront de 22% à 15,5%. De plus, le nombre de classes de tarification pour cette catégorie d'assurés sera réduit de 8 à 5, en sorte que la plupart verront leur prime diminuer sensiblement ou demeurer au même niveau, malgré les indications statistiques à la hausse.

Compte tenu de ces diminutions, le nouveau programme introduit une hausse moyenne de 4,68% se répartissant ainsi:

- i) hausse moyenne de 3,9% pour la garantie responsabilité civile;
- ii) hausse moyenne de 9,5% pour la garantie collision;
- iii) baisse moyenne de 14,2% pour la garantie risques multiples.

Le programme de tarification comporte une charge de 4,3% sur la prime de garantie responsabilité civile pour défrayer les dépenses du Fond d'Indemnisation des Victimes d'accidents d'automobile.

Les principaux facteurs responsables de cette hausse de prix de l'assurance automobile sont les suivants:

- 1) hausse de 7,5% du coût moyen d'un sinistre sous la garantie responsabilité civile, et de 5,7% sous la garantie collision;
- 2) hausse de 7,1% de la fréquence des sinistres sous la garantie collision;
- 3) hausse de 10 à 20% (selon les régions) des taux horaires exigés par les garagistes;
- 4) hausse récente des indemnités consenties par les tribunaux;
- 5) augmentation du prix des pièces de rechange et du coût d'achat des véhicules;
- 6) fragilité des véhicules.

L'assuré moyen a plus de 25 ans et n'a pas eu d'accident depuis trois ans. Il se sert de sa voiture pour aller au travail, et demande une garantie responsabilité civile de \$50.000, une garantie collision avec deductible de \$250.00, une assurance individuelle et une garantie risques multiples (bris de vitre, feu, vol, vandalisme). Il possède une voiture de catégorie moyenne dont l'âge est supérieur à un an. Le programme de la C.A.I. prévoit les taux suivants pour cette catégorie d'assurés résidant au Québec.

	Prime 1972	Prime 1973	Augmentation %
Montréal	\$215	\$222	\$3.2
Québec	214	231	7.9
Hull	204	214	4.9
Sherbrooke	195	208	6.6
Trois-Rivières	193	212	9.8
Rimouski	250	265	6.0
Chicoutimi, Rouyn, Sept-Îles	243	253	4.1

tout l'monde le fête fête-le donc !

Un aviateur perdu dirige lui-même son sauvetage

COPENHAGUE (AFP) — Isolé dans le désert de glace du Groënland, blessé, un pilote américain a réussi pendant 24 heures à diriger lui-même, par radio, son propre sauvetage.

Louis Ingberg avait quitté les États-Unis pour gagner l'Europe via le Groënland et l'Islande, à bord d'un avion de tourisme amphibie du type "Laker".

Alors qu'il venait de survoler la petite ville de Narsarsuaq, dans le sud du Groënland, mercredi après-midi, son appareil fut soudain surpris par le mauvais temps. Rapidement de la glace se forma sur les ailes de l'avion contraignant Ingberg à faire un atterrissage forcé au cours duquel il fut blessé au dos.

Isolé, blessé, Ingberg n'avait plus qu'une ressource, lancer des appels au secours sur son poste radio émetteur. Ceux-ci furent entendus et immédiatement un hélicoptère danois survola les lieux mais ne put descendre à basse altitude en raison du mauvais temps, ni repérer le petit appareil.

Hier, après plusieurs heures de recherche, deux Américains sautèrent en parachute d'un avion de transport dans la zone de l'accident. Après une demi-heure de marche, ils arrivèrent près du blessé. Quelques instants plus tard, un hélicoptère danois réussissait à atterrir près de l'avion accidenté et embarquait le blessé pour le transporter à Narsarsuaq.

Le "fading" guettait le Boeing

RIO-DE-JANEIRO (AFP) — Le Boeing de la compagnie "Varig" qui s'est écrasé mercredi près d'Orly approché de la limite des 30,000 heures de vol, au-delà de laquelle les appareils perdent leur "capacité opérationnelle" et atteignent la phase dite de "fading", révèle la presse brésilienne. Le Boeing-707 avait été acheté il y a quatre ans à une firme américaine qui l'avait déjà utilisé pendant six ans.

D'autre part, l'enregistreur de vol de l'appareil a été retrouvé intact dans les débris de l'avion, annonce-t-on à Paris.

Cet enregistreur, actuellement entre les mains de la police de l'air, sera remis à la commission officielle d'enquête, qui fera analyser les données techniques enregistrées sur bande magnétique. Cette bande permet de contrôler les manœuvres effectuées par le pilote et les données techniques concernant les dix dernières minutes de vol.

Le bilan définitif de l'accident s'établit à 122 morts et 12 blessés.

La CROIX-ROUGE C'EST VOUS C'EST MOI C'EST NOUS TOUS

COMPTABLES AGRÉÉS

MEMBRES DE L'INSTITUT DES COMPTABLES AGRÉÉS DE QUÉBEC

— Établi en 1880 —

C.-D. Mellor, C.A., Directeur Administratif

Édifice des comptables Agréés, 630 ouest, rue LaGauchetière — Tél.: 861-1891

ARCHAMBAULT, MARCHAND BOIVIN, ARBOUR, LAFLEUR & CIE
Comptables agréés
Donat Marchand, C.A.
J. Henri Boivin, C.A.
Paul Lafleur, C.A.
Roger Archambault, L.S.C., C.A.
Jacques Brunetta, C.A.
Carol Lapointe, C.A.
240, rue St-Jacques, 6e étage
Montréal 126 - 849-1695

AUDET, GOSSELIN ET ASSOCIÉS
Comptables Agréés
Roman Audet, L.S.C., C.A.
Michel H. Gosselin, M.S.C., C.A.
Robert Morneau, M.S.C., C.A.
Carol Lapointe, C.A.
50 ouest, Boul. Crémazie, Suite 1201
Montréal 351 - 382-3080

BASTIEN, NORMANDIN, BARRIÈRE & ASSOCIÉS
Comptables Agréés
F.J. Bastien, C.A., G. Bourdard, C.A.
R. Barrière, C.A., R. Normandin, C.A.
G. Bourdard, C.A., J. Beaulac, C.A.
P. Cloutier, C.A., G. Bourdard, C.A.
G. Guénette, C.A., M. Gagné, C.A.
J.L. Richard, C.A., P. Dumont, C.A.
F. St-Aubin, C.A., C. Piquette, C.A.
J. Lemay, C.A.
Édifice Banque Canadienne Nationale
500 Place d'Armes, suite 1564
Montréal 126, Qué. - 844-4443

BASTIEN, MENARD, NORMANDIN, SEGUN & ASSOCIÉS
Comptables Agréés
Montréal, Ottawa, Hull, Hawkesbury, Grand-Mère, Cap-de-la-Madeleine et Trois-Rivières

LORENZO BELANGER ET ASSOCIÉS
Comptables agréés
En collaboration avec:
Société d'Études Économiques et d'Expertise Comptable (Société d'Expertise Comptable inscrite au tableau de l'Ordre de Paris)
Société d'Études Comptables (Société d'Expertise Comptable inscrite au tableau de l'Ordre de Lyon)

et
Holden, Howard & Co.
(Chartered Accountants)
Montréal et Chicoutimi, Canada
Paris et St-Etienne, France
Londres, Grande-Bretagne
2055 rue Peel - Suite 1025
Montréal 110
Tél.: 849-9167

BESNER, TREMBLAY, RICHARD & CIE
Comptables agréés
Montréal
H. Denis Tremblay, C.A.
Claude Lussier, C.A.
Louis Philippe Chamberland, C.A.
Raymond Robillard, C.A.
ASSOCIÉ RÉSIDANT - QUÉBEC
Edouard Richard, C.A.
Michel Côté, C.A.
MONTRÉAL
222 est. Henri-Bourassa
Montréal 357, Qué.
Tél.: (514) 389-5995
QUÉBEC
7355-Ave Lière
Québec, Qué.
Tél.: (418) 626-2874

BERNIER & BISSON
Comptables agréés
Georges Bernier, C.A.
Marcel Bisson, C.A.
60 St-Jacques Suite 601
Montréal 845-0209

PAUL E. BONNIER
Comptable agréé
3100 Tour de la Bourse
861-5741
Montréal 115 (Qué.)

CHARLES CAZELAIS & ASSOCIÉS
3737, rue Monselet
Montréal-Nord 459, P.Q.
321-3832

CLARKSON, GORDON & CIE
Comptables Agréés
P.M. Adamson, C.A. R.V. Barnett, C.A.
H.E. Bell, C.A. C.W. Bissegger, C.A.
J.C. Bonnyville, C.A. M. Camirand, C.A.
H.M. Caron, C.A. L.J. Carrière, C.A.
G. Chamberland, C.A. W.A. Farlinger, C.A.
H.R. Gervais, C.A. J.B. Gick, C.A.
A.W. Gilmore, C.A. G. Giguère, C.A.
G. Imoges, C.A. D.G.R. Lindsay, C.A.
R.A. Mackenzie, C.A. J.J. Pencock, C.A.
R. Papp, C.A. R.B. Sinclair, C.A.
W.J. Smith, C.A.

Associés - résidents
Montréal - Québec
Hull, St-Jean (N.B.), Québec, Montréal, Ottawa, Toronto, Hamilton, Kitchener, London, Windsor, Thunder Bay, Winnipeg, Regina, Calgary, Edmonton, Vancouver, Victoria.

CLOUTIER, FONTAINE, CROTEAU & ASSOCIÉS
Comptables Agréés
L. Cloutier, M.S.C., C.A. C. Chabonneau, C.A.
R. Fontaine, C.A. Y. Seguin, C.A.
G. Croteau, C.A. R. Lohd, C.A.

506 est. rue Ste-Catherine
Suite 810
Montréal 132 - 849-9281

COURTOIS, FREDETTE, CHARETTE & CIE
Comptables Agréés
Florian Fredette, c.a. Guy Charette, c.a.
Roger Poupart, c.a. Martin Laperrière, c.a.
Hubert Mercier, c.a. Raymond A. Poirier, c.a.
Jean-Paul Bern, c.a.

507 Place d'Armes
842-8621

DENIS, DESMARAIS, HOULE, MOONEY ET ASSOCIÉS
Comptables Agréés
J.P. Denis, B.A. B.S.A. L.S.C., C.A.
Roger Houle, B.A., L.S.C., C.A.
Gervais Desmarais, C.A.
Duncan J. Mooney, C.A.
Olivier Sasseville, B.A., L.S.C., C.A.
Jean-Guy Lussier, B.A., M.S.C., C.A.
Pierre Goulet, C.A.

60, rue Saint-Jacques
Montréal 845-5208

DeCARUFEL, DeCARUFEL & L'ESPERANCE
Comptables Agréés
423 est. boul. Henri Bourassa
Montréal 357 - 384-1890

GAUVIN, PRENOVOST, DUMAIS ET ASSOCIÉS
Comptables agréés
Roger Gauvin, C.A.
Bernard Dumais, C.A.
Roger Forget, C.A.
Claude Boyer, C.A.
Gilles Villeneuve, C.A.

561 est. boul. Crémazie
Montréal 354 - 384-1430

GLENNING, JARRETT, GOULD & CIE
Associés de la firme internationale
ALEXANDER GRANT TANSLEY WITT
Montréal, Calgary, Toronto, Brandon, Windsor, Thunder Bay, Winnipeg, Calgary, Kamloops & Vancouver
715 CARRÉ VICTORIA
MONTRÉAL 126 - 844-3307

KENDALL, TRUDEL & CIE
Comptables agréés
1015 Côte Beaver Hall
866-8563

LLOYD, COUREY, WHALEN & BRUNEAU
MacGILLIVRAY & CO.
Comptables Agréés
360 ouest, rue St-Jacques
849-8331
Montréal, Toronto, Hamilton, Brampton, St. Catharines, Port Colborne, Calgary, Vancouver.

MAHEU, NOËL, ANDERSON, VALIQUETTE & ASSOCIÉS
Comptables Agréés
Société nationale affiliée
COLLINS, LOVE, EDOIS, VALIQUETTE, BARROW
avec bureaux à:
Vancouver, Calgary, Winnipeg, Toronto, Montréal et dans d'autres villes au Canada
Correspondants en Grande-Bretagne et aux États-Unis d'Amérique
507 Place d'Armes (suite 1100)
Montréal 1, Qué.
Code 514 - 842-6651

MALLETTE & CIE
Comptables Agréés
Paul E. Mallette, C.A. André Roussel, C.A.
Bertrand Dumais, C.A. Gilles Chouette, C.A.
J.J. Levesque, C.A. J.E. de Regigny, C.A.
André Masse, C.A. D. Robert Gagné, C.A.
Jean La Courte, C.A. René Chénier, C.A.

1440 ouest, rue Ste-Catherine
Montréal 107
Tél.: 861-8241
Bureau à St-Jérôme

COOPERS & LYBRAND
Comptables Agréés
630 ouest, boul. Dorchester
Montréal 101 - 875-5140

et à travers le monde

MESSIER, BOURGEOIS & CIE
NADEAU, PAQUET & CIE
Comptables agréés
Guy Messier, L.S.C., C.A.
Jacques Bourgeois, L.S.C., C.A.
Robert Houde, B.A., C.A.
Guy Quin, C.A.
Jacques Desmarais, L.S.C., C.A.
André Montgrain, L.S.C., C.A.
Yvon Marsolais, C.A.
Gilles Blonin, C.A.
Real Maville, C.A.

50 Place Crémazie
Montréal 351
Suite 921
384-1020

NOISEUX, LYONNAIS, GASCON, BÉDARD, LUSSIER, SENECA & ASSOCIÉS
Incorporant
ANDRÉ ROCCHETTE & CIE
GEORGES AUDET & CIE
Comptables agréés
Membres de
THE MANN JUDG
INTERNATIONAL GROUP
avec bureaux à Toronto, Winnipeg, Calgary, Vancouver.
États-Unis, France, Grande-Bretagne, Belgique et autres pays.

Édifice B.C.N., Bureau 2000
500 Place d'Armes,
Montréal 126 - 849-7791

PRICE WATERHOUSE & CIE
Comptables agréés
5 Place Ville-Marie
866-9701

Montréal, Québec, Halifax, Ottawa, Toronto, Hamilton, London, Windsor, Winnipeg, Saskatoon, Calgary, Edmonton, Vancouver, Victoria.

TOUCHE ROSS & CIE
FORTIER, HAWAY & CIE
Comptables Agréés
1 Place Ville-Marie 861-8531
Sydney, Halifax, Saint John, Québec, Montréal, Ottawa, Toronto, Hamilton, Kitchener, London, Windsor, Winnipeg, Regina, Saskatoon, North Battleford, Calgary, Edmonton, New Westminster, Burnaby, Vancouver, Victoria.

Bermuda, Nassau et Freeport, Bahamas, Grand Cayman, Émirats Arabes Unis, Grande-Bretagne et autres pays du monde.

LUCIEN VIAU & ASSOCIÉS
Comptables agréés
Charles A. Gauthier, C.A.
Fernand Rheault, C.A.
Robert Roy, C.A.
Pierre Doray, C.A.
Yves Charbonneau, C.A.

210 ouest, boul. Crémazie - 388-9251

VIAU, ROBIN & ASSOCIÉS
Comptables Agréés
Lucien D. Viau, C.A.
Armand H. Viau, C.A.
H. Lionel Robin, C.A.
Jean-Jacques Ouellette, C.A.
J. Serge Gervais, C.A.
Wagdy Boulos, C.A.

Jacques R. Chastillon, C.A.
Jacques Joyal, C.A.
4926, rue Verdun, Verdun 204 - 769-3871
1708, rue Édouard, LaSalle 590 -



ROGER LEBEL
9.00 à 11.00 heures

TEX LÉCOR
5.00 à 6.00 heures

JACQUES PROULX
6.00 à 9.00 heures



GHISLAINE PARADIS
ROBERT TOUPIN
11.00 à 13.00 heures



Le choc du futur
ROGER DELORME
13.00 à 15.00 heures



MICHEL VINET
15.00 à 17.15 heures



Dimension
avec PIERRE BÉLAND
17.15 à 17.30 heures

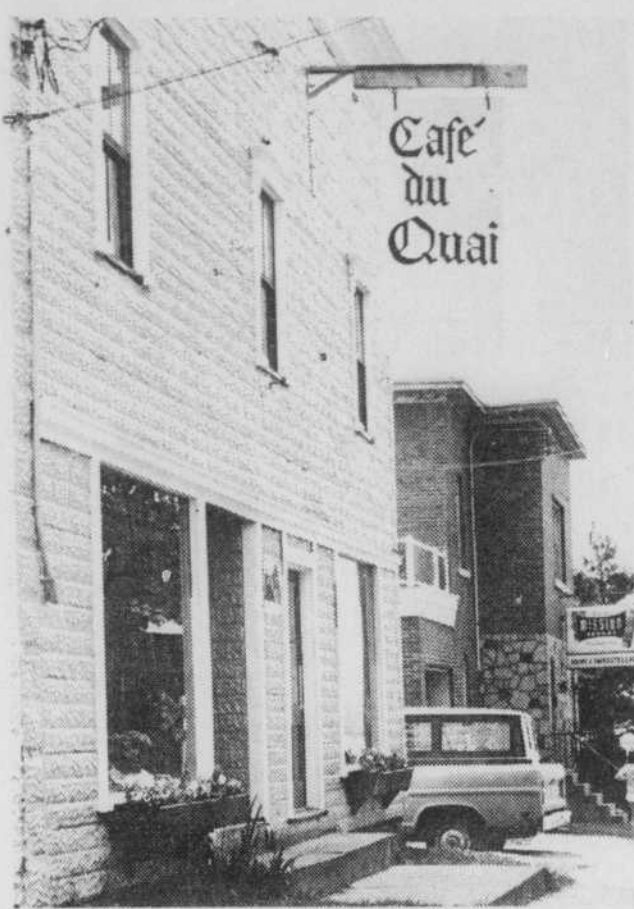


Les amateurs de sport
17.30 à 18.30 heures



ANDRÉ VÉZINA
18.30 à 23.00 heures





C'est dans une ancienne meunerie de Magog que s'est installé le Café du Quai. (Photo Richard Bleau)

Le Café du Quai de Magog est à ne pas rater

Si vous passez par Magog, cet été, et si vous êtes un amateur de musique québécoise, arrêtez-vous au Café du Quai, situé tout près de la plage municipale. Tous les vendredis et samedis soirs (et parfois aussi le dimanche), le Café du Quai reçoit quelques-uns de nos meilleurs chansonniers de la "nouvelle vague". D'ailleurs, certains d'entre eux, tels Richard et Marie-Claire Séguin et Gilles Valiquette, ont contribué directement à l'établissement de cette boîte à chansons et de l'excellente renommée qu'elle n'a pas pris de temps à conquérir dans la région et jusqu'à Montréal.

Contrastant avec l'allure huppée et quelque peu constipée de certaines boîtes de Laurentides, le Café du Quai vous saisis et vous repose dès l'entrée par sa simplicité et la chaleur de son accueil. Il y règne beaucoup plus une atmosphère de "jam session" fraternel et spontané qu'une atmosphère de spectacle conventionnel où l'amateur est condamné à la passivité. Au Café du Quai, on vous invite à participer au spectacle sans pourtant vous y contraindre si vous avez la tête trop grosse de la "brosse" de la veille ou de vos soucis financiers ou matrimoniaux pour vous laisser aller, une bonne fois, à créer vous-même votre propre plaisir et votre propre chant. Mais on vous y incite fortement; surtout ces soirs où les Séguin, Valiquette ou les Sweet Grass, sans nécessairement être à l'affiche, viennent au Café rencontrer leurs amis, comme le dit l'une des chansons des Séguin dédiée au Café du Quai.

C'est là et à l'auberge de jeunesse, située à proximité, que les Séguin, tout particulièrement, font dans la région des Cantons de l'Est un remarquable travail d'animation culturelle. Les Séguin résident d'ailleurs en pleine

"Après-ski" est coupable

QUEBEC (PC) — Le film "Après-Ski", qui avait été projeté sur les écrans du cinéma Capitol, à Québec, le 23 avril 1971, a été jugé "immoral, indécent, ou obscène" en vertu des articles 163 et 165 du Code pénal. Le jugement a été prononcé par le juge Yvon Sirois, de la Cour des sessions de la paix de Québec. La sentence a été reportée au 17 juillet.

C'est le curé de la paroisse Saint-Roch, Mgr Raymond Lavoie, qui avait porté plainte contre "Les Cinémas Unis", propriétaire du cinéma Capitol. Une plainte du même genre avait également été portée au sujet du film "Pile ou Face", mais elle avait été déboutée par la Cour, en novembre 1972.

Dans son jugement, le juge Sirois relève une nette différence entre les deux films. "Si on se fut "Pile ou Face", il permettrait au spectateur de faire un choix entre le sexe de groupe et la vraie liberté", choix qui, selon lui, n'existait pas dans "Après-Ski".

DEMANDEZ
LE PROGRAMME COMPLET
DU FESTIVAL DES FESTIVALS
99¢ CHACUN
DES FILMS

1748 BERNARD
277-4145
OUTREMONT

CINÉMA

Pourquoi James plus que Jésus?

par Robert Guy Scully

Quand John Lennon avait dit que les Beatles étaient plus populaires que Jésus, on s'était indigné. Il pensait en termes statistiques, quoi de plus inoffensif. Eh bien, cette semaine, pensant une fois de plus en termes statistiques, nous nous voyons obligés de confirmer ce blasphème proféré hier: James Bond est plus populaire que Jésus. Sur la rue Sainte-Catherine s'entend. L'exploitant-distributeur confirme ce que la plupart des observateurs avaient constaté à l'œil nu, que le Capitol se remplit presque tous les soirs, alors que le Loew's fait beaucoup moins d'entrées. Mais le même distributeur, au cas où nous croirions trop facilement que les jugements critiques correspondent aux résultats commerciaux, nous signale que "Variety" a rapporté dans ses pages le "million" gagné à date par "The Neptune Factor"; malgré une critique défavorable du DEVOIR, le public américain a osé marcher...

Un changement majeur dans ce dernier Bond, "Live and let die": Bond n'est plus joué par Sean Connery, mais par Roger Moore, le "Saint" du petit écran. Les personnages des autres adaptations d'Ian Fleming y sont, Miss Money-penny et al. De même que le titre qui ne veut rien dire, les gadgets farfelus, les méchants exotiques. L'action se déroule cette fois en milieu francophone (même si tout le monde parle anglais): l'île de San Mo-

nique est une version kitsch-kétaine d'Haiti, qui est manifestement créée pour les spectateurs qui passent leurs vacances dans des Hilton sans rien reconnaître des lieux où ils séjournent. En effet, "San Monique" aurait dû être Sainte-Monique ou Santa Monica, et bien d'autre chose encore, mais elle n'est rien de plus qu'un mauvais spectacle de faux-vaudou pour touristes myopes et "dommes". En vedette: le Baron Samedi, sorte de sorcier moderne dont le nom est l'unique élément français du film (mais lui aussi est anglophone). Nous nous transportons de temps en temps en Louisiane où se cache le vrai méchant Mr. Big (Yaphet Kotto).

Je n'ai jamais aimé les Ian Fleming qu'ont adaptés Albert R. Broccoli et Harry Saltzman — leurs deux noms seuls sont plus amusants que tous leurs films de Bond mis ensemble — parce que le héros triomphait en trichant, en servant d'un gadget plutôt que de ses véritables forces. C'était plus mécanique qu'humain, j'avais la même impression de facilité qu'en lisant les prouesses de Green

Arrow, Superman ou Batman: leurs dons extraordinaires les distancient de nous pauvres mortels. Cela dit, je crois qu'une grande partie du vaste auditoire bondien sentait cela aussi, et que les producteurs le savaient, alors on a développé le côté mécanique et incroyable des gadgets, jusqu'à les rendre intéressants en eux-mêmes. Autrement dit, on allait pour voir les derniers fusils de J.B., autant que J.B. lui-même. Mais cette fois, sauf pour une bonne séquence de poursuite en "powerboat" dans les bayous, les trucs — pilules de gaz concentré qui gonflent leur victime, montre-aimant, etc. — semblent usés. Qui est usé, celui qui invente ces gags, ou tout le bag James Bond? Je ne pense pas qu'on puisse compter dans les prochains films avec le public avide et automatique qui est accouru à celui-ci. Ou je me trompe, ou la réputation de Bond ne peut que baisser.

Autre chose: Sean Connery avait fini par "remplir" son personnage, à lui donner une consistance que le héros des romans n'avait pas. Comme Marilyn Monroe, il est passé d'objet à comédien. Heureu-

CHARLES CHAPLIN



UNE SATIRE PLEINE D'HUMOUR! LE DICTATEUR

PAULETTE GODDARD - JACK ORKIE
Version française de THE GREAT DICTATOR

EN PLUS : COURT MÉTRAGE À CHAQUE CINÉMA !

AUX 3 CINÉS ! CINÉMA LAVAL

VERSAILLES CENTRE D'ACHATS LAVAL 688-8200

7265 SHERBROOKE E. 352-4020 PLACE GREENFIELD PARK 671-6129

Sur semaine à 6.20 et 8.45 P.M., samedi et dimanche à 1.15, 3.30, 6.20 et 8.45 P.M.

cinémas ODEON SALLES CLIMATISÉES

À L'AFFICHE POUR TOUS

Les deux meilleurs contes de Perrault réunis pour la 1ère fois à l'écran.

Le Petit Poucet

Peau d'Âne

CATHERINE DENEUVE LES MOINS DE 12 ANS \$1.00

BERRI ST-DENIS, STE-CATHERINE 878-7424

"IL ÉTAIT UNE FOIS DANS L'OUEST" DE SERGIO LEONE

le DAUPHIN CE SOIR 8.00

BEAUBIEN PRÈS D'IVREVILLE 721-6865

MAINTENANT À PRIX POPULAIRE

un Violon sur le Toit

VILLERAY Ce soir: 8.00

ST-DENIS JARRY 388-5577

L'AFFAIRE MATTEI

VERSION ORIGINALE, SOUS-TITRES FRANÇAIS

le DAUPHIN Soirée seulement: 7.30, 9.30

BEAUBIEN PRÈS D'IVREVILLE 721-6865

STANLEY KUBRICK

ATWATER 2

ALEXIS NIHON PLAZA Ce soir: 7.00, 9.30

631-3313

ORANGE MECHANIQUE

"Clockwork Orange"

18 ANS

campagne, à quelque douze milles au sud de Magog.

Il y a deux semaines, Richard et Marie-Claire Séguin ont donné trois spectacles au Café et Gilles Valiquette en a fait autant, la semaine dernière. A chaque spectacle, le Café était rempli à craquer et, certains soirs, le spectacle s'est transformé en "jam session" jusqu'aux petites heures. Certains sont sortis de la épuisée mais ravis.

Les 13 et 14 juillet, le Café du Quai reçoit James Corcoran, guitariste, qui travaille maintenant avec les Séguin. Plume et Grégoire seront au Café les 20 et 21 juillet; Alexandre Zelkine, les 27, 28 et 29 juillet; et Laurence Le-page, les 3, 4 et 5 août.

SALLE CLIMATISÉE 2e SEM.

Dans toute son originalité et sa grandeur; Leone n'a pas su égaler ce western de

SAM PECKINPAH

LA HORDE SAUVAGE

VERSION FRANÇAISE - THE WILD BUNCH

ERNEST BORGNINE WILLIAM HOLDEN

7e SEM. 3180 Belanger 722-0302

Explorez la plus grande réserve d'animaux sauvages au Canada!

Venez en voiture avec toute la famille. Vous circulerez au milieu des fauves vivant en liberté: 2 familles de lions, 1 troupeau de tigres, des guépards et des rhinocéros dans le même enclos. Des éléphants, des girafes, des zèbres, des babouins... des centaines d'animaux sauvages!

PARC SAFARI AFRICAÎN

Venez, on vous mangera pas!

Hemmingford, au sud de Montréal - Autoroute 15, sortie 4

PARC SAFARI AFRICAÎN

Venez, on vous mangera pas!

Hemmingford, au sud de Montréal - Autoroute 15, sortie 4

CLYSEE

35 MILTON/842-6053

AIR CLIMATISÉ

SALLE RESMAIS

18 ANS Adultes

FRITZ est un sale chat, paillard, dévoyé, bohème et révolutionnaire, préoccupé de sexe et de politique...

VERSION FRANÇAISE

FRITZ le CHAT

LA BANDE Dessinée CREE PAR R. CRUM

13e SEMAINE POUR TOUS

Le film le plus drôle d'Yves Robert et le meilleur rôle pour Pierre Richard. - TELEMANA

le grand blond avec une chaussure noire

SOCIÉTÉ NOUVELLE DE CINÉMATOGRAPHIE

LES CHARLOTS FONT L'ESPAGNE

Moins de 14 ans \$1.00

4e MOIS POUR TOUS

SISSI

FACE À SON DESTIN

4255 Jean Talon 725 7000 CENTRE D'ACHATS BOULEVARD

3001 est. Sherbrooke 525 2174 CENTRE D'ACHATS MAISONNEUVE

JEAN-TALON **MAISONNEUVE**

Des auteurs de

"MONDO CANE"

AFRICA ADDIO

BRUTAL! à chopper l'œil humain! BRUTAL! Incroyable... à faire frémir d'horreur! BRUTAL!

20,000 Watul... 12,000 Arabes exterminés froidement.

3e SEM.

FLEUR DE LYS 288-3303 858 est. Ste-Catherine

5e SEM.

JACKIE STEWART ROMAN POLANSKI

weekend d'un champion

1206 est. Ste-Catherine 525-8600

FESTIVAL Ser. 7.30-9.30 Dimanche 1.30-3.30-5.30-7.30-9.30

UNE PRODUCTION ALBERTO GRIMALDI

Marlon Brando

Le Dernier Tango à Paris

(Last Tango in Paris)

Admission \$4

CREMAZIE 8610 ST-DENIS 388-4210

Lun au Vend. 7:00 - 9:15 Sam. - Dim. 2:15 - 4:40 - 7:00 - 9:15

... VOULEZ-VOUS

RECEVOIR GRATUITEMENT

le programme-calendrier du cinéma

OUTREMONT!

— le recevez-vous ACTUELLEMENT ?

— avez-vous déménagé depuis le 1er mai

— donnez-nous votre ancienne adresse et surtout votre nouvelle adresse !

ANCIENNE Nom

ADRESSE :

NOUVELLE Nom

ADRESSE :

à découper et à maller au CINÉMA OUTREMONT

1248 rue BERNARD, Montréal 154

Visitez l'exposition

L'homme et son environnement

La Biosphère

Terre des Hommes

Ouvert jusqu'au 3 septembre

CLASSES RÉGULIÈRES

14-3361

Location cablo \$1.50, maximum 25
National coûte 0.05 chacun
Appelée est midi pour le lendemain

PROPRIÉTÉS À VENDRE

OUTREMONT

Près collège Stanislas

Cottage, coquet et récemment décoré, salon et salle à manger immenses, cheminée naturelle, boiseries en chêne, cuisine moderne, 4 chambres à coucher, 2 très spacieuses, terrasse. Salle de jeu. Buanderie. Occupation immédiate. Prix incluant poêle, réfrigérateur, laveuse et sècheuse : \$37,500. Tapis mur à mur. Conditions faciles. Nouveau M.L.S.

Isabelle Lafranière
Courtier — 482-1381

"Notre intuition féminine vous aidera"

JNO

MAISON canadienne, 7 pièces plus garage, sous-sol richement fini, 3 salles de bains, salle de lavage, 2 foyers, tapis mur à mur. Terrain d'environ 120' x 190'. 27 arbres, piscine creusée, patio et foyer extérieur. C'est une valeur de plus de 60,000 qu'il me faut vendre pour cause de transfert. Pour être vraiment appréciée, cette résidence doit être visitée. Je considérerai ensuite les offres qui pourront m'être faites. S'adresser à 181 Rue Principale, Delson (municipalité voisine de Candiac) Tel.: 632-5321. 17-73

ST-REMY. Co. de Napierreville,

ancienne maison, rénoverée, 6 pièces, 3 chambres à coucher, 1 1/2 étage, situé en campagne, 1 mile à l'extérieur de St-Remy, 15 miles du Pont Mercier. Terrain 1 1/2 arpents carrés. Très bien situé. Tel.: 454-2028. 20-7-73

PROPRIÉTÉS À VENDRE

A. E. LEPAGE

COURTIER

BROKER

IMMEUBLES WESTMOUNT REALTIES

OUTREMONT

2 | 4 | 4 | 3

Cottage détaché en pierre, face au parc Pratt. Prix réduit de \$100,000.00 à \$85,000.00. pour occupation immédiate

CÔTE-DES-NEIGES

(Circle Road)

4 | 2 | 2 | 14 | 2

Cause départ pour l'Europe. On demande \$49,500.00

WESTMOUNT

(Près rue Sherbrooke)

1 | 4 | 2 | 1 | 1 | 1 | 1

Seulement \$29,500.00. Nouvel MLS

S.O.S. OUTREMONT ET N.D.G.

1 | 5 | 2 | 1 | 1 | 1 | 1

Maisons requises pour vente rapide. Clients sérieux paieraient de \$40,000. à \$100,000.

GUY LABRECQUE, 935-8541 ou 488-3770

14-7-73

les MOTS CROISÉS du Devoir

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
1												
2												
3												
4												
5												
6												
7												
8												
9												
10												
11												
12												

Horizontalement

- Action d'échapper. — Chlo-
- Tabernacle renfermant l'image d'un dieu. — Dit avec sincérité ce qu'il ressent.
- Action de fuir. — Relatif à l'hindouisme.
- Conifère. — Usens de russes. — Route rurale.
- Alcaloïde de l'ergot de seigle. — Animal mou.
- Action de porter atteinte à ce qu'on doit respecter. — Irlande — Germanium.
- Borde de nouveau. — Oter l'avie.
- Construit. — Cri sourd d'un homme qui frappe avec effort.
- Sacrifices, cérémonies par lesquels les païens purifiaient une personne.
- Pronom personnel. — Seul — Caesium.
- Dit qu'une chose n'est pas vraie. — Devenir plus sage.
- Terre-Neuve. — Prendre pour soi.

Verticalement

- Action d'entierver.
- Ustensile dont on se sert pour cuire les gâteaux. — Plante herbacée, type de la famille des linacées.
- Souverain. — Bille de pierre.

4-Personne qui s'adonne à l'astrologie.

5-Obtint. — Retour violent des vagues sur elles-mêmes, lorsqu'elles se brisent contre un obstacle.

6-Paul-Émile — Conjoint, va bien — Scandium.

7-Extinction de la voix. — Usa de ruses.

8-Recouvrir d'une gaine. — Grand vase à boire utilisé au Moyen-Age.

9-Rivière des Alpes autrichiennes. — Manière d'être. — Gallium.

10-Cadmium — Sans inégalités. — Iridium.

11-A Athènes, citoyen qui devait organiser à ses frais les chœurs des concours dramatiques et musicaux.

12-Tromperons.

Solution d'hier

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
1	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
2	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
3	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
4	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
5	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
6	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
7	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
8	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
9	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11</	

Carrières et Professions

Voir autres Carrières
et Professions,
en page 13

Institution privée d'enseignement secondaire
déclarée d'intérêt public

recherche

PROFESSEUR

légalement qualifié pour enseigner l'anglais
au Secondaire V

Les candidats sont priés de faire parvenir leur curriculum
vitae à:

CASE 2062, LE DEVOIR



INSTRUCTEUR

Description de l'emploi :

- Dispenser l'enseignement technique pour la formation du personnel dans les domaines des Automatismes et Communications.
- Rédiger les cours selon le programme de formation établi.
- Conseiller les instructeurs temporaires et leur fournir le soutien matériel et pédagogique.
- Concevoir et réaliser les circuits d'essais et le matériel pédagogique spécialisé.

Description des exigences :

- Posséder un diplôme de technicien en électronique ou l'équivalent.
- Avoir de l'expérience de l'enseignement dans les domaines de l'électronique.
- Être prêt à voyager et à accepter de suivre des cours de perfectionnement, notamment en rapport avec l'appareillage en usage à l'Hydro-Québec.
- Parler et écrire correctement le français et pouvoir s'exprimer convenablement en anglais.
- Être apte à obtenir un permis de conduire de l'Hydro-Québec.

Lieu de travail :

Montréal

N.B. Les candidats sont priés de nous faire parvenir leur curriculum vitae, le plus complet possible, avant le 27 juillet 1973, en mentionnant le numéro B/T-3-073-J-1 sur l'enveloppe, à l'adresse suivante

Hydro-Québec

Embauchage, 10^e étage
75 ouest, boul. Dorchester
Montréal 128, Qué.



LA COMMISSION
DES ÉCOLES CATHOLIQUES
DE SHERBROOKE

895 RUE BOWEN SUD SHERBROOKE, QUÉ., Tél. : (819) 562-3881

OUVERTURE DE POSTE

AGENT DE LA GESTION DU PERSONNEL

FONCTION:

L'Agent de la gestion du Personnel voit au recrutement, à la sélection, à l'embauche, à l'affectation et à l'évaluation du personnel de la Commission, de même qu'aux mouvements du personnel en général.

Dans son secteur, il est chargé d'établir, de réviser et de mettre à jour les critères, normes et procédures inhérentes à l'application et au contrôle des règles, lois, contrats, etc. en vigueur, pour tenir compte des besoins actuels et futurs, et à cette fin, procéder aux recherches nécessaires.

QUALIFICATIONS REQUISES:

- Posséder un diplôme universitaire terminal de premier cycle, de préférence dans le domaine des relations industrielles.
- Compter trois (3) années d'expérience pertinente.

TRAITEMENT:

De \$11,542.00 à \$16,147.00 compte tenu de la formation et de l'expérience.

Toutes les personnes intéressées à poser leur candidature doivent faire parvenir un curriculum vitae avant le 1^{er} août 1973 à:

La Commission des Écoles
Catholiques de Sherbrooke,
Services du Personnel,
895, Bowen sud,
Sherbrooke, P. Québec.

LA FÉDÉRATION
DE QUÉBEC
DES CAISSES POPULAIRES
DESJARDINS

OFFRE D'EMPLOI

LA FÉDÉRATION DE QUÉBEC DES CAISSES POPULAIRES DESJARDINS DÉSIRE COMPLÉTER SON ÉQUIPE D'OPÉRATION EN INFORMATIQUE POUR JUILLET 1973.

Les personnes désirant travailler sur les ordinateurs IBM 370 modèle 158 ayant une bonne connaissance du fonctionnement des ordinateurs et du langage JCL avec un minimum de deux (2) ans d'expérience en OS, sont priées de faire parvenir leur candidature au:

Service du personnel,

La Fédération de Québec des Caisse populaires Desjardins
150, avenue des Commandeurs,
Lévis, Qué.

Conditions de travail:

Le salaire variera suivant les qualifications et l'expérience

Plan complet d'avantages sociaux.

Lieu de travail: Montréal (centre-ville).

ASSOCIATION DES FABRICANTS
DE MEUBLES DU QUÉBEC

recherche

DIRECTEUR DU MARKETING

RESPONSABILITÉS:

Concevoir, coordonner et réaliser campagnes de promotion pour Expositions Permanentes (Plancher "D", Place Bonaventure et Toronto), seconder le Directeur des Salons du Meuble de Montréal et Toronto.

QUALITÉS REQUISES:

- Initiatives et imagination
- Expérience fructueuse dans le domaine de la PROMOTION
- Bilingue

SALAIRE: À discuter

LIEU DE TRAVAIL: Montréal

Curriculum vitae sera traité confidentiellement.

M. Gilles Martin,
Directeur Général
C.P. 1002,
Place Bonaventure
Montréal 114, Qué.

Collège
d'électronique
moderne



DECLARÉ D'INTÉRÊT PUBLIC

PROFESSEUR demandé

DANS LA DISCIPLINE SUIVANTE :

• ÉLECTRONIQUE 243⁰³

QUALIFICATIONS REQUISES:

- répondre aux exigences du Ministère;
- être qualifié dans la discipline choisie.

TRAITEMENT:

Selon les normes du ministère de l'Éducation.

ENTRÉE EN FONCTION:

Sept. 1973.

Tél.: 526-0493

Directeur du Personnel
INSTITUT TECCART
3155, Hochelaga
Montréal 402



INGÉNIEUR-INSTRUCTEUR

Description de l'emploi :

- Dispenser l'enseignement nécessaire à la formation technique et professionnelle du personnel de la centrale nucléaire de Gentilly.
- Effectuer des travaux de recherche pour l'enseignement des sciences de base s'appliquant à une centrale nucléaire (thermodynamique, mécanique des fluides, machines thermiques, etc.).
- Programmer, rédiger et dispenser, à brève échéance, des cours et leçons en électricité se rattachant aux besoins d'une centrale nucléaire.

Description des exigences :

- Détenir un diplôme d'ingénieur en mécanique, option thermique de préférence, et être membre de la Corporation des Ingénieurs du Québec (C.I.Q.).
- Posséder les aptitudes andragogiques requises pour dispenser l'enseignement.
- Être prêt à suivre des cours de perfectionnement.
- Être prêt à obtenir un permis de conduire de l'Hydro-Québec.

Lieu de travail :

Gentilly

N.B. Les candidats sont priés de nous faire parvenir leur curriculum vitae, le plus complet possible, avant le 27 juillet 1973, en mentionnant le numéro B/T-3-113-J-1 sur l'enveloppe, à l'adresse suivante :

Hydro-Québec

Direction Embauchage, 10^e étage
75 ouest, boul. Dorchester
Montréal 128, Qué.



INSTRUCTEUR

Description de l'emploi :

- Dispenser l'enseignement nécessaire à la formation technique et professionnelle du personnel de la centrale nucléaire de Gentilly.
- Effectuer des travaux de recherche pour l'enseignement de l'électricité et de l'appareillage électrique.
- Programmer, rédiger et dispenser, à brève échéance, les cours et leçons en électricité se rattachant aux besoins d'une centrale nucléaire, à différents niveaux.

Description des exigences :

- Détenir un diplôme de technicien en électricité d'un institut de technologie reconnu ou l'équivalent.
- Avoir cinq (5) ans d'expérience en appareillage électrique, dont deux (2) ans de préférence en centrale thermique ou nucléaire.
- Posséder les aptitudes andragogiques requises pour dispenser l'enseignement.
- Être prêt à suivre des cours de perfectionnement.
- Être prêt à posséder un permis de conduire de l'Hydro-Québec.

Lieu de travail :

Gentilly

N.B. Les candidats sont priés de nous faire parvenir leur curriculum vitae, le plus complet possible, avant le 27 juillet 1973, en mentionnant le numéro B/T-3-113-J-1 sur l'enveloppe, à l'adresse suivante :

Hydro-Québec

Embauchage, 10^e étage
75 ouest, boul. Dorchester
Montréal 128, Qué.

L'HÔPITAL DOUGLAS

recherche

INFIRMIÈRE AUTORISÉE

Comme surveillante de programme pour la division du service des enfants, de préférence détenir un baccalauréat, avoir une expertise clinique en psychiatrie infantile et une habileté en administration est essentielle.

S'adresser à:

La Directrice des Soins Infirmiers,
Hôpital Douglas,
6875, boul. LaSalle,
Verdun 204, Qué.
766-8511, poste 213 ou 345.

LE CENTRE DE SERVICES SOCIAUX DE QUÉBEC

Endroit :
Sainte-Foy

Poste :

DIRECTEUR GÉNÉRAL

Responsabilités :

Personne qui mandatée par le Conseil d'Administration est responsable de l'administration de l'établissement, de l'élaboration et de la direction des programmes et des services, le tout en conformité avec les politiques et les directives émises par le Conseil d'Administration et le Ministère des Affaires Sociales.

Exigences :

- Être détenteur d'un diplôme universitaire terminal en service social, en sciences de l'homme, en sciences administratives ou autres domaines connexes.
- Posséder une expérience d'environ 10 ans dans le domaine social et de l'administration. Quelques-unes de ces années doivent avoir été passées dans un poste de responsabilité.

Rémunération :

Selon les normes du Ministère des Affaires Sociales et selon les qualifications du candidat.

Inscription :

Veuillez faire parvenir votre demande d'emploi, accompagnée de votre curriculum vitae, avant le 3 août 1973 à l'adresse suivante :

Le Centre de Services Sociaux de Québec,
25, rue Vincent Chagnon,
C.P. 1191,
Lévis, P.Q.



INGÉNIEUR-INSTRUCTEUR

Description de l'emploi :

- Dispenser l'enseignement nécessaire à la formation technique et professionnelle du personnel de la centrale nucléaire de Gentilly.
- Effectuer des travaux de recherche pour l'enseignement de la radioprotection.
- Programmer, rédiger et dispenser les cours et leçons, à brève échéance, en Radioprotection générale et spécifique, à différents niveaux.

Description des exigences :

- Détenir un diplôme d'ingénieur en génie physique de préférence et être membre de la Corporation des Ingénieurs du Québec (C.I.Q.).
- Posséder les aptitudes andragogiques requises pour dispenser l'enseignement.
- Être disposé à suivre un programme spécial de formation en radioprotection.
- Être prêt à obtenir un permis de conduire de l'Hydro-Québec.

Lieu de travail :

Gentilly.

N.B. Les candidats sont priés de nous faire parvenir leur curriculum vitae, le plus complet possible, avant le 27 juillet 1973, en mentionnant le numéro B/T-3-114-J-1 sur l'enveloppe, à l'adresse suivante :

Hydro-Québec

Embauchage, 10^e étage
75 ouest, boul. Dorchester
Montréal 128, Qué.

CONCOURS AMATEUR POUR CRÉATEURS PROFESSIONNELS

Le concours est ouvert à tous les créateurs publicitaires québécois possédant une solide expérience d'agence, au moins une 7^{ème} année et beaucoup de talent.

Le tirage aura lieu vers la fin de juillet, mais les questions mettant à l'épreuve vos connaissances commencent maintenant.

Pour participer, vous n'avez qu'à remplir le coupon ci-dessous ou indiquer vos nom et numéro de téléphone sur une carte postale (je les collectionne) et poster à : C.P. 1226, Place Bonaventure, Montréal.

Le grand prix: un voyage à Toronto de temps en temps, toutes dépenses payées, un boni intéressant le 15 et le 30 de chaque mois, une agence internationale bien structurée, une équipe vraiment professionnelle, une ambiance de travail où personne ne fait encore d'ulcères!

N.B. Les personnages, références et pièces à conviction ne devront pas être fictifs et le choix du gagnant ne sera pas l'effet du hasard.

NOM _____	ÂGE _____
ADRESSE _____	TÉL _____
EMPLOYEUR ACTUEL _____	
SALAIRE _____	

VÉRIFICATEURS

LA COMMISSION SCOLAIRE RÉGIONALE CARIGNAN

recherche:

Un bureau de vérificateurs-comptables agréés pour la vérification des livres de la commission scolaire et la préparation des états financiers.

- 1- Soumettre son curriculum vitae, son expérience de vérification dans les commissions scolaires et dans les systèmes de traitements des données.
- 2- Fournir une approximation des honoraires.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL
LA COMMISSION SCOLAIRE RÉGIONALE CARIGNAN
41 AVE. HÔTEL-DIEU,
SOREL

CONSEIL SCOLAIRE DE NIPISSING

École secondaire Franco-Cité, Sturgeon Falls, Ontario

Nous recherchons, pour septembre 1973, les professeurs suivants:

Dessin industriel ou architectural

Directeur: M. D. Lafleur
Tél.: Bureau (705) 753-1510
Rés. (705) 753-0587

Echelle de salaire 1973-74

	Minimum	Maximum
Cat. 1	\$7,600	\$13,750
Cat. 2	\$7,900	\$14,490
Cat. 3	\$8,800	\$16,480
Cat. 4	\$9,300	\$17,530

La Commission Scolaire Lévis-Sauvé

recherche les services d'un

PRINCIPAL D'ÉCOLE

Description :

Écoles élémentaires de Ste-Martine et Howick (600 élèves)

Traitement :

Selon la politique administrative et salariale du M.E.Q.

Exigences minimales :

- a) Une formation exigeant 16 années de scolarité.
- b) Une expérience de 3 ans comme principal ou principal adjoint.
- c) Une expérience de 5 années d'enseignement (de préférence à l'élémentaire).

Faites parvenir votre demande et votre curriculum vitae au plus tard le 27 juillet à l'adresse suivante :

Direction générale,
Commission Scolaire Lévis-Sauvé,
14, rue Vervais,
B.P. 59,
Mercier, Cté Châteauguay

LA COMMISSION SCOLAIRE DE GRANBY

RECHERCHE . . .

UNE PERSONNE POUR CUMULER LE POSTE DE :

- Directeur des Services du personnel;
et
- Secrétaire général

ATTRIBUTIONS :

- à titre de Directeur des services du personnel :
Sous l'autorité du Directeur général, le directeur des services du personnel planifie, organise, coordonne et évalue l'ensemble des activités relatives au recrutement et à la sélection du personnel, à son perfectionnement et à son évaluation de même qu'à l'application des conventions collectives et des ententes concernant les diverses catégories de personnels, et s'il y a lieu, à la négociation des contrats collectifs.
- Il avise le directeur général et assiste les autres directeurs de services et les directeurs d'écoles pour toute question de gestion du personnel.
- à titre de Secrétaire général :
Sous l'autorité du Directeur général, le secrétaire général organise et coordonne des activités de secrétariat pour l'ensemble de la Commission et, en particulier, pour le conseil des commissaires, le comité exécutif, le directeur général.
- Il est responsable des publications et rapports, des activités d'administration et des relations internes et externes que lui confie le directeur général.

AUTRES ATTRIBUTIONS :

- Il évalue le personnel sous sa responsabilité;
- Il accomplit toute autre tâche que lui confie le directeur général;
- Il fait partie de l'équipe de gestion des cadres supérieurs;

QUALIFICATIONS REQUISES :

- Diplôme universitaire en relations industrielles, en administration ou en droit;
- Huit (8) années d'expérience pertinente dont au moins trois au niveau 2 ou l'équivalent;

TRAITEMENT :

\$11,600. - à \$15,500. selon les qualifications et l'expérience.

AUTRES CONDITIONS DE TRAVAIL :

Selon la politique administrative et salariale du Ministère de l'éducation pour le personnel de cadre des Commissions scolaires.

N.B.

Toute personne intéressée doit faire sa demande, par écrit et fournir un curriculum vitae complet.

Toute candidature devra être faite avant le 28 juillet 1973, et adressée à :

DIRECTEUR GÉNÉRAL (CONFIDENTIEL)
COMMISSION SCOLAIRE DE GRANBY
385, rue Principale,
Case postale : 325,
Granby, Qué.
Code postal : J2G 2W5
Téléphone : (514) 372-1711

La Fédération des femmes entend utiliser SON Conseil

par Renée Rowan

La loi 63 créant le Conseil du statut de la femme a été adoptée à l'unanimité par les membres de l'Assemblée nationale jeudi dernier, tard en fin de soirée.

On se souvient que le même jour, l'Assemblée nationale avait été le théâtre de développements spectaculaires dans l'affaire Saulnier-Laporte, ce qui a rejeté dans l'ombre tout autre sujet.

C'est pourquoi Mme Yvette Rousseau, présidente de la Fédération des femmes du Québec, organisme qui depuis deux ans a exercé des pressions auprès du gouvernement pour obtenir un Office de la femme, a jugé nécessaire de convoquer hier à Montréal une

conférence de presse pour souligner la nouvelle et préciser les pouvoirs du nouveau Conseil.

"Il n'est que normal que nous tenions à annoncer avec fierté la venue au monde de notre "bébé", a souligné la présidente de la Fédération qui regroupe 17 organismes représentant quelque 130.000 femmes du Québec.

L'adoption de la loi 63 fait suite à la présentation d'un mémoire de la FFQ au premier ministre Robert Bourassa en décembre 1971. Le mémoire réclamait la création d'un Office de la femme au Québec. Un an plus tard, le 21 décembre 1972, Mme Claire Kirkland-Casgrain déposait à

l'Assemblée nationale un projet de loi créant un Conseil du Statut de la femme.

Le Conseil, précise la loi, est un organisme d'étude et de consultation, chargé de donner son avis au premier ministre sur toute question concernant l'égalité et le respect des droits et du statut de la femme. Il pourra aussi entreprendre des études et des recherches concernant l'égalité et le respect des droits et du statut de la femme, recevoir et entendre les suggestions des individus et des groupes et faire au premier ministre les recommandations qu'il jugera appropriées.

Dans son mémoire réclamant la création d'un Office

de la femme, la Fédération demandait que cet Office ait une véritable autorité. Le Conseil qui vient d'être créé n'a aucun pouvoir: il n'est que consultatif. La Fédération le regrette, mais c'est un premier pas, constate Mme Berthe Bellemare, membre du conseil d'administration. Ce

que nous voulions, nous dit-elle, c'était un organisme avec pouvoir d'enquête comme cela existe en Ontario dans le domaine de la femme au travail et de la discrimination d'emploi. Ici, c'est le ministère du Travail qui détient ce pouvoir d'enquête. Il sera donc très important, souligne Mme Bellemare, qu'il y ait de la collaboration entre le Conseil et

ce ministère si l'on veut tirer pleinement parti de ce qui existe déjà. Il appartiendra au Conseil de jouer son rôle de chien de garde.

Le Conseil, dont les noms des membres ne seront connus qu'à l'automne, sera composé d'un président et de membres nommés parmi les personnes qui seront recommandées par les associations féminines, par les groupes socio-économiques représentatifs, par les organismes syndicaux et par les milieux universitaires.

Il comprendra aussi, à titre consultatif, les sous-ministres de la Justice, des Affaires sociales, de l'Éducation, du Travail et de la Main-

d'œuvre, de la Fontion publique, des Institutions financières, des Affaires culturelles et des Communications.

La Fédération des femmes du Québec avait demandé dans son mémoire que le président de l'Office (devenu par la loi le Conseil du statut de la femme) puisse engager son propre personnel. Cette recommandation n'a pas été retenue puisque le secrétaire et les employés du Conseil seront des fonctionnaires nommés et rémunérés suivant la loi de la fonction publique.

Il est évident que la loi 63 n'est pas parfaite, pas plus que ne le sont la plupart des lois, reconnaît Mme Rousseau, mais dans l'ensemble,

dit-elle, nous avons obtenu gain de cause sur la plupart des autres points soulignés dans le mémoire.

Ainsi, par exemple, la Fédération tenait à ce que l'organisme créé fût un organisme public qui fasse rapport directement au premier ministre et ne soit rattaché à aucun ministère en particulier. Seule cette structure, croit-elle, peut répondre efficacement aux besoins existants. Le Conseil devra au plus tard le 30 juin de chaque année transmettre au ministre, pour être rendu public et communiqué à l'Assemblée nationale, un rapport de ses activités.

"Le Conseil du statut de la femme existe. Il est là pour toutes les femmes du Québec. Il ne sera valable et efficace, a déclaré la présidente,

te de la Fédération, qu'en autant que les Québécoises seront décidées à l'utiliser au maximum.

"Si nous ne sommes pas assez solidaires ni assez vaillantes pour nous en servir, nous n'aurons pas à nous plaindre. Nous avons maintenant des outils en main; il faudra apprendre à en tirer parti."

Quelles seront les priorités du Conseil? Il est encore trop tôt pour le dire, répond Mme Rousseau. C'est d'ailleurs son rôle de les établir. La présidente note toutefois que la moitié des recommandations du rapport Bird sur la situation de la femme au Canada sont de juridiction provinciale. Faire respecter ou appliquer ces recommandations représente déjà beaucoup de pain sur la planche.

Carrières et Professions

RECHERCHISTE

Une association d'envergure provinciale souhaite obtenir les services d'un chercheur dans le cadre d'un programme continu d'évaluation des cours dispensés aux hommes d'affaires.

Le candidat, préférentiellement un diplômé en sociologie, en pédagogie ou en psychologie industrielle avec une expérience pertinente du milieu des affaires, aura comme principales fonctions d'évaluer les cours actuellement dispensés et d'établir les besoins des hommes d'affaires afin d'orienter la préparation de nouveaux cours. Il aura à travailler en étroite collaboration avec les hauts fonctionnaires gouvernementaux.

Faire parvenir votre curriculum vitae à:

M. Claude Jutras,
500 rue St-François-Xavier,
Montréal 126, P.Q.

ARCHIVISTE MÉDICALE AUTORISÉE

QUALIFICATIONS:

— Détenir un diplôme d'archiviste médicale reconnu par l'Association Canadienne des Archivistes Médicales.
— Expérience souhaitable en codification standard.

FONCTIONS:

Codification des diagnostics et interventions chirurgicales. Toutes autres fonctions connexes.

CONDITIONS DE TRAVAIL:

Avantages sociaux usuels et salaire établi en conformité avec les échelles de salaire en vigueur en milieu hospitalier.

Les personnes intéressées sont priées de faire parvenir leur curriculum vitae avant le 20 juillet 1973 à la:



Direction du personnel
Le Centre Hospitalier de l'Université Laval
2705, boul. Laurier
Québec, Qué.
G1V 4G2

C.E.G.E.P. de MATANE

POSTE OUVERT:

Professeur de techniques administratives pour les matières suivantes:
personnel - comptabilité analytique de gestion
placement - contrôle interne.

QUALIFICATIONS EXIGÉES:

Diplôme universitaire de 1er cycle en sciences de l'administration

ENTRÉE EN FONCTION:

Le 22 août 1973

TRAITEMENT:

Selon la convention collective du personnel enseignant.

CANDIDATURES:

PAR ÉCRIT, avant le 6 août 1973, avec curriculum vitae détaillé, à l'adresse suivante:

M. Georges-E. Bouchard
C.E.G.E.P. de Matane
616, avenue St-Rédempteur
Matane, P.Q.

DIRECTEUR DES SERVICES ADMINISTRATIFS

L'INSTITUTION:

"Centre d'accueil Mont St-Aubert" au service de la pré-adolescence et de l'adolescence inadaptee, capacité 125 garçons.

FONCTIONS:

Sous l'autorité du directeur général, il est responsable de l'organisation de la planification et la coordination des services administratifs du centre; les services auxiliaires, les services de comptabilité, le service du personnel et de secrétariat, il structure et organise la politique des achats et des contrats d'approvisionnement, et effectue toute autre tâche pertinente à sa fonction.

QUALIFICATIONS:

Le candidat possède un diplôme universitaire en sciences administratives ou est membre de l'une des associations suivantes: C.G.A., R.I.A. ou C.A. Il a au moins cinq années d'expérience connexes dont quelques-unes possédées dans un poste de responsabilités.

RÉMUNÉRATION:

Selon les normes du ministère des Affaires Sociales et en fonction des qualifications.

INSCRIPTIONS:

Faire parvenir la demande d'emploi et le curriculum vitae avant le 31 juillet 1973 à:

Directeur Général,
Mont St-Aubert Inc.,
9080 Boul. Du Jardin,
Orsainville, Québec 7.
G1G 4B3



CEGEP DE LÉVIS-LAUZON

Offre d'emploi

CONSEILLER EN AUDIO-VISUEL

Fonction:

Sous l'autorité du coordonnateur du Centre des Média, il est responsable des services de la production et de l'entretien technique.
— il assiste les professeurs et/ou les personnes des différents services du collège dans la réalisation de tout document audio-visuel,
— il supervise la production étudiante,
— il informe, initie et anime le milieu,
— il évalue l'équipement et la documentation audio-visuels.

Qualifications:

1. Diplôme universitaire en audio-visuel ou en sciences de l'éducation avec spécialisation en audio-visuel.
2. Expérience dans le domaine de la production audio-visuelle (3 années) de préférence dans le secteur de l'éducation.
3. Qualités humaines essentielles à toute œuvre éducative et sociale.

Traitement:

D'après la politique administrative et salariale du Ministère de l'Éducation.

Faire parvenir "curriculum vitae" complet avant 17.00 heures le 27 juillet 1973 à:

Agent du personnel
C.E.G.E.P. de Lévis-Lauzon
70, rue Philippe-Boucher
Lauzon.



Université du Québec

Direction des études dans l'Ouest

TROIS POSTES DE PROFESSEUR À PLEIN TEMPS

ENSEIGNEMENT AU 1er CYCLE

— administration (management)
— administration (administration financière)
— mathématiques

EXIGENCES:

En administration: doctorat, M.B.A. ou M.A.
En mathématiques: doctorat de préférence

TRAITEMENT:

Selon les normes de l'université du Québec

LIEU DE TRAVAIL:

Rouyn

Les personnes intéressées doivent faire parvenir leur curriculum vitae à:

M. Sylvio Gagnon
Directeur de département
Direction des études universitaires
dans l'Ouest québécois
C.P. 700
Rouyn, Qué. J9X 5C6



INGÉNIEUR MACHINES HYDRAULIQUES

Fonctions:

— Étude du choix du type de turbines hydrauliques, des vannes de garde et de la régulation des turbines hydrauliques.
— Détermination des principales caractéristiques et dimensions des équipements.
— Préparation des devis techniques, analyse des soumissions et recommandations pour achat des équipements.
— Surveillance de la fabrication chez le Fournisseur, du montage en chantier et des essais de réception.
— Administration des contrats.

Exigences:

— Détenir un diplôme en génie mécanique et être membre de la Corporation des Ingénieurs du Québec (C.I.Q.).
— Avoir un minimum de trois (3) ans d'expérience récente en design de machines hydrauliques (turbines, régulateurs de vitesse, vannes de garde, accessoires).
— Parler et écrire correctement le français et connaître l'anglais.

Lieu de travail:

Tour de la Bourse, Montréal

Salaire:

Selon les barèmes établis.

N.B.

Les candidats intéressés sont priés de nous faire parvenir leur curriculum vitae, le plus complet possible, avant le 27 juillet 1973, en mentionnant le numéro D/G-3-158-1 sur l'enveloppe, à l'adresse suivante:

Hydro-Québec

Embauchage, 10e étage
75 ouest, boul. Dorchester
Montréal 128, Qué.

Voir autres Carrières et Professions,
en page 12

Gérant d'un département de service

Le défi:

Planifier et diriger les activités du département de service de la région de Montréal pour un important manufacturier canadien d'équipement de bureau. Le candidat choisira la responsabilité de former et de stimuler une équipe de techniciens compétents.

Le candidat:

Bilingue, a acquis une solide expérience comme gérant ou assistant gérant de service dans une ligne de produits similaires et a démontré des aptitudes pour la gestion d'un groupe d'employés.

Veuillez faire parvenir votre candidature en toute confiance au:

Chef du personnel
Case 2057, Le Devoir, Montréal

CONSULTANTS EN DISTRIBUTION

Une entreprise de Montréal travaillant sur le marché international offre des emplois permanents aux consultants bilingues.

Les candidats doivent être diplômés universitaires, de préférence avec la maîtrise en administration des entreprises, et posséder de 5 à 10 ans d'expérience dans le domaine de la distribution et de l'entreposage de produits finis ainsi que la planification des réseaux de transports. Ils doivent avoir une connaissance pertinente des dernières méthodes et procédures s'appliquant à l'administration, la comptabilité et la gestion de grandes entreprises manufacturières.

Le salaire est en fonction de la compétence et de l'expérience.

Excellents avantages sociaux.

Faire parvenir son curriculum:

Directeur du Personnel
SORES INC.
1550, boul. de Maisonneuve ouest
Montréal 107, Qué.

LE CEGEP DE LIMOILLOU

requiert les services d'un:

PROFESSEUR DE PHILOSOPHIE

QUALIFICATION REQUISE:

— Diplôme universitaire dans la discipline à enseigner.

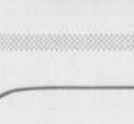
TRAITEMENT:

— Selon les normes du décret actuellement en vigueur.

Les entrevues auront lieu à compter du 23 juillet 1973.

Toute candidature doit être soumise, par écrit, avant le 20 juillet 1973, au

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL
CEGEP DE LIMOILLOU
C.P. 1400 - Terminus Postal
Québec G1K 7H3



L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC recherche RESPONSABLE DU SECTEUR LOISIRS

Fonctions:

Sous l'autorité du Directeur général de l'organisme, il est responsable de l'élaboration et de la mise en oeuvre des politiques d'information et de consultation pour tout ce qui concerne l'intervention en loisirs et, à cette fin, effectue les études et les recherches pertinentes.

Qualifications:

Le Candidat recherché a une formation universitaire en récréation ou en sciences humaines et possède une expérience pratique de plusieurs années dans la gestion des loisirs au palier municipal ou, à défaut, une solide expérience à différents niveaux d'administration des loisirs.

Traitement:

Le salaire initial pourra varier entre \$12,000. et \$18,000, selon les qualifications et l'expérience du candidat.

Les personnes intéressées sont priées de faire parvenir leur demande et curriculum vitae, avant le 20 juillet 1973 à:

Monsieur Robert Boiteau
Directeur général
Union des Municipalités du Québec
922 Est, rue Liège,
Montréal 352, P.Q.

NE L'OUBLIEZ PAS
LA CROIX-ROUGE
AGIT EN VOTRE NOM

DÉCÈS
Notez s.v.p. que les avis de décès doivent nous parvenir avant 4:30 p.m. pour publication du lendemain. Le dimanche: 2 à 4:30 p.m.

RIOPELLE Marguerite, A Montréal, le 12 juillet 1973 est décédée Mme Pierre-Edouard-Riopelle, née Marguerite Boivin, femme de feu le Dr P.E. Riopelle. Elle laisse dans le deuil ses filles (Lisette LeRoyer), Pierrette (Mme Jean A. L'Espérance) Pauline (Mme Jacques Benoit), ses sœurs Rita (Mme Ernest Beaupré), Yvonne (Mme Philippe Cloutier), Rose-Alma (Mme S. Fréchette) et huit petits-enfants. Les funérailles auront lieu samedi, 14 juillet. Le convoi funéraire partira du Salon Alfred Dallaire Inc. et JS Vallée Ltée 1111 rue ouest Av. Laurier pour se rendre à l'église St-Viateur d'Outremont où le service sera célébré à 10 heures. Et de là au cimetière de St-Laurent, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

RESIDENCES FUNÉRAIRES
Magnus Poirier Inc.
6603 BOUL. ST-LAURENT

6520, ST-DENIS
10526, ST-LAURENT
185 est, DeCASTELNEAU
7100, rue Joseph Renaud,
Ville d'Anjou
Tél.: 277-2135

DESIGNER D'INTERIEURS

YVON VALLEE
Consultant en décoration
Designer d'intérieurs
336-5877
Spécialiste du design de meuble résidentiel et commercial

DECORATEURS ENSEMBLIERS

LAURENT BERUBE
DECORATEUR ENSEMBLIER
8240 AIME-RENAUD
ST-LEONARD Mt. 38
324-2580

VIAU, MORISSET, ARBOUR & ASSOCIÉS
décorateurs-d'interieurs
designers d'intérieur
Jacques Viau, s.d.e.
Bernard Morisset, s.d.e.
Madeleine Arbour, s.d.e.
266 est. rue St-Paul,
Vieux-Montréal 127,
Tél.: 878-3846

ARCHITECTES

DAVID & BOULVA
ARCHITECTES
1253 ave McGill College
Suite 800
MONTREAL - 866-9854

ROLAND DUMAIS
ARCHITECTE
3995 est. Sherbrooke
MONTREAL 406
Tél.: 255-4033

Les architectes
LONGPRE MARCHAND
GOUDREAU DOBUSH
STEWART
MONTREAL - 842-1401
Ottawa St-Jean, T.-N.

Avec les accords "Swaps"

Des milliards affluent pour défendre le \$

WASHINGTON (AFP) — La Réserve fédérale américaine vient de publier le détail des accords de crédits passés avec une quinzaine de banques centrales étrangères pour assurer la défense du dollar sur les marchés de change. Voici comment se répartissent les accords de crédits:

- Banque du Canada. Banque d'Angleterre, Banque de France, Banque centrale de la RFA, Banque d'Italie, Banque du Japon: 2 milliards chacune.
- Banque de règlements internationaux: \$1.65 milliard.
- Banque de Belgique: \$1 milliard.
- Banque nationale des Pays-Bas: \$500 millions.
- Banque de Suède: \$300 millions.
- Banque du Danemark et Banque de Norvège: \$250 millions chacune.

● Banque du Mexique: \$180 millions. L'augmentation de \$6.25 milliards des accords Swaps, accordés lors du dernier week-end à la Réserve fédérale provient pour l'essentiel des Banques du Canada, de France, de RFA, et du Japon \$1 milliard chacune et de la Banque d'Italie \$750 millions.

De son côté la hausse du dollar a été stoppée hier sur l'ensemble des marchés des changes occidentaux où la devise américaine s'est effritée et n'a conservé qu'une partie de ses gains de la veille.

Les cours du dollar sont en effet retombés de 2,4070 DM à 2,3710 DM à Francfort, où la Banque fédérale est pourtant intervenue en achetant quelque 5 millions de dollars. A Zurich, les cours s'effritent aussi passant de 2,8775 FS à 2,85 FS, à Paris ils tombent de 4,16 francs à 4,11 francs et à Tokyo le dollar a perdu un peu

de terrain à 264.40 yens au lieu de 265 yens mercredi.

Cet effritement est parti de Francfort, selon les cambistes, et les autres places ont emboîté le pas au marché qui est considéré depuis quelque temps déjà comme le baromètre de la tenue du dollar. Le repli est généralement attribué à la grande fermeture des taux d'intérêt à très court terme en RFA, où les taux de l'euro-mark à un et deux jours sont montés à 13% alors que ceux de l'euro-dollar sont de 8%. Les cambistes londoniens, pour leur part, estiment que les opérateurs, encouragés peut-être par les commentaires pessimistes des dirigeants français ne considèrent les mesures adoptées par les banques centrales que comme des palliatifs. Ou il est possible aussi comme normal, pensent les observateurs, que la très nette reprise du dollar entre-

gistrée ait donné lieu hier à une consolidation provoquée par des prises de bénéfices.

Le dinar flotte

BELGRADE Reuter — Le dinar yougoslave a été mis en flottement et sa parité avec le dollar américain, abandonnée, déclarait-on hier de source bancaire.

Telles sont les conséquences de la décision prise mercredi par le gouvernement yougoslave de conserver la parité du dinar avec l'or et de renoncer aux marges prévues précédemment pour les interventions de la Banque nationale sur le marché des changes, ajoute-t-on.

Dans les premières transactions de la séance bi-hebdomadaire du marché des changes hier, le dinar a enregistré des gains par rapport au dollar.

Le marché de Belgrade, le plus important du monde communiste, avait été fermé pendant 10 jours en raison de la situation monétaire mondiale.

L'ONU, financé par l'organisation et par les contributions de ses employés, représente chaque année un montant d'environ \$1 million.

Les Nations unies atteints par la crise monétaire

Par George Kitchen de la PC

Les récentes fluctuations du taux de change du dollar américain sur les marchés monétaires internationaux ont entraîné une dégradation de la situation financière déjà précaire des Nations unies, à tel point que certains fonctionnaires de l'ONU se demandent s'il n'y aurait pas lieu de choisir une autre devise comme base des opérations budgétaires de l'organisation.

Parmi les devises le plus souvent mentionnées pour succéder au dollar américain figurent le franc français et le franc suisse.

Le budget des Nations unies, qui atteint cette année un montant de \$226 millions, a pour base monétaire le dollar américain. En effet, les Etats membres versent leur quote-part et autres contributions annuelles en monnaie américaine et l'organisation paie ses dettes aussi en dollars américains.

Une modification de la base monétaire de l'ONU risque, par ailleurs, d'avoir de nombreuses répercussions. Un certain nombre de pays, y compris le Canada, auraient à accroître leurs contributions du fait qu'ils auraient à céder une quantité plus grande de leurs devises nationales pour acquiescer des francs français ou suisses renforcés qu'ils n'ont à le faire pour acheter des dollars américains "tronqués".

La contribution globale du Canada au budget des Nations unies est de \$45 millions par année dont \$5.5 millions en quote-part annuelle et \$39.5 millions destinés au financement d'activités de l'ONU dans le monde, y compris celles d'organismes spécialisés comme l'Organisation de

l'aviation civile internationale (OACI) — qui a son siège à Montréal —, l'UNESCO et l'Organisation mondiale de la santé OMS.

Une décision définitive ne peut être prise que par l'Assemblée générale, l'idée d'un changement de base monétaire n'en est qu'au stade des discussions préliminaires. D'autre part, les gouvernements des Etats membres n'ont pas encore été consultés à ce sujet.

Il est à noter, par ailleurs, que la dépréciation qu'a subie le dollar américain depuis le début de l'année tend à avantager de nombreux Etats-membres moins importants, car chaque dévaluation de fait de la devise américaine leur permet d'acheter plus de dollars avec leurs devises nationales pour régler leurs contributions au budget de l'ONU. Par contre, l'organisation se trouve affectée durement par chaque baisse du dollar. Elle doit, en effet, céder une plus grande quantité de dollars pour financer ses nombreuses activités dans le monde entier.

L'un des problèmes les plus épineux est celui des quelque 4,800 employés retraités de l'ONU qui, répartis aux quatre coins du globe, reçoivent leurs rentes en dollars américains. Certains d'entre eux ont ainsi constaté que leur chèque mensuel subissait une perte pouvant atteindre 30 pour cent en raison des baisses successives du dollar.

Par exemple, un rentier établi en Suisse pouvait obtenir 4,20 francs suisses pour chaque dollar américain en 1971. Aujourd'hui, ce même dollar est échangé pour moins de 3 FS.

Le budget des rentes de

En ces temps difficiles

Voyager devient un "risque monétaire"

Par Michel Guénard

Le voyageur téméraire qui en ce mois de juillet s'aventure à l'étranger doit avoir pour devise "Adviene que pourra, je pars quand même". D'une façon plus précise et compte tenu des vicissitudes monétaires qui secouent les marchés de change européens, le touriste canadien doit s'attendre à une hausse sensible du coût de la vie, particulièrement dans les pays industriels de l'Europe occidentale.

A titre d'exemple, il suffit de mentionner qu'en un an, le taux de change du dollar canadien a régressé de 32% par rapport au franc français, de 37% par rapport au mark allemand et de 20% en regard de la couronne suédoise. D'une façon générale, le visiteur canadien aura la mauvaise surprise de constater une inflation galopante lorsqu'il reconvertera mentalement la devise nationale en monnaie canadienne.

Un conseil: si vous aviez l'habitude de partir en voyage avec un pécule de \$1000, il serait préférable, si vous entendez toujours maintenir le même train de vie, de majorer cette somme de 25%. Si non, vos vacances pourraient se terminer par un SOS financier à un parent canadien.

Une consolation toutefois: les vacanciers qui choisissent les pays ensoleillés du bassin méditerranéen n'auront pas à subir les aléas d'une trop forte dévaluation de leur devise. C'est ainsi qu'en Espagne, le peseta ne s'est haussé que de 13% contre 16% pour l'escudo portugais. La péninsule italienne demeure encore une oasis touristique puisque la lire n'a presque pas bougé depuis un an.

Pour les amateurs du Mexique, le soleil d'Acapulco a balayé tous les noirs présages monétaires que pouvait entre-

tenir le voyageur canadien. Encore dernièrement, le Conseil national du tourisme mexicain annonçait fièrement que le peso suivait fidèlement les oscillations de la monnaie américaine. Cela signifie que les Canadiens peuvent toujours échanger leur dollar contre 12 pesos et demi environ.

Il faut bien se rendre compte que les pays à vocation touristique n'ont aucun intérêt à faire fuir les visiteurs étrangers par une course folle à la réévaluation. Le visiteur canadien doit cependant être sur ses gardes lorsqu'il se rend dans les pays de la Communauté européenne, là les contraintes commerciales font peu de cas des vacanciers étrangers, particulièrement ceux d'Amérique du Nord.

Une question demeure: quelle forme de monnaie doit-on prendre avec soi? La réponse est simple: des chèques de voyage libellés en devise canadienne. De plus le voyageur devrait garder avec lui une certaine somme liquide en monnaie nationale; surtout lorsqu'il part un vendredi, alors que les institutions financières sont fermées!

Selon M. Jacques Piché, cambiste à la Banque Canadienne Nationale, il existe un moyen infaillible de prévenir toute dévaluation de notre dollar canadien lorsqu'on va à l'étranger. Il suffit d'acheter des chèques de voyage dans la monnaie nationale du pays visité. A titre d'exemple, la BCN peut vous offrir des chèques de voyage en devise française, suisse, anglaise, allemande et bien sûr américaine.

Pour les gens qui se dirigent vers l'Europe de l'Est, M. Piché nous conseille d'apporter des dollars américains et de s'informer, auprès du consulat, des éventuels contrôles de

change propres à ces pays. Ainsi le CEDOK, ou bureau de voyages tchécoslovaque, annonçait au début de juillet que le minimum de dépenses exigé par l'office des changes de la part des touristes venait de passer de 5 à 7 dollars par jour. En fait, ce minimum de \$7 par jour ne signifie pas grand-chose pour le touriste canadien... à moins de voyager à la romainchel.

On sait que le touriste en mal de devises peut toujours s'adresser au comptoir de change des aéroports. M. Piché nous prévient que le coût de ce service est plus onéreux que le service bancaire: ces comptoirs n'ajustent leurs taux de conversion que périodiquement alors que les banques tiennent les cours à jour.

Autre question intéressante. Que faire si l'on se retrouve les poches vides en pays étranger? Deux choses. Se diriger vers le consulat canadien, communiquer avec son gérant de banque afin d'obtenir les fonds nécessaires. Les services consulaires sont très familiers avec ce genre de problème et sauront vous donner tous les renseignements pertinents à un tel virement de fonds.

Deux précaution valent mieux qu'une: avertissez donc votre gérant de banque avant votre départ. Si vous vous trouvez dans le besoin, il agira avec plus de diligence et cela vous évitera bien des tracasseries administratives.

La CROIX-ROUGE
C'EST VOUS
C'EST MOI
C'EST NOUS TOUS



Le réseau infodat

Peu importe la forme ou la vitesse de transmission de vos données, avec Infodat, vous réaliserez de grandes économies.

Comparez les tarifs:

Bits/seconde	Type de service et périodes	Montréal-Toronto	Montréal-Winnipeg	Montréal-Vancouver	Bits/seconde	Type de service et périodes	Montréal-Toronto	Montréal-Winnipeg	Montréal-Vancouver
75	Type actuel	\$ 443	\$1,577	\$1,999*	4800	Type actuel	1,547	3,008	3,506
	Infodat - 24 heures	147	292	365		Infodat - 24 heures	1,473	2,653	2,860
	Infodat - jour	129	241	297		Infodat - jour	1,237	2,145	2,304
	Infodat - nuit	105	172	206		Infodat - nuit	922	1,467	1,562
300	Type actuel	1,081	2,542	3,040	9600	Type actuel	2,187	3,648	4,146
	Infodat - 24 heures	157	302	375		Infodat - 24 heures	2,136	3,640	3,908
	Infodat - jour	139	251	307		Infodat - jour	1,834	2,991	3,197
	Infodat - nuit	115	182	216		Infodat - nuit	1,430	2,124	2,248
2400	Type actuel	1,337	2,798	3,296					
	Infodat - 24 heures	839	1,672	1,826					
	Infodat - jour	703	1,344	1,462					
	Infodat - nuit	522	906	977					

Grille comparative des tarifs:

Tarifs mensuels des circuits simples

*Tarif minimum

Economique:

L'infodat du CPCN, contrairement aux systèmes conventionnels, vous permet d'économiser jusqu'à 90%, car les économies deviennent plus importantes avec l'utilisation des basses vitesses. Exemple: un circuit conventionnel de 75 bauds entre Montréal et Winnipeg: \$1,577 par mois. Avec Infodat, au tarif de jour à 75 bauds, il vous en coûtera seulement \$241 par mois.

Evolution de la transmission numérique:

Infodat utilise la transmission numérique et le multiplexage par partage du temps. Depuis nos débuts, toute transmission entre nos bureaux et nos clients s'est faite sous forme numérique à des vitesses allant jusqu'à 200 bits/seconde. Le CPCN entend développer cette technique pour permettre d'utiliser la transmission numérique à des vitesses allant jusqu'à 56,000 bits/seconde.

Choix des périodes d'utilisation:

Depuis plusieurs années (pendant que nous faisons usage des techniques de multiplexage par partage

du temps), nous travaillons au perfectionnement de l'usage des voies de transmission. En réalité, la formule Infodat est en usage depuis 18 mois et dessert déjà des centaines de bornes d'ordinateurs. De ce fait, en vous raccordant au réseau Infodat, vous êtes assuré d'un service de qualité.

Infodat: utilisation et accès

Du fait que les tarifs différents appliqués aux trois différentes périodes d'utilisation (jour, nuit et 24 heures) du réseau Infodat vous procurent à la fois une économie supérieure de transmission et une meilleure utilisation de vos moyens de traitement des données, toute latitude vous est acquise au moment de prendre des décisions.

Les avantages pour votre entreprise:

Qu'il s'agisse de simples messages par téléimprimé ou de quantités de données pour ordinateur, Infodat peut vous faire réaliser d'importantes économies dans les domaines suivants: systèmes d'information ou de réservation; communication poste à poste ou à postes multiples; systèmes d'inventaire et de rapport de ventes; vérification de solvabilité, traitement par lots, ordinateur à temps partagé.

Notre réseau initial relie: Vancouver, Calgary, Edmonton, Regina, Winnipeg, Toronto, Ottawa, Montréal, Québec, Moncton, Saint-Jean (N.-B.), Halifax et il sera agrandi avec l'accroissement de la demande.

Pour les points en dehors des 12 centres de raccordement du réseau Infodat, plusieurs méthodes de liaison au réseau sont offertes et ce, presque partout au Canada. Infodat est accessible à sens unique (émission seulement) par le raccordement de tout circuit exclusif ou par les réseaux Téléc, Data Téléc et Broadband.

Grâce à Infodat, votre entreprise est en mesure de profiter économiquement des plus récentes découvertes dans le secteur des techniques de communication. Renseignez-vous auprès de nos spécialistes du CPCN.

Appelez-nous. Nous sommes prêts.

Télécommunications
CPCN

les obligations

En hausse

Les prix sur le marché canadien des obligations étaient généralement à la hausse et les échanges peu animés. Les court-termes étaient en hausse de près de 10 cts, tandis que les moyen et long termes prenaient près de 1-8 et les valeurs des sociétés autant.

L'argent au jour le jour était disponible à 5 p.c. Les bons du trésor fédéral à trois et six mois s'échangeaient à 5,62 et 6,06 p.c. respectivement.

GOVERNEMENT DU CANADA

5 1/2, fév. 11	1974	99 1/2	99 3/4
5 1/2, déc. 1	1974	97 1/2	98
7 1/2, avr. 1	1975	100	100 1/2
5 1/2, oct. 1	1975	96	96 1/2
3 1/4, juil. 1	1976	89	89 1/2
7, juin 1	1977	98 1/4	99 1/4
4 1/2, juin 1	1979	95	95 1/2
3 1/4, oct. 1	1979	79	79 1/2
6 1/4, avr. 1	1980	93 1/4	94
6 1/4, avr. 1	1980	93 1/4	93 1/4
4 1/2, sept. 1	1983	78 1/4	78 1/4
6 1/4, avr. 1	1980	92 3/4	93 1/4
3 1/4, mar. 15	1998	55 1/2	57 1/2
CN, 4, fév. 1	1981	79	80
CN, 5, oct. 1	1987	76	77
Perpétuel	1986	38	40

PROVINCIALES

A-G, Tel. 7 1/2, 15d	1991-87	93 1/4	94 1/4
AM-FC, 8, 1er n.	1974-89	99 1/4	100 1/4
Pr. N.B. 7 1/2, ma	1996-94	92	93
Ont. Hyd. 9, 30 n	1995-98	105 1/2	106 1/2
Ont. Hyd. 7, 18 sp	1992-98	87 1/4	88 1/4
Qué. H. 8, 21 fév.	1998-95	93 1/2	94 1/2
T-N. 15, fév.	1992	94 1/4	95 1/4

MUNICIPALES

Com. Ur. Mil. 8 1/2, 1 mai	94 1/2	95 1/2
Métro Tor. 8 1/2, 22 fév.	95 1/2	96 1/2

SERVICES PUBLICS

Alb. Gas 9 1/2, 15 d.	1996	104	105
Bel. Tel. 9 1/2, 14 août	1990	105	106
N & C 9 1/2, jan.	1991	104	106
N & C 9 1/2, jan.	1991	105 1/2	107 1/2
TCP Line 9 1/2, 30 n	1990	104	—

INDUSTRIELLES

Alb. Gas 8	1991	94	95
Alb. Gas 8 1/2	1991	95 1/2	96 1/2
Alcan 9 1/2	1991	104	106
Bq. Royale 7 1/2	1987	97	97 1/2
Bq. Mont. 7 1/2	1992	95 1/2	96 1/2
Bq. N.E. 7 1/2	1988	96 1/2	97 1/2
Bq. N.E. 6 1/2-7	1992	94 1/4	95 1/4
Bq. Royale 7	1991	96	97
Bq. Royale 7 1/2	1987	97	98
Bq. Tor.-Dom. 7 1/2	1987	97 1/2	98
Bq. Tor.-Dom. 7 1/2	1987	97	97 1/2
BM-RT 6 1/4	1978	91 1/4	92 1/4
B.C. Tel. 8 1/2	1994	96 1/2	97 1/2
D.C. Tel. 8 1/2	1993	99 1/2	100 1/2
Bel 8 1/2	1993	98 1/2	99 1/2
Bel 8	1993	95	96
Cal. Power 8 1/2	1993	99	100
Can. Cement 8 1/2	1993	100	102
Can. Utility 8 1/2	1992	97 1/2	98 1/2
CIBC, 7 1/4	1992	96 1/2	97
Const. G. 6 1/2	1992	99	101
DCS 7 1/4	1991	90	92
Cominco 8 1/2	1991	99	101
Eatons Acc. 8 1/2	1992	99	100
Falconbridge 7 1/4	1991	90	92
Hudson's B. A. 8 1/2	1992	97 1/2	98 1/2
Husky Oil 8 1/2	1991	9	9
Indal 8 1/2	1973	98	99
Int. Nickel 8 1/2	1991	100	101
Kelly Douglas 8 1/2	1992	98	99
Massey Ferguson 9 1/2	1980	105	107
Pan. Cann. 8 1/2	1992	99	100
Pan. Cann. 8 1/2	1992	99	100
Somerville 8 1/2	1993	98	99
Simpsons S.A. 8 1/2	1992	99	101
Steinberg R 8 1/2	1991	98	99

STEINBERG 8 1/2

1992	98	99
Trader 9	1991	99 1/2
Trader 8 1/2	1993	100
TRP 9	1992	101
TRP 8 1/2	1992	100
TRP 8 1/2-8	1987	100
UDC 7 1/2-8	1987	97
Union Gas 8 1/2	1992	98 1/2
Union Carbide 8 1/2	1992	98
WTC 8	1991	93

CONVERTIBLES

Acklands 11 1/2	1988	99	100
A. G. 7 1/2	1990	120	125
Ashtands 5	1993	89	90
Allarco Dev. 8	1989	79 1/2	80 1/2
CT 5 1/2	1989	83 1/2	84 1/2
Dawson 8 1/2	1995	99	101
DXT 5 1/2	1992	99	101
Dynasty 7	1992	100	101
GPD	1993	85	87
Home Oil 5 1/2	1992	115 1/2	116 1/2
HBC 6	1993	100 1/4	101
N West 8 1/2	1991	99	—
Pac. Pete 8	1992	87	88
Scurry 7 1/4	1988	85 1/2	86 1/2
SSR 4 1/2-4	1988	129	133
TDR 5 1/2	1993	114	—
W. Coast Tr. 7 1/2	1991	97 1/2	98 1/2
HBC 6	1993	98 1/2	99 1/2

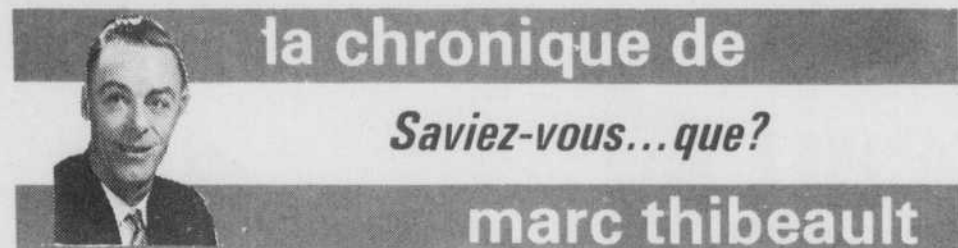
NOUVELLES EMISSIONS

Bel 8 1/2	1992	9
-----------	------	---

Weiskopf a une avance de 3 coups après la 2e ronde de l'omnium de GB



Tom Weiskopf vient de frapper son coup de départ au 6e trou du Old Course de Troon où se déroule l'omnium britannique. Weiskopf a joué un 68 hier et mène le tournoi par trois coups après la 2e ronde. (Téléphoto AP)



la chronique de

Saviez-vous... que?

marc thibault

ALBERT G. SPALDING, qui a été son nom à plusieurs articles de sports, a été, de 1882 à 1891, le deuxième président des Cubs de Chicago de la ligue de baseball Nationale. Le magnat de la gomme à mâcher Philip K. Wrigley, le seul qui s'oppose encore au baseball du soir, occupe ce poste depuis 1934.

LILIANNE LACROIX, une des très rares femmes journalistes de sports en Amérique du Nord (elle est avec "La Presse"), a réussi à briser une vieille tradition sportive et masculine ces jours-ci. Le chapitre Montréal de l'Association des journalistes de baseball d'Amérique (Baseball Writers Association of America) a accepté, lors d'une réunion spéciale ayant eu lieu mardi dernier, qu'elle soit admise (en devin il va sans dire) à la galerie de la presse des quotidiens du parc Jarry. On y acceptait déjà deux femmes télévisistes du service Telle. De plus, la direction des Expos de Montréal a accepté que Mlle Lacroix soit aussi admise à la salle (et au bar) de presse. Montréal est seulement la troisième ville dans les ligues de baseball de calibre majeur à agir ainsi. Jusqu'ici, seulement Boston et Detroit, dans la ligue Américaine, admettaient les femmes journalistes de sports à leurs galeries et salles de presse.

Donc, dans la ligue Nationale et après 100 ans, Montréal aura créé un précédent. On ne croit pas encore que Mlle Lacroix puisse aller interviewer les Expos dans leur vestiaire (et douches!). Si jamais une telle permission lui était accordée, les journalistes masculins de la BWAA ont chuchoté, ici et là, qu'ils exigeraient que les Expos lancent une équipe féminine de balle-molle et qu'ailleurs, eux aussi aient le privilège d'aller dans leur vestiaire!

YVES TOUGAS, maître d'hôtel de la salle de presse du parc Jarry (puisque nous en parlons), a eu un cri du cœur assez amusant (de maître d'hôtel) à la 6ème manche de cette partie contre "la grosse machine rouge" de Cincinnati, lundi soir dernier, alors qu'un lanceur des Expos accorda un 13ème but sur balles (on devait en voir un total-record de 25 en fin de compte) aux Reds. "On aurait dû installer un tapis rouge pour aller au premier but ce soir", déclara-t-il exaspéré!

JEAN-CLAUDE TREMBLAY, l'ancien as défenseur des Canadiens maintenant avec les Nordiques de Québec, dirigera son école de hockey au centre sportif Laval, dans la banlieue de Montréal, le mois prochain, plus précisément du 5 au 11 août, du 12 au 18 et du 19 au 25. Il sera entouré d'instructeurs certes qualifiés, soit Jacques Plante, Guy Charron, Claude Larose, Denis Desjardis, Laurent "Larry" Carrière et Ron Ward. On aura noté que pas moins de quatre de ces instructeurs sont membres d'équipes de la ligue Nationale et que deux, en comptant Tremblay, sont avec l'Association Mondiale. Comme quoi les joueurs, eux, ne sont pas en guerre! Les prix pour envoyer un gaminnet ou adolescent à cette école sont de \$120 (pour chaque camp) pour les pensionnaires et de \$80 pour les stagiaires de jour. On peut se renseigner en écrivant à: "Ecole de hockey J.C. Tremblay, case postale 657, Montréal 101".

DANNY KAYE n'est pas la seule vedette de cinéma à aimer le baseball follement. Joe E. Brown, le célèbre comique décédé à l'âge de 79 ans il y a quelques jours et dont le fils, Joe L. Brown, est directeur général des Pirates de Pittsburgh, était lui aussi un mordue

TROON, Ecosse (AP) — L'Américain Tom Weiskopf a porté hier son avance à trois coups au terme de la 2e ronde de l'omnium britannique grâce à une carte de 67 qui porte son total à 135.

Weiskopf, âgé de 30 ans, vainqueur de trois tournois cette saison, devance ses compatriotes Bert Yancey et Johnny Miller, ex aequo à 138. Le favori, Jack Nicklaus, se retrouve au 4e rang à 4 coups du meneur.

De son côté, l'exubérant Lee Trevino a de nouveau fait figure de héros, jouant un 73, et se retrouve à 13 coups de Weiskopf.

Trevino a avoué avoir perdu tout espoir de remporter le prestigieux omnium britannique une troisième année d'affilée. "Vous ne pouvez gagner à tout coup. Tout ce que je peux faire, c'est d'essayer très fort. Mais je ne peux marcher sur les eaux. J'espère que Tom gagnera", dit-il. Le Mexicain-Américain qui, malgré ses déboires, n'avait rien perdu de sa bonne humeur.

Weiskopf, qui a joué les 4 derniers trous sous la pluie, a démontré de façon convaincante le contrôle et la discipline qui lui ont permis de parvenir à la maturité en tant que golfeur.

Si impressionnante que soit son avance, Weiskopf n'est pas prêt à vendre la peau de l'ours. "Je joue au golf depuis assez longtemps pour savoir qu'une avance de 3 coups, de 6 trous même, à ce stade-ci ne signifie rien. Il reste

encore trop de trous à jouer. Il faut que je continue à bien jouer si je ne veux pas être dépassé par des gars comme Miller et Nicklaus."

Nicklaus, en quête de son troisième triomphe à l'omnium britannique et de son 13e championnat (ce qui bat

trait le record de Bobby Jones), a dû se contenter d'un 70, soit 2 sous la normale, et se retrouve seul à 139.

"Je n'ai tout simplement pas bien joué. Je frappais mal la balle et quand je pouvais la cogner dans l'allée, j'éprouvais des difficultés sur

les verts", de commenter Nicklaus qui a réussi hier 5 oiseaux et 2 bogeys.

Même si les vents n'étaient pas aussi forts que mercredi, le parcours Old Course de 7,064 verges s'est tout de même révélé assez difficile pour que certains des meil-

leurs joueurs au monde se retrouvent loin derrière.

Ainsi, l'Australien Bruce Crampton, meneur du circuit de la PGA au classement aux gains cette saison, a dû se contenter d'un 76 et d'une carte globale de 147. A 148, à 13 coups derrière Weiskopf, on retrouve Trevino, Arnold Palmer et le Britannique Tony Jacklin.

Palmer, qui est âgé de 43 ans, vainqueur de l'omnium britannique en 1962 sur ce même parcours, a joué 76; le 8e trou lui a été fatal. Palmer devant se contenter d'un 7 alors que la normale était 3. Quant à Jacklin, il a été pénalisé de 2 coups pour avoir incorrectement laissé tomber sa balle et a fini sa ronde avec un 73.

Les meneurs

a-amateur:	
Tom Weiskopf	68-67-135
Bert Yancey	69-69-138
Johnny Miller	70-69-138
Jack Nicklaus	69-70-139
Christy O'Connor	73-68-141
Bernard Gallacher	73-69-142
Brian Barnes	76-72-143
Peter Butler	71-72-143
Neil Coles	71-72-143
Bob Charles	73-71-144
Larry Wadkins	71-73-144
Tommy Horton	75-70-145
Chi Chi Rodriguez	72-73-145
Peter Chapin	74-71-145
Gary Player	76-69-145
Robert Wynn	74-71-145
Graham Marsh	74-71-145
Vincent Baker	72-71-146
Donald Gammom	76-70-146
Gunnar Mueller	76-70-146
Harold Henning	74-73-147
Manuel Ballesteros	72-76-147
Peter Wilcock	71-76-147
David Huijs	72-76-147
Robert de Vicenzo	72-76-147
Eddie Pollard	74-73-147
Gay Brewer	76-71-147
Brian Hugggett	76-71-147
David Dunk	73-74-147
Bruce Crampton	71-76-147
Peter Allis	76-71-147
Doug McClelland	76-71-147
Harry Bannerman	73-75-148
Lee Trevino	75-73-148
Tony Jacklin	75-73-148
Warren Humphreys	75-73-148
John Garner	72-73-148
Dale Hayes	72-73-148
R.D. Shade	75-73-148
Arnold Palmer	72-76-148
David Vaughan	74-74-148
Terry Westbrooke	78-70-148
H.S. Kim	75-74-149
John Fourie	76-73-149
Jack Newton Jr.	76-73-149
Hugh Baiocchi	75-74-149
David Hill	75-74-149
David Weir	76-73-149
David Good	75-74-149
W.B. Murray	78-71-149
Guy Wolstenholme	76-73-149
Bruce Devlin	72-78-150
Adrian Edwards	75-75-150
Peter Thomson	76-75-151
Peter Oosterhuis	80-71-151
Doug Sanders	79-72-151
Peter Townsend	78-73-152
N'ont pu se qualifier	
Barry Jaekel	77-76-153
Tommy Aaron	80-73-153
David Findlay	79-75-154
Ken Venturi	79-76-155
Gene Sarazen	84-72-157
John Schlee	79-81-160
77 (s'est retiré)	

Hoban gagne "son" étape

ARGÈLES (AFP) — Sous le caniculaire soleil catalan, le Britannique Barry Hoban, un habitué des victoires d'étapes dans le Tour de France, a remporté son traditionnel succès à Argèles à l'issue d'un sprint tourmenté à la limite de la régularité. Cette 11e étape Montpellier-Argèles (238 km), menée à une vitesse de croisière avec plus d'une heure de retard, ne laissera pas un souvenir impérissable aux suiveurs de la grande caravane. Tous en effet étaient paralysés par l'incroyable chaleur et chacun pensait plus à prendre d'assaut une fontaine, un bassin, voire même un café, plutôt que de secouer la léthargie du peloton.

Les grands en ont donc profité pour souffler avant les dures étapes pyrénéennes et, spécialement, avant la longue journée d'aujourd'hui scindée en deux demi-étapes, la première contre la montre et la deuxième où ils devront graver le col de Bolquère (2e catégorie).

Voici le classement général à l'issue de la 11e étape:

1. Luis Ocaña 71h 34'06"	
2. Fuentetaja 9'08"	
3. Thievenet 10'16"	
4. Perra 19'57"	
5. Van Springe 22'09"	
6. Zoetemelk 23'15"	
7. Van Impe 23'40"	
8. Lopez Carril 24'12"	
9. Pouliou 26'18"	
10. Mortensen 26'39"	
11. Delia 27'02"	
12. Martinez 28'09"	
13. Orlon 29"	
14. Agostinho 29'25"	
15. Mendes 31'10"	
16. Martos 31'37"	
17. Verbeke 31'42'39"	
18. Aima 31'52"	
19. Catena 33'05"	
20. Houliou 35'38"	

Mercredi

Houston 7, New York 1

San Francisco 7, Chicago 3

Philadelphie 6, Atlanta 5

Montréal 4, Cincinnati 3

Pittsburgh 10, San Diego 2

Los Angeles 3, St-Louis 1

Hier soir

Houston 7, Philadelphie 6

Pittsburgh 10, San Diego 2

St-Louis 1, Los Angeles 3

Montréal 4, Cincinnati 3

Philadelphie 6, Atlanta 5

San Francisco 7, Chicago 3

Houston 7, New York 1

Los Angeles 3, St-Louis 1

Montréal 4, Cincinnati 3

Pittsburgh 10, San Diego 2

Philadelphie 6, Atlanta 5

San Francisco 7, Chicago 3

Houston 7, New York 1

Los Angeles 3, St-Louis 1

Montréal 4, Cincinnati 3

Pittsburgh 10, San Diego 2

Philadelphie 6, Atlanta 5

San Francisco 7, Chicago 3

Houston 7, New York 1

Los Angeles 3, St-Louis 1

Montréal 4, Cincinnati 3

Pittsburgh 10, San Diego 2

Philadelphie 6, Atlanta 5

San Francisco 7, Chicago 3

Houston 7, New York 1

Los Angeles 3, St-Louis 1

Montréal 4, Cincinnati 3

Pittsburgh 10, San Diego 2

Philadelphie 6, Atlanta 5

San Francisco 7, Chicago 3

Houston 7, New York 1

Los Angeles 3, St-Louis 1

Montréal 4, Cincinnati 3

Pittsburgh 10, San Diego 2

Philadelphie 6, Atlanta 5

San Francisco 7, Chicago 3

Houston 7, New York 1

Los Angeles 3, St-Louis 1

Montréal 4, Cincinnati 3

Pittsburgh 10, San Diego 2

Philadelphie 6, Atlanta 5

San Francisco 7, Chicago 3

Houston 7, New York 1

Los Angeles 3, St-Louis 1

Montréal 4, Cincinnati 3

Pittsburgh 10, San Diego 2

Philadelphie 6, Atlanta 5

San Francisco 7, Chicago 3

Houston 7, New York 1

Los Angeles 3, St-Louis 1

Montréal 4, Cincinnati 3

Pittsburgh 10, San Diego 2

Philadelphie 6, Atlanta 5

San Francisco 7, Chicago 3

Houston 7, New York 1

Los Angeles 3, St-Louis 1

Montréal 4, Cincinnati 3

Pittsburgh 10, San Diego 2

Philadelphie 6, Atlanta 5

San Francisco 7, Chicago 3

Houston 7, New York 1

Los Angeles 3, St-Louis 1

Montréal 4, Cincinnati 3

Pittsburgh 10, San Diego 2

Philadelphie 6, Atlanta 5

San Francisco 7, Chicago 3

Houston 7, New York 1

Los Angeles 3, St-Louis 1

Montréal 4, Cincinnati 3

Pittsburgh 10, San Diego 2

Philadelphie 6, Atlanta 5

San Francisco 7, Chicago 3

Houston 7, New York 1

Los Angeles 3, St-Louis 1

Montréal 4, Cincinnati 3

Pittsburgh 10, San Diego 2

Philadelphie 6, Atlanta 5

San Francisco 7, Chicago 3

Houston 7, New York 1

Los Angeles 3, St-Louis 1

Montréal 4, Cincinnati 3

Pittsburgh 10, San Diego 2

Philadelphie 6, Atlanta 5

San Francisco 7, Chicago 3

Houston 7, New York 1

Los Angeles 3, St-Louis 1

Montréal 4, Cincinnati 3

Pittsburgh 10, San Diego 2

Philadelphie 6, Atlanta 5

San Francisco 7, Chicago 3

Houston 7, New York 1

Los Angeles 3, St-Louis 1

Montréal 4, Cincinnati 3

Pittsburgh 10, San Diego 2

Philadelphie 6, Atlanta 5

San Francisco 7, Chicago 3

Houston 7, New York 1

Los Angeles 3, St-Louis 1

Montréal 4, Cincinnati 3

Pittsburgh 10, San Diego 2

Philadelphie 6, Atlanta 5

San Francisco 7, Chicago 3

Houston 7, New York 1

Los Angeles 3, St-Louis 1

Montréal 4, Cincinnati 3

Pittsburgh 10, San Diego 2

Philadelphie 6, Atlanta 5

San Francisco 7, Chicago 3

Houston 7, New York 1

Los Angeles 3, St-Louis 1

Montréal 4, Cincinnati 3

Pittsburgh 10, San Diego 2

Philadelphie 6, Atlanta 5

San Francisco 7, Chicago 3

Houston 7, New York 1

Los Angeles 3, St-Louis 1

Montréal 4, Cincinnati 3

Pittsburgh 10, San Diego 2

Philadelphie 6, Atlanta 5

San Francisco 7, Chicago 3

Houston 7, New York 1

Los Angeles 3, St-Louis 1

Montréal 4, Cincinnati 3

Pittsburgh 10, San Diego 2

Philadelphie 6, Atlanta 5

San Francisco 7, Chicago 3

Houston 7, New York 1

Los Angeles 3, St-Louis 1

Montréal 4, Cincinnati 3

Pittsburgh 10, San Diego 2

Philadelphie 6, Atlanta 5

San Francisco 7, Chicago 3

Houston 7, New York 1

Los Angeles 3, St-Louis 1

Montréal 4, Cincinnati 3

Pittsburgh 10, San Diego 2